



HAL
open science

De l'agglomération antique de Cassinomagus au village de Chassenon (Charente) : un bilan des connaissances

Lucie Carpentier, Sandra Sicard, Christelle Belingard, Isabelle Bertrand, Sophie Bujard, Arnaud Coutelas, Cécile Doulan, Chloé Genies, Morgan Grall, Stéphanie Guédon, et al.

► To cite this version:

Lucie Carpentier, Sandra Sicard, Christelle Belingard, Isabelle Bertrand, Sophie Bujard, et al.. De l'agglomération antique de Cassinomagus au village de Chassenon (Charente) : un bilan des connaissances. Gallia - Archéologie des Gaules, 2021, 78, pp.57-94. 10.4000/gallia.6119 . hal-03464695

HAL Id: hal-03464695

<https://hal.science/hal-03464695>

Submitted on 16 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

De l'agglomération antique de Cassinomagus au village de Chassenon (Charente) : un bilan des connaissances

Lucie CARPENTIER et Sandra SICARD (dir.)

avec la collaboration de Christelle BELINGARD, Isabelle BERTRAND, Sophie BUJARD, Arnaud COUTELAS, Cécile DOULAN, Chloé GENIES, Morgan GRALL, Stéphanie GUÉDON, Jean-François GUÉGUEN, David HOURCADE, Joachim LE BOMIN, Christophe LOISEAU, Gabriel ROCQUE, Florian SARRESTE, Sylvie SOULAS, Graziella TENDRON et Carole VISSAC*

Mots-clés. Antiquité, domus, inscription, Lémovices, monumentalisation, paroisse, sanctuaire, thermes.

Résumé. Cet article est l'occasion de dresser un bilan développé et détaillé des principaux acquis sur l'agglomération de Cassinomagus, issus des huit dernières années de recherches. Deux projets collectifs de recherche (PCR) successifs ont en effet conduit à approfondir, voire, dans certains cas, à renouveler les connaissances sur ce site dont la fréquentation semble être attestée dès le second âge du Fer. Une étude diachronique, qui met en œuvre une approche tant globale qu'interdisciplinaire, permet d'aborder l'évolution de la structuration urbaine du site antique.

Une organisation fonctionnelle des quartiers, autour d'un réseau viaire bien établi, se dessine ainsi pendant le 1^{er} s. apr. J.-C., avec une densification de l'habitat et une diversification des activités artisanales. Le temps fort que représente sa monumentalisation au 1^{er} s. apr. J.-C. – s'accompagnant d'une réorganisation du tissu urbain – permet plus largement d'interroger la place de l'agglomération dans la structuration communautaire de la cité des Lémovices. L'agglomération connaît ensuite une lente désaffection amorcée dès le 1^{er} s. apr. J.-C., mais la réflexion sur les effets de sa position frontalière se poursuit grâce aux recherches historiques menées sur la paroisse de Chassenon.

From the ancient city of Cassinomagus to the village of Chassenon (Charente): an assessment of the state of knowledge

Keywords. Antiquity, domus, inscription, Lemovices, monumentalization, parish, sanctuary, thermal baths.

Abstract. This article represents an opportunity to draft a developed and detailed assessment of the major advances in knowledge, provided by the last eight years of research, and pertaining to the Cassinomagus agglomeration. Indeed, two successive Collective Research Projects (CRP) have deepened, and in some cases even renewed, our understanding of this site whose occupation would appear to be attested to the Second Iron Age onward. A diachronic study, which implements both a global and interdisciplinary approach, allowed us to confront the question of the evolution of the urban structuring of this ancient site. A functional organization of the site's various

neighborhoods around a well-established road network, including a densification of habitat and a diversification of artisanal activities emerged during the 1st c. AD. The peak of its monumentalization during the 2nd c. AD –accompanied by a reorganization of the urban fabric– allowed us to question more broadly the role of urban concentration in the structuring of community in the Lemovices civitas. Beginning in the 3rd c. AD, the site subsequently experienced a gradual decline, though consideration of the impact of its location near the border endured thanks to historical research carried out within the parish of Chassenon¹.

1. Our sincere thanks for the translation to Émilie and Éric Verdin.

* Les affiliations, adresses et courriels des auteurs se trouvent à la fin de cet article.

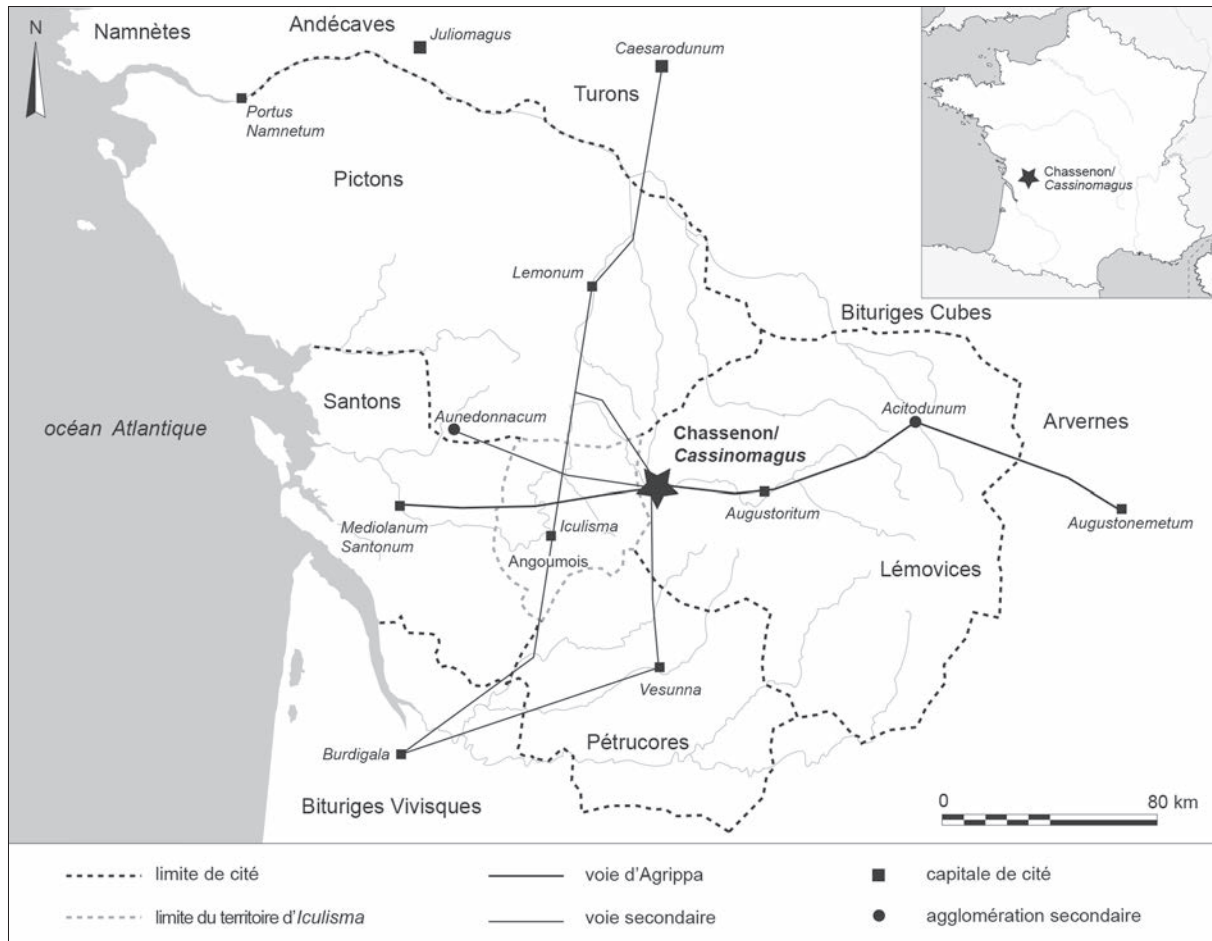


Fig. 1 – Plan de localisation géographique et administrative de Chassenon/Cassinomagus au Haut-Empire (DAO : S. Sicard, CD16).

L'agglomération de *Cassinomagus*, mentionnée sur la *Table de Peutinger*, s'est développée aux marges occidentales de la cité des Lémovices dont la capitale, Limoges/*Augustoritum* (Haute-Vienne), était distante de 41 km (fig. 1). Elle est implantée sur un plateau d'interfluve s'étirant d'est en ouest, bordé au nord par la Vienne et au sud par l'un de ses affluents, la Graine. Le substrat de Chassenon se caractérise par une roche singulière d'origine météoritique, l'impactite, matériau de construction principal des monuments antiques.

Cassinomagus est abordée au sud-est sur le tracé aquitain de la voie d'Agrippa, qui s'intégrerait dans le réseau viarie dominant de l'agglomération. Trois axes de direction est-ouest forment l'armature de l'espace urbain, le structurant en trois secteurs longitudinaux. Les limites est et ouest semblent être marquées par d'autres voies venant du sud-ouest et se dirigeant vers le nord-est (Laüt *et al.* 2012, p. 278-279). Celle passant à la périphérie orientale de l'agglomération traverserait la Vienne, au nord, par le pont de Pilas. Quant à la voie connue à l'ouest, elle pourrait organiser l'occupation antique dans ce secteur périphérique.

À son apogée, atteinte sans doute dans le courant du ^{II} s. apr. J.-C., *Cassinomagus* devait s'étendre sur une superficie maximale de 140 ha, selon des densités d'occupation variables (fig. 2). Elle s'organisait alors selon le schéma suivant : si les habitats et les ateliers artisanaux se répartissaient, semble-t-il, dans les zones nord-ouest, ouest et sud, l'ensemble monumental composé d'édifices publics occupait quant à lui le secteur central

et nord-est de l'espace urbain. Cette zone orientale de l'agglomération, située au sud-est du bourg actuel, dans un périmètre peu construit de nos jours, apparaît comme le noyau le plus densément occupé.

La recherche archéologique² s'est concentrée dans un premier temps, aux ^{XIX}^e et ^{XX}^e s., sur le quartier monumental, en particulier sur les thermes de Longeas, le temple de Montélu et, dans une moindre mesure, sur l'aqueduc de Longeas et l'édifice de spectacle de la Léna. Elle s'est ensuite ouverte, de 1930 à 1960, aux vestiges moins spectaculaires répartis dans le reste de l'agglomération antique.

Les premiers travaux d'envergure ont porté sur le dégagement de l'édifice thermal à l'initiative de l'archéologue amateur Jean-Henri Moreau. Il consacra trente années de sa vie, de 1958 à 1988, à cette entreprise démesurée. Le complexe balnéaire a continué par la suite à attirer l'attention des chercheurs œuvrant sur le site, sans toutefois qu'ils négligent les autres secteurs de *Cassinomagus*. Les années 1990 correspondent au début des fouilles dans les thermes selon des méthodes scientifiques, suivies par l'élaboration de projets collectifs de recherche successifs (PCR) de 2003 à 2010. Dans ce cadre et selon une approche originale, la recherche a placé les thermes de Longeas

2. Pour un bilan de la recherche archéologique menée sur le site de Chassenon du milieu du ^{XIX}^e s. jusqu'en 2011, voir Doulan *et al.* 2012, p. 108-111. Les auteurs tiennent ici à rappeler et souligner l'engagement du conseil départemental de la Charente et de l'État dans la continuité et le développement des recherches sur le site depuis 1995.

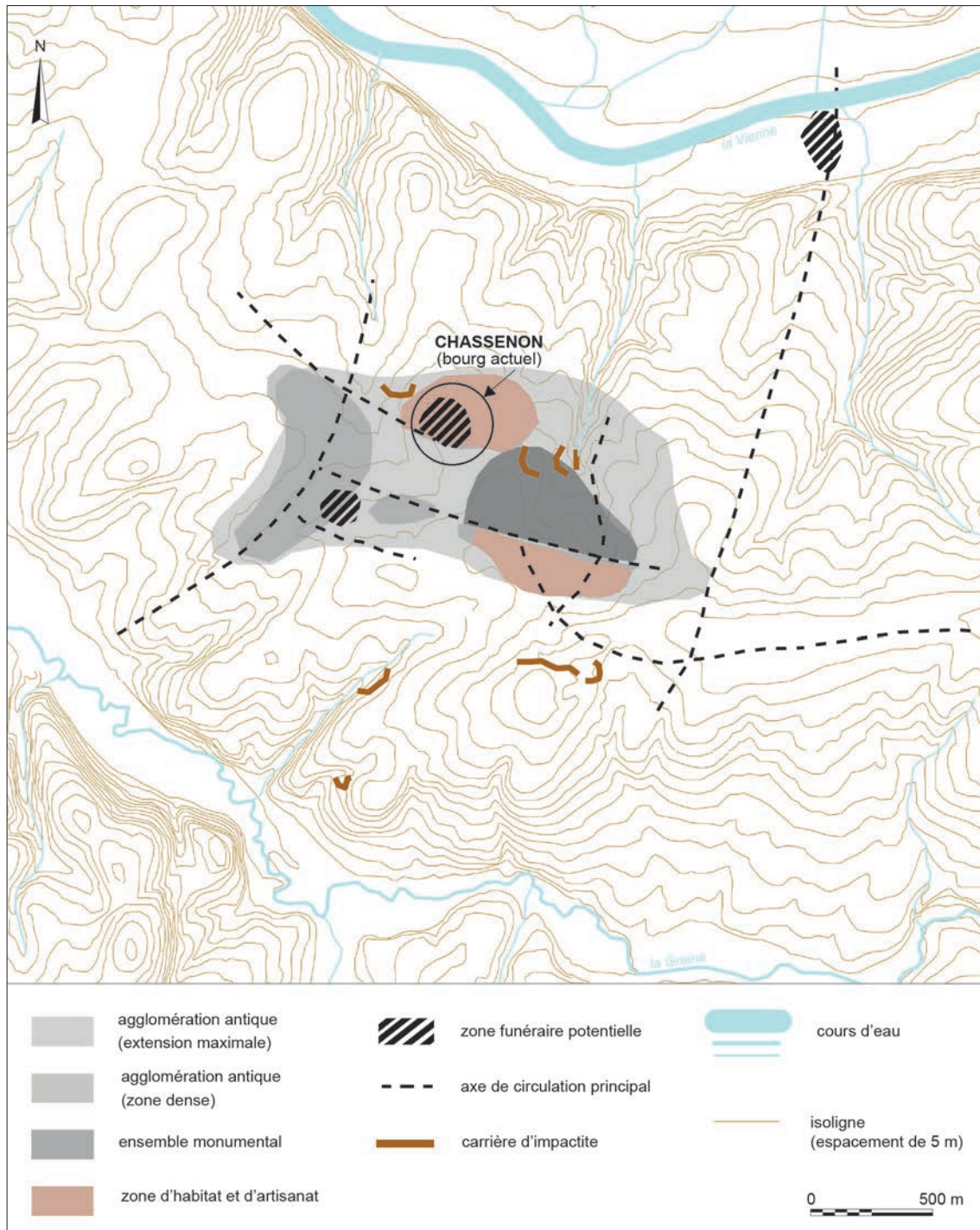


Fig. 2 – Emprise schématique des surfaces occupées au sein de l’agglomération antique de Chassenon (d’après Laüt et al. 2012, p. 278, fig. 144 (sources : IGN [relief, hydrographie], collectif de recherche sur Chassenon [données archéologiques] ; cartographie SIG : L. Laüt, UMR 8546 AORoc, 2012).

dans leur environnement monumental et naturel, ouvrant le champ des investigations à l’aqueduc sud, au lieu de culte ouest des Chenevières et aux problématiques portant sur l’exploitation des ressources naturelles. Parallèlement, des opérations de fouille préventive, effectuées au sein du futur parc archéologique, sont venues enrichir le dossier de l’agglomération antique (fig. 3).

Au début du XXI^e s., au regard de la densité des vestiges mis au jour et des questionnements naissants, un collectif d’archéologues, d’historiens et de spécialistes du paléoenvironnement s’est constitué pour développer et fédérer la recherche scientifique

sur le site autour d’un thème commun : le processus de mise en œuvre, les formes et le rythme d’évolution de l’agglomération de *Cassinomagus*, de ses origines antiques à la période moderne. Ce PCR, intitulé « *Cassinomagus*, l’agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques (2011-2013 puis 2015-2017) », a marqué un nouveau tournant de la recherche à Chassenon. Sa particularité est double : il englobe aussi bien l’aspect monumental que la dimension domestique et artisanale du site ; il s’inscrit dans le concept du « temps long » – de l’Antiquité à l’époque moderne – offrant une image dense

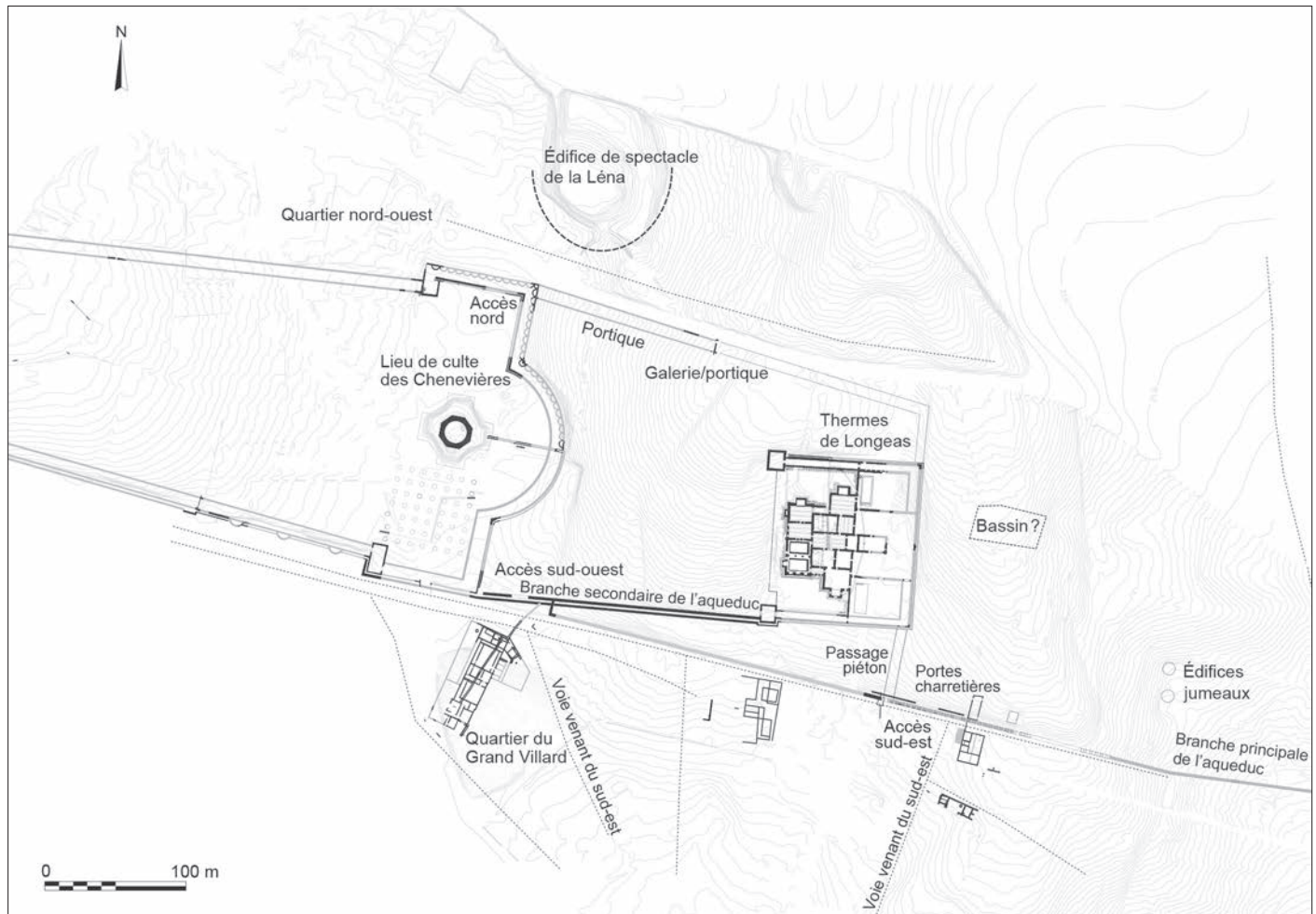


Fig. 3 – Plan de l'ensemble monumental de Cassinomagus, état 2019 (DAO : N. Morelle, H. Pradier, équipe de fouille PCR Chassenon).

et dynamique de l'évolution de Chassenon. Les moyens adoptés, en lien avec une approche à la fois globale des sources et interdisciplinaire, ont permis de mettre en œuvre des opérations de terrain dans le lieu de culte des Chenevières, les thermes de Longeas et, pour la première fois, dans le quartier du Grand Villard, situé en dehors de l'ensemble monumental, au sud-ouest de l'aqueduc. Parallèlement, ces fouilles ont été couplées à des recherches en archives, à des études transversales de mobiliers et de matériaux abordant les techniques de mise en œuvre et, enfin, à des analyses sur le paléoenvironnement (dendrochronologie, sédimentologie, palynologie, etc.).

Au terme de ces huit années de travail, les résultats obtenus ont donc permis d'approfondir et de renouveler la connaissance du site dans le prolongement des recherches antérieures, objet d'un dossier publié il y a peu (Doulan *et al.* 2012). Ainsi, l'articulation des données archéologiques et historiques proposée ici autour de jalons chronologiques forts de l'agglomération³ s'est imposée comme une évidence. Tour à tour, Chassenon/Cassinomagus est donc présentée suivant une histoire en trois temps, marquée par la naissance de l'agglomération au début du I^{er} s. apr. J.-C., puis par sa monumentalisation urbaine au siècle suivant pour finir par son lent retour à la terre, amorcé dès la fin du III^e s.

3. Ces jalons sont ceux définis à l'issue des recherches menées sur le site entre 2003 et 2010 (Doulan *et al.* 2012, p. 281-284 ; Hourcade *et al.* 2014 ; Doulan *et al.* 2015 ; Aupert *et al.* 2016).

AVANT L'ENSEMBLE MONUMENTAL : PRÉMICES D'UNE AGGLOMÉRATION OU NAISSANCE DE CASSINOMAGUS ?

Les premiers temps de l'agglomération et son développement au cours du I^{er} s. apr. J.-C. ont déjà été identifiés au nord-ouest et au sud-est de l'ensemble monumental grâce à la mise au jour de vestiges de nature artisanale et domestique (Denis *et al.* 2012, p. 225-227 ; Guitton *et al.* 2012). Les recherches récentes étendent cette présence aux secteurs ouest des Chenevières et sud-ouest du Grand Villard. Elles posent aussi la question de sa nature – véritable agglomération ou occupation sporadique – et de son évolution.

LES TRACES D'UNE OCCUPATION AU SECOND ÂGE DU FER

Les vestiges d'une occupation préromaine ont été identifiés en plusieurs points de la commune de Chassenon, sous la zone monumentale et le village actuel. Il est difficile d'en livrer une synthèse précise et homogène, car ils sont disparates et souvent occultés par les constructions de l'époque romaine.

Les fouilles archéologiques menées à l'est du site ont par exemple révélé des traces d'activité humaine remontant au

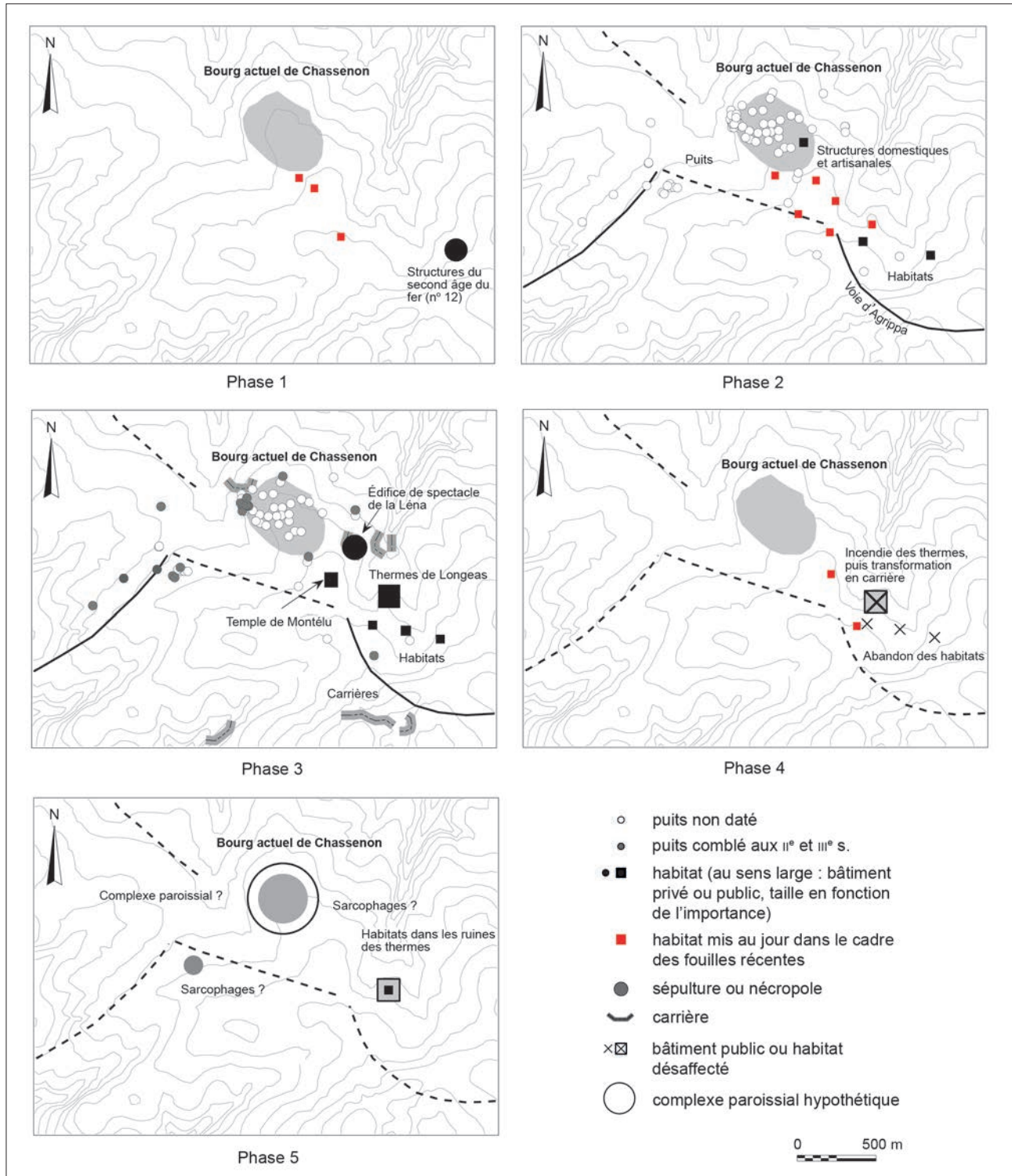


Fig. 4 – Cartes des éléments datés, par grandes séquences chronologiques, sur le site de Chassenon. **Phase 1**, premières occupations du second âge du Fer (II^e-début du I^{er} s. av. J.-C.) ; **phase 2**, les débuts de l'agglomération antique, sur la voie d'Agrippa (fin du I^{er} s. av. J.-C.-deux premiers tiers du I^{er} s. apr. J.-C.) ; **phase 3**, aménagement de l'ensemble monumental (fin du I^{er} s.-III^e s. apr. J.-C.) ; **phase 4**, fin de l'agglomération de Cassinomagus (fin du III^e-IV^e s. apr. J.-C.) ; **phase 5**, réoccupations tardives et naissance du village de Chassenon (V^e-début du VI^e s. apr. J.-C.) (DAO : S. Sicard, d'après L. Laüt).

second âge du Fer, caractérisées par des fossés et des trous de poteaux (Gomez de Soto, Rocque 2012) (fig. 4). L'abondant mobilier qui y était associé témoigne d'une occupation dans le courant du II^e ou le début du I^{er} s. av. J.-C. Des structures en creux ont également été mises au jour dans le secteur du Grand Villard, datées sans certitude du I^{er} s. av. J.-C. Cependant, à ce

jour, rien ne permet de déterminer si ces vestiges correspondent aux origines de l'agglomération ou s'ils sont l'indice d'une occupation rurale et isolée.

Au nord-ouest des Chenevières, dans le bourg, la fouille menée en 2012 a mis au jour des vestiges fossoyés et un horizon argileux noir à brun foncé, riche en éléments organiques.

Ces éléments invitent à y supposer l'existence, dans le dernier tiers du 1^{er} s. av. J.-C., d'une zone liée à des travaux agricoles (Poirier *et al.* 2018, p. 113).

Parmi les marqueurs de cette occupation préromaine se trouvent les découvertes régulières d'amphores italiques, comprenant des gréco-italiques tardives et des Dressel 1A et 1B⁴, en particulier aux Chenevières. Ces conteneurs placent le site dans le contexte des réseaux commerciaux de l'Ouest des Gaules de la seconde moitié du 1^{er} et du 1^{er} s. av. J.-C.⁵ (Le Bomin, Grall 2016, p. 696-699).

La présence – aux Chenevières également – d'une série de cols d'amphores italiques Dressel 1A/1B et B retournés, dans des fosses, pourrait suggérer l'existence de pratiques rituelles bien antérieures à l'édification du grand lieu de culte⁶. Une fonction architecturale n'est pas non plus à exclure, du type drain ou fondation, mais le dispositif associant cols d'amphores retournés, fosses et rigoles trouve de nombreux parallèles interprétés comme des structures de libations (Poux 2004, p. 270-272). Cette hypothèse nécessiterait toutefois d'être étayée par de plus amples recherches⁷. Elle soulève néanmoins la question des origines du lieu de culte (Aupert *et al.* 2016, p. 498).

L'AGGLOMÉRATION AU PREMIER TIERS DU 1^{er} S. APR. J.-C.

La période augusto-tibérienne a également livré des vestiges disparates (fig. 4) sans rupture avec la période précédente même si, ces dernières années, la découverte des traces d'un atelier de sidérurgie permet d'enrichir nos connaissances sur l'occupation antérieure à la monumentalisation du site.

Ainsi, dans le secteur sud-ouest du Grand Villard, les premières traces d'activités apparaissent probablement dès le 1^{er} s. av. J.-C. et, de manière certaine, au premier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C.⁸ Elles se caractérisent par des creusements dans l'impactite, identifiés comme des trous de piquets, de poteaux, des tranchées, des puits et des fossés (Rocque, Grall 2014). La découverte récente – parmi d'autres vestiges – d'un puits et d'un fossé⁹ documente cette occupation. Mais, pour l'heure, celle-ci n'est pas totalement caractérisée et il est difficile d'aller au-delà de ce premier niveau d'analyse, faute d'une vue plus large et globale de ces creusements étudiés sur de petites surfaces en raison de la présence des maçonneries des phases postérieures¹⁰.

4. Elles représentent près de 50 % des amphores exhumées lors des fouilles programmées et préventives à Chassenon, soit plus de 200 individus d'après le seul comptage des bords.

5. Les recherches d'André Tchernia (1986) sur les importations de vin en Gaule ont permis d'en donner la mesure. Plus récemment pour l'ouest des Gaules, voir Lemaître, Sanchez 2009.

6. En l'état actuel des recherches, aucun lien de pérennité ne peut être établi entre cet aménagement d'interprétation délicate et le lieu de culte du 1^{er} s. apr. J.-C.

7. La série de cols d'amphores retournés a en effet été uniquement observée en 2017 dans l'emprise d'un sondage en tranchée.

8. Sur la discussion chronologique, voir Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 167.

9. À noter que celui-ci pourrait être palissadé, le fossé étant associé à une tranchée parallèle qui accueille des trous de poteau.

10. Sur l'état de la question, voir notamment Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 165-167.

D'autres vestiges précoces, de nature indéterminée, ont aussi été ponctuellement fouillés dans la zone ouest du site, à l'emplacement des Chenevières. Les fossés et trous de poteaux sont répartis sur une superficie d'au moins 2 ha. Les tronçons d'un fossé et des fosses de datation augusto-tibérienne sont également connus dans le vallon de Longeas, précisément sous la cour sud des thermes (Hourcade *et al.* 2012, p. 142). La stratigraphie mise au jour au nord du futur ensemble monumental témoigne plus largement d'une occupation diffuse de cette zone durant le 1^{er} s. (Sicard 2010).

Les vestiges et dépôts sédimentaires du premier tiers du 1^{er} s. sont, pour partie, associés à une activité sidérurgique soutenue caractérisée par la présence de plusieurs kilogrammes de déchets de forge (scories, parois de foyer et chutes métalliques) et d'une densité élevée de micro-déchets (battitures). Les traces des installations liées à cette production artisanale n'ont pas encore été reconnues, mais la répartition des résidus collectés depuis 2015 incite à localiser ce ou ces ateliers au nord du sanctuaire, entre le péribole et l'édifice de spectacle de la Léna.

Un atelier de cémentation est également mis en place au nord-ouest des Chenevières dans le dernier tiers du 1^{er} s. av. J.-C., perdurant jusque vers 50 apr. J.-C. Une voie orientée sud-est - nord-ouest est ensuite installée entre 20 et 50 apr. J.-C. (Poirier *et al.* 2018, p. 145). Plus généralement, le comblement de nombreux puits localisés en périphérie ouest du site témoignerait d'activités artisanales ou domestiques datées au plus tard de la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. (Guitton *et al.* 2012, p. 209-220).

L'ensemble de ces vestiges disparates documente au début de notre ère une occupation dont la nature et les contours restent difficiles à préciser au vu de l'état actuel des données. Son extension maximale dans le secteur sud-est correspondrait à un bâtiment en terre et en bois, caractérisé par deux états de construction, localisé directement au sud du futur aqueduc (Guitton *et al.* 2012, p. 220-224).

La dégradation de ces vestiges précoces, de nouveaux modes d'occupation ou une réorganisation de l'espace alimentent l'accrétion du sol qui reste anthropisé, comme en témoigne la présence de charbons de bois et de fragments de terres cuites dans toute la séquence sédimentaire observée, aussi bien aux Chenevières qu'au Grand Villard ou encore dans le bourg actuel (Poirier *et al.* 2018, p. 152). Des espaces mis en culture ont également pu occasionner un colluvionnement progressif.

Cette séquence sédimentaire renferme un mobilier céramique abondant (fig. 5) parmi lequel se trouvent quelques fragments résiduels de céramique campanienne A (70-40 av. J.-C.). Leur découverte, se rattachant encore une fois à une occupation précoce, revêt un caractère exceptionnel, car ce type est inhabituel en Charente (Lemaître, Sanchez 2009). Le faciès céramique du site, en ce début du 1^{er} s. apr. J.-C., est marqué par la présence de sigillées italiques et sud-gauloises (La Graufesenque principalement). La plupart des parois fines type Beuvray et des céramiques en *terra nigra* ont été importées de la Saintonge proche. Le corpus est complété par quelques productions des ateliers lyonnais et du Centre de la Gaule. Les céramiques à engobe rouge, blanc et micacé sont peu nombreuses et l'essentiel du vaisselier est constitué par les céramiques communes grises et orangées en proportion équivalente, et par les céramiques non tournées. Enfin, les amphores proviennent majoritairement de

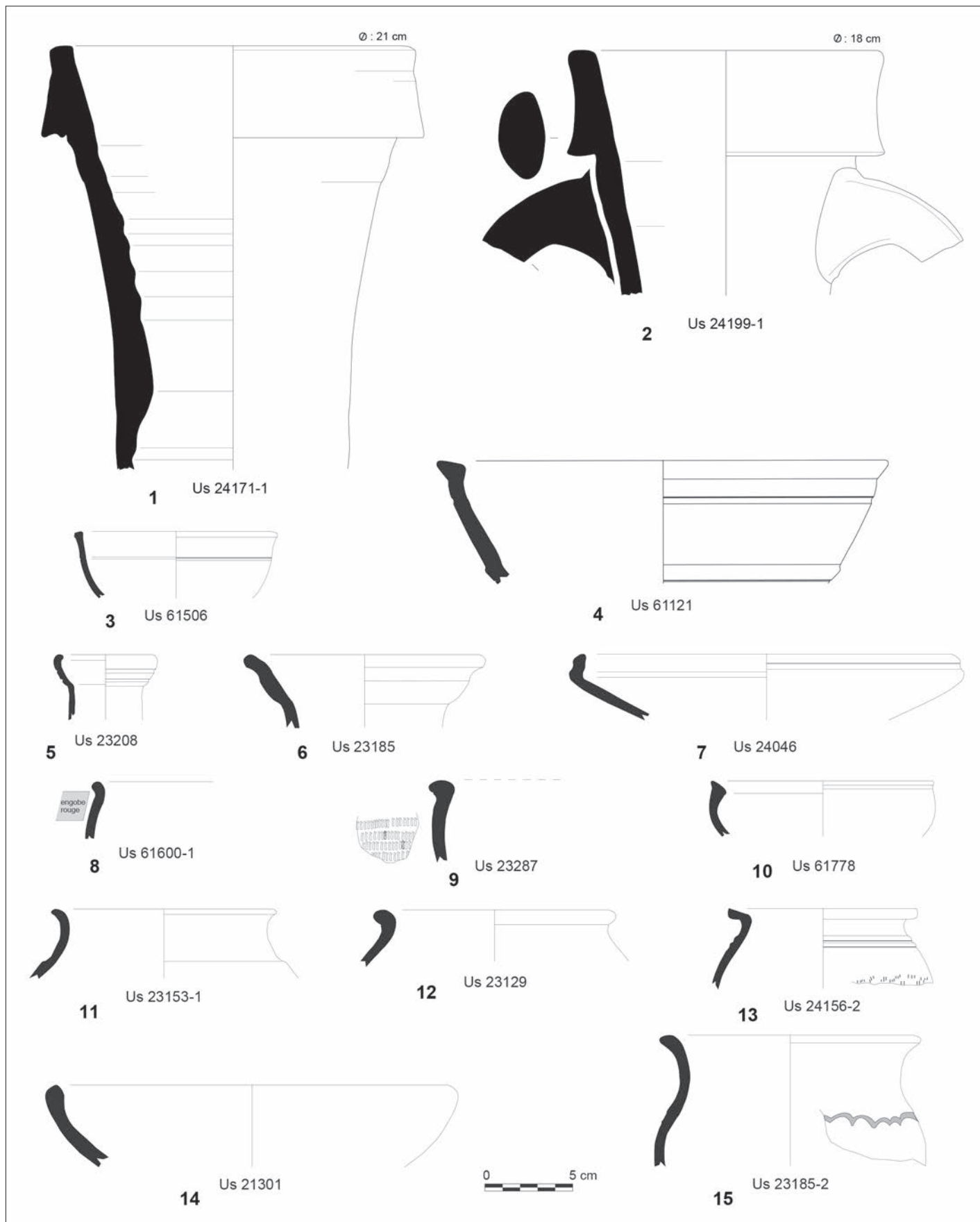


Fig. 5 – 1 et 2, amphores Dressel 1A et 1B (24171-1 et 24199-1) du 1^{er} s. av. J.-C. et mobilier céramique attribuable au premier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. ; 3, sigillée de Montans ; 4, marmite à engobe micacé ; 5 et 6, vases à liquide en pâte kaolinitique et en commune claire ; 7, plat Ménez 45 ; 8, bol de type Roanne ; 11 à 10, coupes en céramique commune à post-cuisson réductrice ; 9 et 13, pots en céramique commune à post-cuisson réductrice ; 14 et 15, plat et pot en céramique non tournée (DAO : J. Le Bomin, UMR 5140 ASM, S. Soulas).

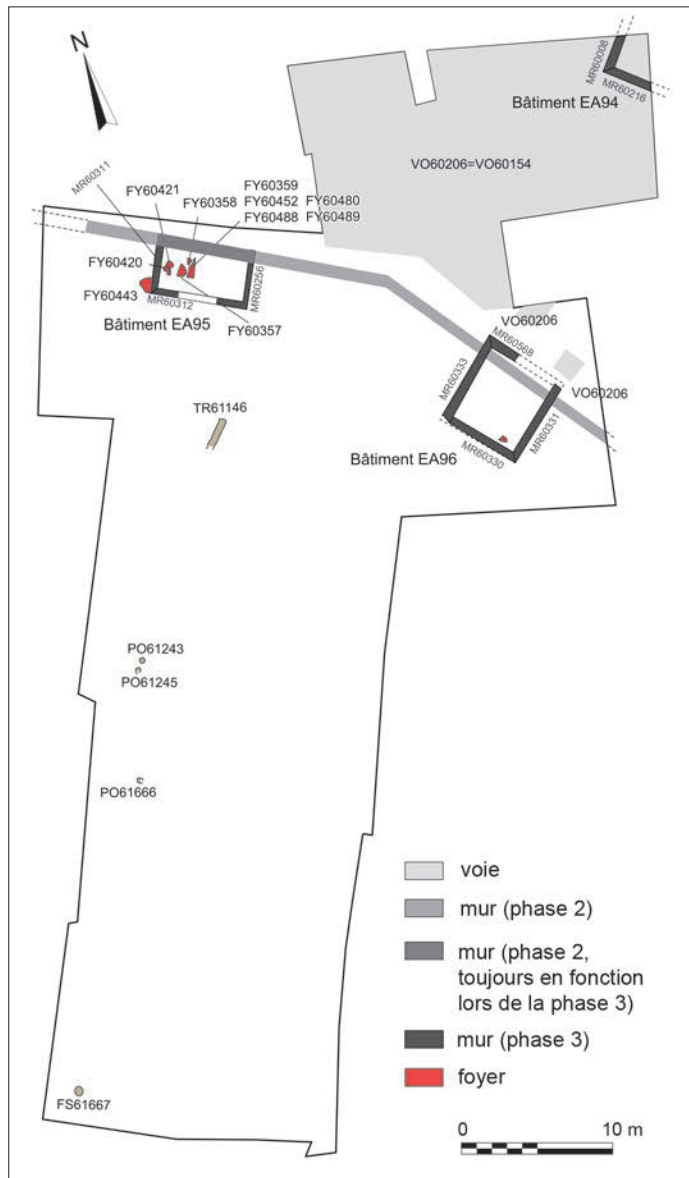


Fig. 6 – Plan des vestiges précoces du quartier du Grand Villard (seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.) (DAO : M. Grall, Éveha, G. Rocque, UMR 6575 CITERES).

l'est de la péninsule ibérique (Tarraconaise). Quelques conteurs de Bétique et de Méditerranée orientale (île de Cos) sont également attestés pour cette période (Le Bomin, Grall 2016). L'intégration du site dans les réseaux commerciaux de l'Ouest des Gaules semble donc se poursuivre sans discontinuité.

LE GRAND VILLARD, TÉMOIN DE L'ÉVOLUTION D'UN QUARTIER DANS LA SECONDE MOITIÉ DU 1^{er} S. APR. J.-C.

La rupture de pente du plateau sud de Chassenon a été un puissant morphogène dans la construction de l'agglomération, en tant que limite topographique et probablement aussi symbolique. Au milieu du 1^{er} s. apr. J.-C., ou un peu avant, son axe directeur est-ouest a dicté l'orientation du mur de clôture édifié pour délimiter et façonner le quartier sud-ouest du Grand Villard. La construction de ce mur, qui s'infléchit en direction

du sud-est, a été suivie par l'aménagement de niveaux de circulation le bordant au nord et à l'est (fig. 6). La présence de nombreuses ornières atteste du passage fréquent et répété de chariots sur ces axes viars. Ceux-ci étaient en partie constitués de rejets artisanaux (scories, rebuts d'ossements animaux), sans doute utilisés dans ce contexte en tant que matériaux drainants. Ces cheminements ont marqué le paysage en structurant l'agglomération dès ses premiers temps.

L'absence d'aménagements en dur, au sud de la zone du Grand Villard, traduirait une volonté d'installation à proximité immédiate du mur de clôture. L'aire s'étendant vers le sud est certes fréquentée, mais peu occupée. Quelques trous de poteau et, surtout, une fosse comblée par des vidanges de foyers pourraient témoigner de son caractère artisanal.

Trois bâtiments en dur sont ensuite élevés dans la partie nord du quartier (fig. 6). Tandis que celui à l'ouest s'appuie clairement contre le mur de clôture, celui à l'est le coupe ; cette clôture n'était alors sans doute plus nécessaire. Le bâtiment oriental se révèle cependant plus arasé que celui à l'ouest. Malheureusement, l'état lacunaire des vestiges découverts n'a pas permis d'interpréter la fonction de ces édifices¹¹.

La fouille du bâtiment occidental a toutefois livré de nombreux foyers dont l'arasement a probablement été causé par l'entretien régulier de cet espace. À proximité, un foyer extérieur a fourni des taxons de charbons correspondant à des bois blancs (aulne, hêtre, noisetier, bouleau, saule). Tous ces rejets de combustion montrent un choix dans les essences brûlées (hêtre, noisetier), sélection qui pourrait témoigner d'un usage artisanal de ces foyers. Différentes zones de rejets artisanaux ont d'ailleurs été mises en évidence dans un périmètre proche : elles se composent de plusieurs couches caractérisées par la présence de déchets de métal et, surtout, par un nombre important de fragments de marbres, ces éléments pouvant être associés.

Ces rebuts attesteraient en effet l'existence d'un atelier de marbriers, dont l'activité se situerait chronologiquement dans le dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. Les éléments mis au jour, très fragmentés, sont essentiellement des déchets de taille qui portent de nombreuses traces de sciage, de polissage et quelques tracés préparatoires. Le répertoire décoratif signale l'utilisation de plaques lisses, notamment issues de revêtements en *opus sectile*. Un fragment est susceptible de correspondre à de l'*opus interrasile*, technique consistant à creuser une plaque de marbre ou toute autre roche ornementale afin d'y incruster d'autres petits éléments en marbre ou pierre dure de couleurs diverses (Dubois-Pèlerin 2007, p. 106 ; 2011, p. 499). La nature des roches présentes au Grand Villard est d'une grande diversité (marbres, calcaires marbriers, porphyres, calcaires). Leurs origines sont également très variées : Égypte (porphyre rouge), Asie Mineure (marbres, brèches), Grèce (marbres, porphyre vert), Pyrénées (calcaires) (fig. 7). La présence de tels éléments, dans des contextes du 1^{er} s. apr. J.-C., est rare, les marbres étant le plus souvent découverts dans les niveaux de démolition des bâtiments qu'ils décoraient. Apparaissant ici dans des niveaux précoces, attribués à la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. (phases 1 et 2), ils voient leur nombre et la variété de leurs provenances augmenter dans le dernier tiers de ce siècle (phase 3).

11. Seules les fondations de l'angle sud-est du bâtiment occidental ont ainsi été mises au jour.



Fig. 7 – Provenance des marbres découverts dans le quartier du Grand Villard (appellations latines en italique) : 1, Porphyrites lapis, Mons porphyrites (Égypte), porphyre rouge, Gebel Dokhan (Égypte) ; 2, Marmor Phrygius, Docimium-Synnada (Asie), dit marbre « pavonazzetto », Itschki-Karahissar (Turquie) ; 3, Marmor Luculleum, Teos (Asie), dite brèche « africano », Téos (Turquie) ; 4, Marbre de Mani, Cap Ténare (Achaïe), dit marbre « rouge antique » (Grèce) ; 5, Marmor Lacedaemonium, Krokeae (Achaïe), dit porphyre « vert antique », Croceaï (Grèce) ; 6, Marmor Carystium, Carystus (Eubée), marbre cipolin de Karystos (île d'Eubée, mer Égée) ; 7, Marmor Chalcedicum (Eubée), calcaire marbrier, Erétrie (île d'Eubée, mer Égée) ; 8, Marmor Scyrium, Skyros, marbre bréchiqque de l'île de Skyros (mer Égée) ; 9, Marmor Numidicum, Simithus (Numidie), dit marbre « jaune antique » de Chemtou (Tunisie) ; 10, Calcaires noduleux dits « marbres griottes » (Pyénées) (DAO et clichés : G. Tendron, Éveha, pour les calcaires noduleux, et d'après Pensabene, Bruno 1998).

Ce constat tendrait à montrer que, à partir de l'époque flavienne, *Cassinomagus* s'insère dans un réseau de distribution plus ample et mis en place dès le début du Haut-Empire (Fant 1988, p. 147-157 ; Pensabene 1992, p. 90).

Les céramiques communes découvertes dans les niveaux datés de la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. du quartier du Grand Villard s'intègrent au vaisselier aquitain et trouvent leur correspondance dans la typologie établie par Marie-Hélène Santrot et Jacques Santrot (Santrot, Santrot 1979). Le mobilier céramique comprend également des sigillées issues presque exclusivement des ateliers de La Graufesenque, ainsi que des parois fines d'origines diverses, que ce soit de la Saintonge, des ateliers de

Lezoux (Puy-de-Dôme), voire de la ville de Lyon (Rhône)¹². Quelques tessons de céramique glaçurée du Centre de la Gaule ont également été mis au jour.

La vie quotidienne du quartier peut être aussi appréhendée sur le plan de l'alimentation carnée. Les niveaux du 1^{er} s. apr. J.-C.¹³

12. Une panse de bol à décor sablé produit par l'atelier de la Butte a ainsi été découverte.

13. Ces niveaux consistent en des couches de sédimentation, des remblais et des sols de circulation. Le constat sur les activités culinaires de ce secteur de *Cassinomagus* au 1^{er} s. apr. J.-C. peut sans doute être étendu à l'ensemble de l'agglomération.

Tabl. I – Inventaire détaillé par période des ossements animaux mis au jour sur le site du Grand Villard (NR : nombre de restes ; PR : poids des restes).

Phase	Espèce	NR	% du NR	PR (g)	% du PR
Seconde moitié du I ^{er} s. apr. J.-C.	Bœuf	101	19,80	1 558	41,30
	Porc	200	39,10	1 052	27,90
	Caprinés	172	33,70	759	20,10
	Équidés sp.	9	1,80	217	5,80
	Chien	4	0,80	4	0,10
	Coq	16	3,10	13	0,30
	Oie	1	0,20	4	0,10
	Cerf	2	0,40	144	3,80
	Chevreuil	2	0,40	15	0,40
	Lièvre	4	0,80	7	0,20
Total		511	100	3 773	100
Fin du I ^{er} s.- III ^e s. apr. J.-C.	Bœuf	158	29,80	4 553	54,90
	Porc	165	31,10	1 319	15,90
	Caprinés	135	25,40	1 115	13,40
	Équidés sp.	9	1,70	165	2
	Chien	1	0,20	1	0
	Coq	19	3,60	34	0,40
	Cerf	2	0,40	39	0,50
	Daim	37	7	1 061	12,80
	Lièvre	1	0,20	0	0
	Bécasse des bois	1	0,20	1	0
	Perdrix	1	0,20	1	0
	Pigeon	2	0,40	1	0
Total		531	100	8 290	100
Seconde moitié du III ^e s. apr. J.-C.	Bœuf	199	25,10	5 157	60,10
	Porc	365	46,10	2 244	26,20
	Caprinés	123	15,50	631	7,40
	Équidés sp.	1	0,10	3	0
	Chien	4	0,50	10	0,10
	Coq	52	6,60	56	0,70
	Oie	10	1,30	12	0,10
	Canard	2	0,30	2	0
	Pigeon	4	0,50	3	0
	Cerf	19	2,40	436	5,10
	Ours brun	1	0,10	3	0
	Lièvre	8	1	16	0,20
	Felis sp.	1	0,10	0	0
	Bécasse des bois	1	0,10	1	0
	Corvidés sp.	2	0,30	1	0
Total		792	100	8 575	100
Total corpus Grand Villard		1 834		20 638	

ont livré un mobilier faunique qui, bien que restreint, témoigne d'une nourriture basée essentiellement sur la viande provenant des espèces de la triade bovins/porcins/caprinés (tabl. I). Le porc, puis les caprinés sont les espèces les plus représentées en nombre de restes. Néanmoins, d'après la masse des restes, le bœuf semble fournir l'essentiel de la masse de viande consommée, suivi par le porc. La prédominance du duo bovins-

porcins est, semble-t-il, une caractéristique répandue de la consommation carnée de plusieurs modèles urbains proches, tels que Limoges (Vallet 1989 cité dans Del Corso, Leguilloux 2003, p. 478). Les équidés et le chien ne sont plus consommés durant la période romaine, mais ils conservent une utilité importante pour le transport et la traction pour les équidés, le gardiennage et la chasse pour le chien. Il n'est donc pas étonnant que quelques-uns

de leurs ossements se trouvent mêlés aux déchets alimentaires¹⁴. L'ensemble est complété par la volaille – représentée uniquement par le coq et l'oie –, ainsi que par quelques animaux sauvages dont le cerf, le chevreuil et le lièvre. Leur présence ne se limite néanmoins qu'à quelques restes.

Peu d'informations renseignent sur le choix des animaux consommés. Ceux de la triade semblent avoir été abattus essentiellement à maturité pondérale, autour de 2 et 3 ans. La présence de quelques agneaux ou chevreaux a toutefois été relevée. Un tiers des ossements de porcs pour lesquels un âge d'abattage a pu être estimé appartient à des individus infantiles ou juvéniles¹⁵. Contrairement au bœuf et aux caprinés pouvant fournir lait, laine ou force de travail, le porc n'est destiné qu'à la production de viande. Il est donc souvent abattu plus précocement, à l'instar de ce qui a été observé sur le site du Grand Villard.

Dans le dernier tiers, voire à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C., un abandon provisoire du quartier, ou tout du moins l'arrêt des activités artisanales¹⁶, est constaté. La découverte d'un *as* de Domitien frappé en 82 à Rome (Grall *et al.* 2016, vol. 1, p. 186), qui a semble-t-il très peu circulé au vu de son faible niveau d'usure¹⁷, confirmerait l'horizon chronologique de cet abandon provisoire du quartier.

Les aménagements qui se sont succédé au Grand Villard dans la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. semblent ainsi marquer les prémices d'un quartier en pleine structuration. Un tel constat fait écho aux découvertes ponctuelles réalisées dans les différents secteurs de l'agglomération. Leur irrégularité expliquerait d'ailleurs le caractère diffus des limites connues du site de *Cassinomagus* pour cette période. Ces activités pourraient également témoigner, en parallèle, des débuts de l'édification de l'ensemble monumental, qui interviennent à partir de la fin de ce siècle. Les cheminements identifiés auraient ainsi été mis en place afin de véhiculer, d'un chantier à un autre, les matériaux de construction. La partie supérieure de sa séquence stratigraphique marquerait d'ailleurs une anthropisation plus prononcée liée à une nouvelle phase d'activité sur le site.

UN NOUVEAU CADRE URBAIN DE LA FIN DU 1^{er} S. - DÉBUT DU 11^e S. APR. J.-C.

La fin du 1^{er} s. apr. J.-C., ou le début du siècle suivant, est une période charnière dans l'évolution de *Cassinomagus*, marquée par la monumentalisation de son cœur urbain accompagnée de la restructuration du quartier du Grand Villard. Les axes de

circulation du plateau sud sont conservés lors de l'aménagement de l'ensemble monumental ; leur orientation est alors reprise par l'aqueduc, dont le tracé suit la rupture de pente nord.

Les dernières campagnes de fouilles ont permis d'affiner la chronologie du site et son organisation. Ainsi, dans le lieu de culte, du mobilier céramique date le début du chantier de construction du monument culturel à la charnière des 1^{er} et 1^{er} s. De même, l'édification des thermes n'est pas antérieure à 90 apr. J.-C., toujours d'après le mobilier céramique. Par ailleurs, des datations par archéomagnétisme menées par l'UMR 5060 IRAMAT (Rennes) sur des prélèvements effectués dans certaines briques des thermes¹⁸ fournissent un *terminus post quem* de 84 apr. J.-C. (Guibert *et al.* 2013, p. 205), tandis que des analyses de Luminescence optiquement stimulée (OSL) réalisées par l'UMR 5060 IRAMAT-CRP2A livrent un *terminus post quem* de 100 apr. J.-C. (Guibert *et al.* 2013, p. 193). Le début de la construction pourrait même être plus tardif puisque la courbe d'archéomagnétisme montre un pic de probabilité vers 140 apr. J.-C. Ces nouvelles données tendraient à confirmer l'hypothèse déjà formulée d'un chantier démarré à partir de la fin de la première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. (Hourcade *et al.* 2012, p. 143 et n. 64), c'est-à-dire postérieurement au lieu de culte.

Établie selon un véritable programme urbanistique, la nouvelle organisation de l'espace urbain affirme avec ostentation la place donnée aux dieux au sein de l'agglomération, ces derniers étant indéniablement liés à la vie quotidienne de la population, qu'elle soit résidente ou de passage.

LA MONUMENTALISATION DE CASSINOMAGUS

La topographie accidentée du terrain a été mise à profit par les constructeurs afin d'installer l'ensemble monumental réunissant lieux de culte, thermes, édifice de spectacle et aqueduc sur une surface d'environ 20 ha (fig. 3). D'importants travaux de nivellement l'ont sensiblement remodelée. Ainsi, la terrasse de 2 ha correspondant à la cour est du lieu de culte des Chenevières résulte à la fois de l'aplanissement du sol rocheux en partie sud et de l'apport de puissants remblais, sur 2 m d'épaisseur maximum, en partie nord. Point culminant de l'agglomération, elle domine à l'ouest un vallon accueillant les thermes de Longeas et, au nord, une cavité naturelle occupée par l'édifice de spectacle de la Léna¹⁹. Le bord du plateau sud-est, quant à lui, est marqué par l'aqueduc de Longeas, installé le long de la rupture de pente. L'entrée de la conduite dans l'ensemble monumental, qui correspond aussi à sa sortie de terre, est comme signalée par la proximité de deux édifices jumelés identifiés à des petits temples de datation indéterminée²⁰.

14. Bien que quelques indices d'hippophagie et cynophagie subsistent, notamment au 1^{er} s. apr. J.-C., sur certains sites (Cambou 2010), aucune trace n'atteste cette pratique dans le quartier du Grand Villard.

15. Les ossements pour lesquels a été estimé soit un âge dentaire, à partir des usures ou éruption dentaire, soit un âge épiphysaire, ont été classés selon quatre catégories : fœtus/périnataux, infantiles/juvéniles, adulte, adulte réformé. Les données étant peu nombreuses, il n'est pas paru opportun de les présenter sous forme de tableau. Néanmoins elles sont consultables dans les études de faune réalisées dans le cadre des rapports finaux d'opération des différentes fouilles.

16. Peut-être en lien avec la fin du chantier de l'ensemble monumental ? À ce sujet, voir Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 169-172.

17. Usure 2/5.

18. Prélèvements provenant de la salle de soutènement s.10.

19. Au sujet des données et des restitutions faites sur l'édifice de spectacle, il est généralement admis que le monument forme un demi-cercle ouvert au nord, tout au moins « un édifice à arène avec une *cavea* demi-circulaire, voire en arc outrepassé d'environ 120 m de diamètre et une arène séparée des gradins par un mur-*podium* » (Laüt *et al.* 2012, p. 267-269). Pierre Aupert propose d'y reconnaître un amphithéâtre (Aupert 2014 ; *et al.* 2016, p. 492).

20. Les deux édifices jumelés sont bâtis en bordure est du plateau sud-est, immédiatement au nord de la conduite d'eau, dont le parcours devient aérien exactement au même niveau. Au sujet des édifices jumelés dégagés au 19^e s., voir Doulan *et al.* 2015, p. 372.

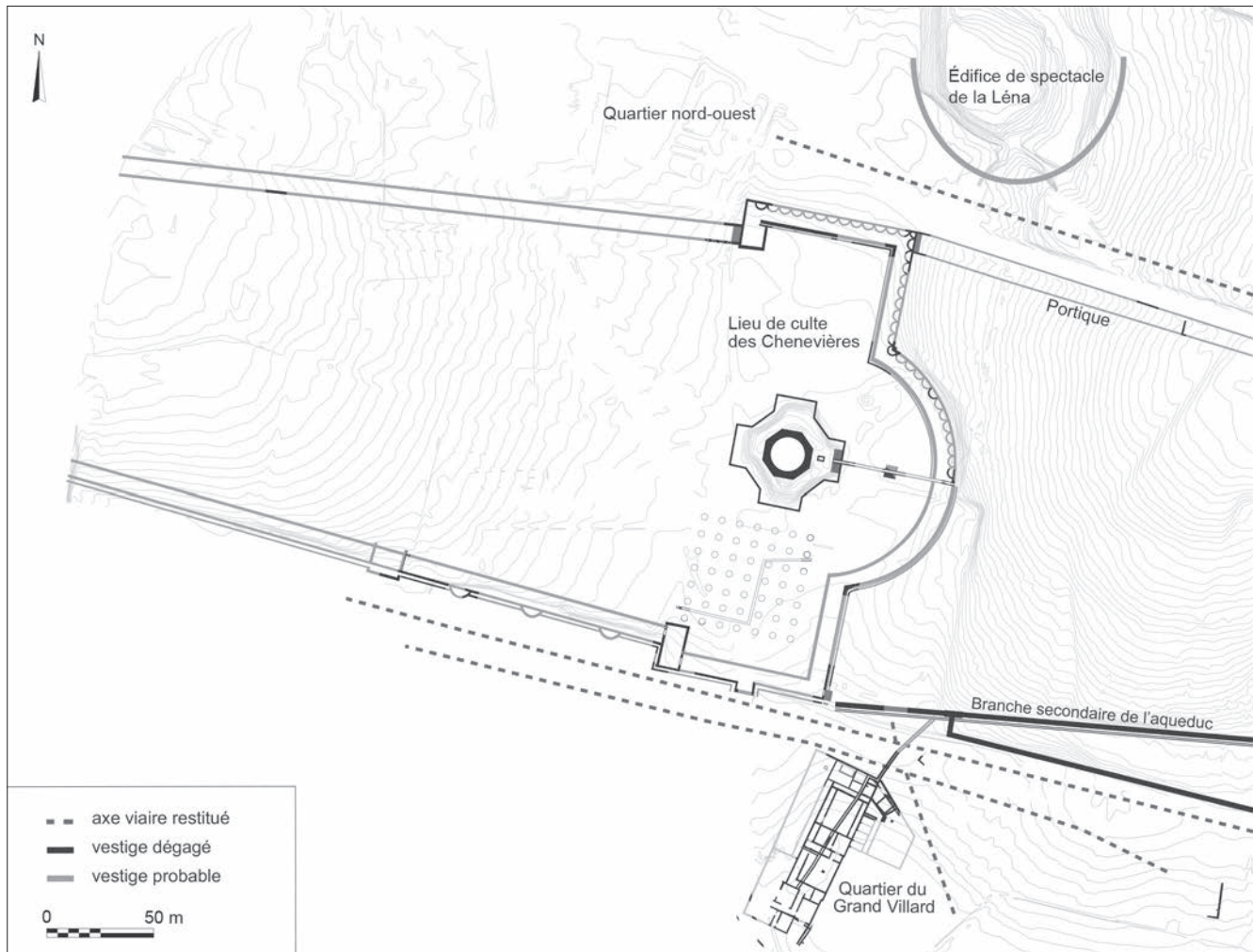


Fig. 8 – Plan du lieu de culte des Chenevières, état en 2019 (DAO : C. Doulan, UMR 5607 Ausonius, N. Morelle, H. Pradier).

L'aqueduc participe de la monumentalité du lieu. Portée par un puissant mur bahut alternant avec un pont-canal de 44 piles au passage du vallon, la conduite amenait l'eau au point haut du site, puis la distribuait par gravité vers le sanctuaire et, *via* une branche secondaire, vers les thermes (Doulan *et al.* 2012). De fait, le complexe balnéaire occupe la position topographique la moins saine, en fond de vallon, mais la plus opportune d'un point de vue hydraulique.

Ce réseau de distribution de l'eau au sein des édifices publics était complété par un système secondaire de conduites en bois alimentant probablement certains quartiers de l'agglomération, voire les bâtiments publics eux-mêmes. Plusieurs canalisations ont ainsi été mises en évidence depuis 2005 ; l'une d'entre elles longeait le pont-aqueduc et devait desservir le quartier situé au sud. Des canalisations successives sont également connues plus à l'ouest.

De manière générale, les techniques de construction observées à partir de la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. se caractérisent par l'emploi du petit appareil, avec des moellons quadrangulaires d'impactite liés avec un mortier de chaux et de sable granitique (Coutelas 2012). Le fait remarquable, à Chassenon, est la prolifération des joints regarnis, leur utilisation n'étant pas limitée aux caves comme souvent ailleurs en Gaule (Coutelas, Monier 2012). Les fouilles du quartier du Grand Villard en ont ainsi livré, tout comme celles de l'aqueduc et du sanctuaire des Chenevières.

Bien que non colorés, certains ont pu servir d'élément de décor par la seule régularisation de l'aspect des parois, notamment pour les plus grandes façades, comme cela a pu être observé aux théâtres d'Alésia et d'Augst, ou pour l'amphithéâtre d'Avenches (Coutelas, Monier 2012, p. 200).

LE LIEU DE CULTE DES CHENEVIÈRES

Cet ensemble constitue le cœur public de l'agglomération. La monumentalité de ses espaces et de son architecture, sa place dans l'urbanisme, sa proximité topographique et sa relation fonctionnelle avec les thermes de Longeas et le théâtre de la Léna le désignent sans nul doute comme le cadre architectural de grandes cérémonies religieuses publiques. Le monument est organisé en deux vastes espaces, dits cours est et ouest²¹, ceints par un mur de péribole sur une étendue d'environ 7 ha (fig. 8) ; l'ensemble prend la forme d'un trapèze axé selon une orientation est-ouest²².

21. Dans l'état actuel des connaissances sur l'organisation générale du lieu de culte, les deux espaces ne semblent pas séparés par un mur. Les prospections à venir, selon la méthode du géoradar, préciseront cette question.

22. Le monument cultuel a longtemps été connu uniquement par le biais de son temple dit de Montélu, dégagé à plusieurs reprises au XIX^e s. (Aupert 2006).

La cour est, couvrant une superficie de 2 ha environ, est délimitée par un mur de plan en Pi²³, pourvu d'une avancée en arc de cercle à l'est et bordé de portiques, larges de 7 m, sur ses trois côtés intérieurs. Ses extrémités sud et nord sont chacune ponctuées par une vaste pièce disposée perpendiculairement. La cour accueille en son centre le temple octogonal installé sur un *podium* en forme de croix, haut de 2,61 m et inscrit dans un cercle de 50,27 m (Aupert 2006, p. 135). Un escalier aménagé dans la rampe est donne accès à la galerie périphérique, dont la largeur atteint une valeur moyenne de 7,26 m (Aupert 2006, p. 146). La *cella*, octogonale à l'extérieur et circulaire à l'intérieur, était ornée de quatre niches disposées au droit des angles saillants extérieurs. Le monument était richement décoré de marbres polychromes revêtant le sol et les murs, dont certaines composantes étaient encore en place au XIX^e s.²⁴ Des pilastres en marbre décoraient également l'édifice. Une importante série, composée de fragments de bases attiques, fûts cannelés et chapiteaux ornés de motifs végétaux ou historiés, a été découverte anciennement (Aupert 2006, p. 142 et p. 163-165). Les campagnes de fouille récentes complètent cette série sous la forme de fragments de fûts de pilastres et plus rarement de chapiteaux (fig. 9) ; des corniches en marbre agrémentaient également les revêtements muraux. Des plaques lisses en marbres polychromes attestent, par ailleurs, la présence de décors en *opus sectile* au sein du lieu de culte. Les matériaux identifiés sont issus des terrains métamorphiques pyrénéens (brèche dite de Saint-Béat), d'Égypte (porphyre rouge), de Turquie (marbre de Synnada), de Grèce (marbre rouge de Mani, porphyre vert et cipolin de Karystos) et de Tunisie (marbre jaune de Chemtou).

Un dispositif original de 49 fosses circulaires, creusées dans le sol géologique, se développe immédiatement au sud du temple de Montélu. Les fosses sont organisées selon un maillage régulier de sept rangées de sept creusements, formant un carré de 51 m de côté environ. Distantes les unes des autres de 5 m, elles présentent un diamètre de 3 m et une profondeur de 1 m²⁵. De profil en U, leurs parois sont régulières, verticales et leur fond est plat. Un canal serpente entre les rangs de fosses d'un bout à l'autre du maillage, d'ouest en est. Il est formé de trois sections

Les recherches récentes de terrain (2004, 2011, 2013 et 2015-2017, sous la direction de C. Doulan) ont porté sur les limites de l'aire culturelle ; le mur de péribole et ses aménagements ont ainsi pu être étudiés sur l'emprise de sondages ouverts ponctuellement à l'emplacement présumé de ces éléments d'architecture.

23. Du côté intérieur, ce mur de péribole est renforcé par des contreforts semi-circulaires en sous-œuvre dans sa partie nord-est. Les contreforts contiennent la poussée des terres de remblaiements de la terrasse.

24. Voir les témoignages de Jean-Hippolyte Michon (1844) et Albert Masfrand (1900) repris par P. Aupert (2006), selon lesquels la *cella* était « pavée de marbres en parallélogrammes rectangles de 1,19 m de longueur sur 0,55 m de largeur [...] alternativement de marbre rouge veiné et de marbre gris blanc à veines micacées » (Michon 1844, p. 181). J.-H. Michon et A. Masfrand décrivent également les restes de revêtements muraux en marbre. Le premier évoque un marbre vert ou cipolin formant une plinthe (Michon 1844, p. 181), tandis que le second a vu un revêtement en marbre blanc veiné de vert (Masfrand 1900, p. 116).

25. Cette profondeur n'a pu être vérifiée que pour quatre fosses dans le cadre de la fouille programmée de 2011 (sous la direction de C. Doulan). L'aménagement n'a jamais fait l'objet d'un décapage mécanique général ; l'intervention archéologique a été limitée à deux sondages ouverts sur l'emprise de quatre fosses et d'un tronçon du canal afin de tester l'hypothèse de fosses de plantation. Le plan général des 49 fosses a pu être complété et restitué à partir de vues aériennes (Doulan *et al.* 2015, p. 371-373, fig. 5).



Fig. 9 – Chapiteau de pilastre en marbre blanc d'origine inconnue provenant du sanctuaire, fouille programmée 2017 (cliché : G. Tendron).

coudées taillées dans la roche sur une profondeur de 0,50 m en moyenne et couvertes de grandes dalles d'impactite.

L'identification de cet ensemble fossoyé avec un bois sacré²⁶ est sans ambiguïté (Doulan 2016). Pourtant, au premier abord, l'analyse strictement formelle ne permet pas une telle conclusion²⁷ et les quelques exemples connus, avérés ou supposés, d'aménagements boisés en contexte culturel ne suffisent pas à orienter définitivement la recherche²⁸. L'exemple de la *villa* gallo-romaine du Quiou (Côtes-d'Armor), en revanche, fournit des éléments de comparaison formels plutôt décisifs pour le cas de Chassenon (Arramond, Requi 2012, p. 6-9). Des alignements de fosses de plantation d'un verger ou d'un vignoble ont été mis en évidence dans la *pars rustica* de la *villa*. Ce qu'il faut retenir pour notre propos est leur organisation en 7 rangées parallèles de 15 fosses espacées de 5 m les unes des autres. L'agencement comparable des fosses du grand lieu de culte des Chenevières semble donc bien relever d'un procédé culturel.

L'étude micromorphologique du comblement de trois structures fouillées présente des résultats significatifs en faveur de fosses de plantation. Elle a permis de déterminer que leur comblement était lié à leur usage (comblement primaire) et que les différents dépôts identifiés pouvaient être mis en relation avec des pratiques culturelles (Vissac 2002). Il faut tout d'abord

26. Sur la notion de bois sacré, voir Scheid 1993, p. 13-20 ; 1998, p. 65-66 ; 2016. Sur les pratiques religieuses en contexte boisé à partir de la documentation épigraphique, voir Van Andringa 2007-2008. Le *lucus*, lieu boisé habité par une divinité, donc sacré, se trouvait aussi bien en milieu naturel qu'en contexte urbain.

27. Pour un aperçu de l'historiographie de l'aménagement fossoyé, voir Doulan *et al.* 2015, p. 371. L'hypothèse de réservoirs d'eau pour les usages du lieu de culte, voire pour ceux des thermes de Longeas, a longtemps prévalu.

28. Ce type d'aménagement laisse en général des traces très ténues, interprétables par le biais de l'archéologie et des sciences environnementales ; voir à ce sujet Gillet *et al.* 2018 et les riches exemples de sites culturels boisés présentés.

retenir les dimensions des fosses, suffisamment larges pour le développement de racines d'arbre. Ensuite, le dépôt basal, constitué d'un mélange terre-pierres, évite les tassements liés à des stagnations d'eau importantes et facilite le développement des racines. Il présente en outre des attributs d'un niveau superficiel qui a pu être prélevé comme « bonne terre de surface » et déposé dans le fond de la fosse comme le préconisent des pratiques anciennes (par exemple Caton, *De l'Agriculture*, 28, 2). Quant aux dépôts supérieurs des fosses, ils se caractérisent par de nombreux fragments rocheux carbonatés ou par divers constituants anthropiques qui permettent d'évoquer un enrichissement des terres.

Le contexte culturel des fosses de plantation de Chassenon leur confère donc sans nul doute l'identité d'un bois sacré, résidence d'une divinité que signalait peut-être le bruissement des feuilles au passage du vent²⁹. Cet espace végétal parfaitement ordonné, où l'eau de pluie et de ruissellement était canalisée³⁰, n'a rien d'un lieu sauvage, provoquant l'effroi et la stupeur chez les hommes (Scheid 1998, p. 65). Sa place à côté de l'édifice culturel – avec lequel il partage une orientation cardinale – et des similitudes structurelles avec celui-ci incitent par ailleurs à s'interroger sur la conception même du bois sacré sur le modèle d'un temple. Dans le cas présent, l'un et l'autre sont de dimensions hors-tout comparables, de l'ordre de 50,27 m pour le temple et de 51 m environ pour le bois sacré ; à l'image du temple, le bois sacré semble être structuré en espaces hiérarchisés : en termes de dimensions, le carré extérieur correspond au *podium*, le carré médian à la galerie périphérique et le carré central à la *cella* du temple maçonné. Enfin, les trois espaces sont traversés par la canalisation qui assainit l'espace boisé tout comme la conduite d'eau aménagée dans la rampe est du *podium* du temple.

Cette conduite maçonnée relie le *podium* du temple à l'hémicycle est du mur de péribole qu'elle traverse pour évacuer l'eau vers un exutoire situé à l'extérieur du lieu de culte³¹ (fig. 8). Au centre de la conduite, de part et d'autre de ses piédroits, deux massifs maçonnés pourraient avoir été les soubassements d'un ou de deux autels.

La cour ouest, s'étendant au moins sur 5 ha, présente un sol légèrement ascendant vers l'est. Elle est fermée, au nord et au sud, par un mur long d'au moins 100 m auquel est adossé un portique large de 7 m. Le mur de péribole au sud est rythmé, à intervalles réguliers, par des absides semi-circulaires, ornées d'un décor mural présentant des fonds rouges. Des traces de griffures sont interprétées comme de possibles témoins de leur fréquentation par les fidèles. L'ornementation peinte du portique présente quant à elle une grande variété de supports de mortier et de décors, qui diffère à mesure que l'on approche de la cour est. Ainsi, un jeu de perspective était offert au visiteur, entre la colonnade en pierre du portique et le décor peint.

Sur la longueur connue de son tracé, la galerie sud distribue, à l'est, une pièce d'angle faisant la jonction entre les cours ouest

et est. Un aménagement similaire existe au nord, permettant de relier également les deux aires cultuelles.

L'étude des terres cuites architecturales du sanctuaire (*tegulae* et *imbrices*) révèle différentes séries de produits qui ne se répartissent pas de la même façon au sein du complexe. Ces différences de lots pourraient indiquer que les parties concernées n'ont pas été érigées lors d'une même phase de construction, ou qu'elles l'ont été dans des étapes distinctes du chantier originel³².

Concernant la mise en œuvre des maçonneries, il apparaît que l'hémicycle est et les murs sud-est et nord du péribole possèdent quasiment le même liant architectural. Le mortier utilisé pour les murs des pièces d'angle sud et nord constitue un autre ensemble, tandis que la canalisation reliant l'hémicycle et le *podium* du temple présente un troisième type de mortier. À l'instar des terres cuites architecturales, ces différences reflètent soit différentes phases d'aménagement, soit une évolution du chantier de construction en fonction de l'approvisionnement des matériaux.

Plus de 5 kg de résidus métallurgiques ont également été mis au jour dans les niveaux de construction et de fonctionnement du lieu de culte, soit à peu près autant que pour les niveaux précoces (6 kg). Rapportée à une amplitude de temps plus longue – deux siècles contre seulement une trentaine d'années pour l'occupation précoce – mais, aussi, à une surface fouillée nettement plus importante, cette quantité paraît relativement plus faible que pour les phases précédentes. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une partie des déchets sidérurgiques recueillis dans les remblais des II^e et III^e s. soit issue de l'activité des ateliers du début du I^{er} s. À partir de ces données et incertitudes, il est possible de considérer que l'activité métallurgique diminue fortement durant l'occupation du lieu de culte. La nature des vestiges collectés ne change toutefois pas et ils pourraient attester la réalisation d'opérations de forge dans le cadre du chantier de construction initial du lieu de culte, ou d'interventions plus ponctuelles sur le complexe bâti.

Quant aux rares restes fauniques liés à la phase de fonctionnement du sanctuaire, ils témoignent, du point de vue de leur nombre comme de leur masse, d'une alimentation axée sur la viande de bœuf (tabl. II). Aux côtés du porc et des caprinés, le coq et quelques animaux sauvages tels que le cerf, le chevreuil et le lièvre sont également représentés. Le corpus est néanmoins trop restreint pour permettre de caractériser plus précisément ces déchets osseux.

Malgré leur découverte dans l'enceinte du sanctuaire, les restes fauniques ne livrent aucun élément renvoyant à des activités rituelles. Bien que parfois difficiles à percevoir, de telles pratiques ont toutefois été documentées dans d'autres sanctuaires de la période, comme au Gué-de-Sciaux, à Antigny (Vienne), où des fosses contenaient des rejets de banquets (Bertrand dir. 2018, p. 962). Aucune trace d'abattage ou autre geste rituel, aucun dépôt d'animaux complets ou d'offrandes sous forme de quartiers de viande n'ont été mis au jour sur le site des Chenevières.

29. Les analyses palynologiques, effectuées à partir de prélèvements sédimentologiques, n'ont pas fourni de résultats probants quant à la détermination des essences plantées.

30. Le canal coudé évacuait les eaux indésirables vers l'est, qui se perdaient peut-être dans les remblais de la terrasse.

31. Cette conduite maçonnée a été fouillée en 2013 dans le cadre de l'étude du mur d'enceinte de la cour est.

32. Plus globalement, l'étude confirme que les bâtiments de *Cassinomagus*, ou plus spécifiquement les édifices publics, ont nécessité tant de matériaux que, vraisemblablement, aucun atelier n'a pu fournir les volumes requis et qu'il a fallu s'approvisionner auprès de nombre d'entre eux.

Tabl. II – Inventaire détaillé par période des ossements animaux mis au jour dans le sanctuaire des Chenevières
(NR : nombre de restes ; PR : poids des restes).

Phase	Espèce	NR	% du NR	PR (g)	% du PR
Fin du I ^{er} s.- III ^e s. apr. J.-C.	Bœuf	113	37,50	2 071	65,80
	Porc	76	25,20	472	15
	Caprinés sp.	71	23,60	379	12
	Équidés sp.	3	1	68	2,20
	Chien	20	6,60	88	2,80
	Coq	14	4,70	12	0,40
	Cerf	2	0,70	49	1,60
	Chevreuril	1	0,30	8	0,30
	Lièvre	1	0,30	2	0,10
Total		301	100	3 149	100
Seconde moitié du III ^e s. apr. J.-C.	Bœuf	183	45	2 892	68,80
	Porc	99	24,30	730	17,40
	Caprinés sp.	71	17,40	364	8,70
	Équidés sp.	4	1	74	1,80
	Chien	25	6,10	80	1,90
	Coq	14	3,40	16	0,40
	Oie	1	0,20	2	0
	Pigeon	1	0,20	1	0
	Cerf	1	0,20	26	0,60
	Lièvre	7	1,70	19	0,50
Fouine ou marte	1	0,20	2	0	
Total		407	100	4 206	100
Total corpus Chenevières		708		7 355	

Plusieurs rebuts d'artisanat de l'os ont été découverts dans une des fosses à plantation. Ils renvoient à différentes étapes de production, de l'épannelage des diaphyses au façonnage des objets semi-finis. Leur nature et leur contexte de découverte – un remblai – n'incitent pas à leur attribuer un caractère rituel.

LES THERMES DE LONGEAS

Implantés au sud-est du lieu de culte (fig. 3), au-delà d'un vaste espace *a priori* libre de constructions, les bains de Longeas correspondent à des thermes doubles de type impérial. Ils couvrent une superficie de près de 12 500 m², leur plan s'inscrivant dans un carré d'environ 120 m de côté³³.

Le monument est édifié sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée, réservé au personnel, correspond aux cours extérieures, aux trois cours de chauffe et au premier niveau de la galerie nord. Outre l'alimentation en chaleur des salles de l'étage, onze des douze fours permettaient également de chauffer l'eau à destination des bassins et des piscines. Un réseau d'égouts et de caniveaux parcourt l'édifice, permettant de conduire les eaux de pluie, de vidange des bassins et de ruissellement vers les latrines et le thalweg nord, ainsi que d'assainir le bâtiment.

L'étage, réservé au public, propose deux types de circuits : l'un, hygiénique et classique au nord ; l'autre, thérapeutique³⁴ au sud.

Liés au sanctuaire, les thermes jouaient le rôle de « bains d'entrée »³⁵. Cette fonction du bâtiment explique sans doute le fait que sa moitié sud, directement reliée au sanctuaire des Chenevières, ait été mise en service avant l'achèvement des travaux de l'ensemble (état 2.1 ; Hourcade *et al.* 2012, p. 143). La circulation entre les deux édifices se faisait en effet le long de l'aqueduc secondaire, depuis la grande porte aménagée dans la pièce d'angle sud-ouest Pa des thermes (Doulan *et al.* 2012, p. 129, fig. 14 ; 2015, p. 374).

Les dernières recherches menées sur l'édifice thermal entre 2011 et 2013 ont permis d'apporter des informations inédites quant à son histoire, ses usages et son plan, mais aussi, plus original, concernant les processus de sa construction.

Bien que sa datation reste incertaine, la première phase de travaux des thermes (état 2.1 ; Hourcade *et al.* 2012, p. 143) est désormais mieux documentée. Les analyses des archéomètres et le réexamen du mobilier céramique indiquent qu'elle n'est pas antérieure au début du III^e s. apr. J.-C., voire qu'elle pourrait se situer vers le milieu du siècle. La datation de sa deuxième phase

34. Sur cette pratique, voir Bouet 2018.

35. Sur cette fonction, voir Scheid 1991, p. 209-214. Les doutes émis en 1999 (Hourcade, p. 165) ont été levés par la suite (Hourcade *et al.* 2012, p. 133 ; 2014, § 16 ; Doulan *et al.* 2014, p. 326 ; 2015, p. 374-376 ; Aupert *et al.* 2016, p. 487).

33. Les plans détaillés et actualisés sont publiés dans Hourcade, Maurin 2013 ; Doulan *et al.* 2015 ; Aupert *et al.* 2016 ; Coutelas, Hourcade 2016.



Fig. 10 – Photographie et restitution de l'inscription découverte dans les thermes. Longueur conservée : 66,50 cm ; hauteur : 55 cm ; épaisseur : 17 cm (cliché : D. Hourcade, UMR 5607 Ausonius ; DAO : L. Maurin, UMR 5607 Ausonius).

(état 2.2) dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C., après 171-178 (Hourcade *et al.* 2012, p. 146), reste quant à elle inchangée. Ces datations seraient même confirmées par la découverte d'une inscription lapidaire, en octobre 2012, lors de la fouille de l'extrémité orientale des salles P2 et P3.

L'inscription (fig. 10), dont seul le bloc de la partie droite nous est parvenu, est une dédicace commémorant la construction d'un édifice, vraisemblablement les thermes, par un notable local et ses deux fils (AE 2013, 1058 ; Hourcade, Maurin 2013). Le texte se restitue de la façon suivante :

[Numinib(us) Augusto]r(um), Marti Granno Vi-
[ctori et dea]e Cobrandiae,
[.....]rinus Scauri filius,
[.....] et D]ubnodaga fili,
[thermas ? c]um suis orna-
[mentis omnibus] de sua pecun(ia) ded(erunt)³⁶

Le bâtiment, dont la construction est donc due à une évergésie, est alors placé sous la protection des *Numina Augustorum*, de Mars Grannus Victor³⁷ et de Dea Cobrandia. Accepter l'idée que l'édifice mentionné dans l'inscription est bien le complexe balnéaire de Longeas permettrait alors de préciser la date de son inauguration³⁸, l'inscription étant attribuée aux années 161-169 ou, plus largement, à la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C.

La poursuite des fouilles dans la partie orientale des thermes, avec la mise au jour de maçonneries dans un état de conservation exceptionnel, a permis par ailleurs de préciser le plan jusqu'ici très hypothétique de l'édifice. Son accès ne se faisait ni au moyen d'un escalier monumental, ni dans l'axe de symétrie du bâtiment comme cela était supposé jusque-là (Hourcade *et al.* 2012, p. 133). Les recherches ont révélé qu'il était rendu possible par deux entrées latérales situées respectivement au nord-est et sud-est de l'édifice, dans l'angle des palestres à *natatio* P1 et P4.

36. Traduction : « Aux puissances divines des Augustes, à Mars Grannus Victor et à la déesse Cobrandia, [---]rinus, fils de Scaurus, [---] et Dubnodaga, ses fils, ont offert ces thermes (?) avec tout leur décor, à leurs frais ».

37. Mars est ici dans son rôle de dieu protecteur qui, par son action, peut « arrêter, repousser et bouter dehors les maladies visibles et invisibles » (Caton, *De l'Agriculture*, 141, 2-3 ; Scheid 1992, p. 38-39).

38. C'est l'interprétation stimulante que propose Alain Bouet (Bouet à paraître).

Au sud, une porte et un escalier à quatre marches permettaient de relier le portique à colonnade intérieur à l'extrémité de la longue galerie couverte extérieure conduisant au mur de l'aqueduc.

Au centre de la partie orientale des thermes, l'espace de part et d'autre de la cour de chauffe Sv1 était occupé par une gigantesque salle de près de 2 000 m² servant en partie au sport. Le sol de cette probable *basilica thermarum* formée par les salles P2 et P3 était composé d'un plancher « flottant » en bois reposant sur un ensemble de piliers constitués de blocs d'impacite empilés (Hourcade, Morin 2008). Aucun mur de compartimentation n'ayant été découvert au sein de cet espace, l'existence de cloisons à claire-voie pour délimiter un vestiaire central est envisagée. Le passage entre le gymnase/basilique couvert P2 et la palestre à *natatio* ouverte P1 se faisait quant à lui par trois portes percées aux extrémités et au centre du mur mitoyen.

La fouille de l'extrémité est de P1 a également permis de confirmer la présence d'un portique à colonnade délimité par un mur stylobate en partie détruit. Il bordait ainsi une esplanade à l'origine dallée.

Enfin, contrairement aux hypothèses formulées suite aux résultats des prospections électromagnétiques (Hourcade *et al.* 2012, p. 133), aucun bassin n'a été mis au jour contre le mur extérieur de l'édifice, à l'est, dans son axe de symétrie. Seul un caniveau maçonné, aménagé lors de la seconde phase des travaux d'aménagement de l'édifice (état 2.2), longeait les façades sud et est.

L'une des principales avancées du dernier programme de recherches sur les thermes concerne le processus de construction des salles de soutènement au rez-de-chaussée. L'édifice thermal est en effet installé dans le vallon nord du site, sur un terrain dont la déclivité est de 6 m du sud vers le nord. Cette particularité topographique explique que son soubassement se compose d'une succession de salles voûtées dont la hauteur augmente de 1 à 4 m vers le nord. Cette mise en œuvre permet également de créer un vide sanitaire et, ainsi, de contribuer à l'horizontalité des sols de l'étage destiné au public (Hourcade 1999, p. 161 ; Hourcade *et al.* 2012, p. 138-139).

Grâce à l'étude fine de l'ensemble des marques laissées dans le mortier des maçonneries de ces salles, il est possible de restituer toutes les étapes du chantier, depuis le traçage à la

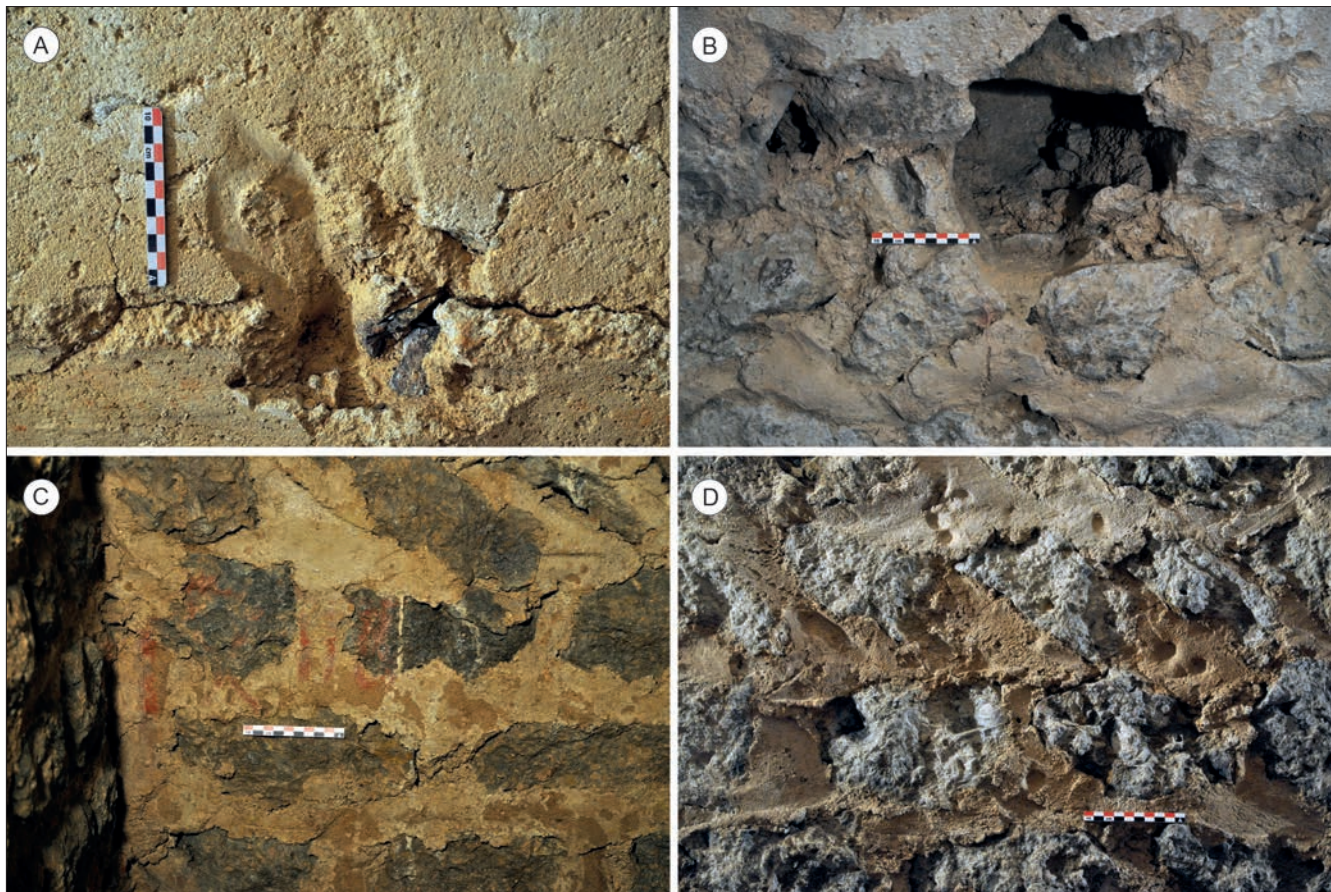


Fig. 11 – A, marque de la tête de l'outil utilisé pour le décoffrage des planches en salle 13 ; B, logement d'entrait dans la salle 16 avec l'empreinte partielle de la pièce de bois et le marquage de l'emplacement, d'abord effectué à l'ocre rouge, puis repris à la pointe dans le mortier (à l'aplomb du bord droit de la mire) ; C, graffiti peint dans la salle 08 ; D, concentration de traces de doigts dans le mortier, salle 16 (clichés : A. Coutelas, ArkeMine SARL).

peinture ocre sur les murs périphériques de l'emplacement des piédroits, jusqu'à l'enlèvement des planches de coffrage et au remblaiement final au-dessus des voûtes (Coutelas, Hourcade 2016). Les traces laissées par le travail des ouvriers sont nombreuses. Il s'agit notamment d'empreintes de truelles, de celles de l'outil ayant servi au décoffrage (un marteau pic ?), de marques de peinture ocre utilisées pour le positionnement des entrants (cintres) et le suivi des différentes séquences d'élévation des piédroits, de *graffiti* peints ou incisés servant de compte de chantier ou de contrôle du travail effectué (fig. 11). Les ouvriers eux-mêmes ont laissé des traces de leur présence : empreintes de doigts, de coude et de genou avec impression du tissu dans le mortier (étudiée par Delphine Henri) et même de semelle de chaussure sur les parements.

UNE DOMUS DANS LE QUARTIER DU GRAND VILLARD

Parallèlement à l'édification de l'ensemble monumental, le quartier du Grand Villard est marqué par la construction, l'occupation et le réaménagement d'un grand bâtiment témoignant d'une véritable urbanisation du quartier sud³⁹.

39. Dans le bourg, un habitat se développe également entre le II^e s. apr. J.-C. et le IV^e s. apr. J.-C. (Poirier *et al.* 2018, p. 158 et suiv.).

En outre, le réseau viaire est restructuré, formant à cet endroit un carrefour de circulation d'environ 25 m de côté. Une rue conduit notamment à la porte à deux baies traversant la branche secondaire de l'aqueduc afin d'accéder à l'ensemble monumental. L'installation d'une nouvelle bande de roulement va de pair avec la construction de trottoirs le long de la façade nord du bâtiment.

Ce vaste édifice est érigé lors d'un unique chantier de construction dont les étapes ont été bien définies (Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 173-178). Mis au jour sur une superficie de 1 420 m² (fig. 12, n° 1), il s'adapte aux orientations divergentes imposées par la trame viaire établie dans le paysage depuis plusieurs décennies. Cette intégration suppose qu'il respecte un projet urbanistique préétabli, antérieur à l'aménagement de l'ensemble monumental et de ses abords immédiats (Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 177-178).

Vingt-quatre espaces ont été individualisés, tous n'ayant pas pu être identifiés : onze pièces, quatre cours – dont deux à péristyle partiel –, six galeries, deux couloirs et des latrines à l'emplacement du coude formé par l'égout qui traverse le bâtiment pour se jeter dans le collecteur longeant la branche secondaire de l'aqueduc.

Le plan de l'édifice, depuis la façade nord, peut se diviser en cinq ensembles : un premier corps de bâtiment, une cour à péristyle partiel composée de deux ailes, un deuxième groupe de pièces, une seconde cour à péristyle partiel triportique et,



Fig. 12 – L'édifice du Grand Villard. A, premier état (fin du I^{er}/début du II^e s. - milieu du II^e s.) ; B, deuxième état (milieu du II^e s.-III^e s.) (DAO : M. Grall, G. Rocque).

enfin, un troisième ensemble de salles. Ceux-ci se juxtaposent selon un axe nord-est - sud-ouest dans un plan que l'on peut qualifier « à enfilade de cours ». Cette organisation interne s'apparente à celle de vastes demeures connues dans la capitale de cité, *Augustoritum*, notamment la maison des Nones de Mars (Loustaud 2000, p. 224, fig. 94, n° C).

Des réaménagements, effectués vers le milieu du II^e s. apr. J.-C.⁴⁰, concernent principalement les espaces de circulation et, particulièrement, les cours à péristyle. La cour nord est ainsi réduite avec l'adjonction d'un portique oriental, tandis que celle au sud est agrandie suite à l'amputation des extrémités orientales des portiques nord et sud (fig. 12, n° 2) (Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 188-189).

Le plan de ce bâtiment apporte quelques pistes de réflexion quant à sa fonction. En effet, le principe de cours en enfilade est bien documenté sur de nombreuses *domus*⁴¹. Est-ce le cas au Grand Villard ? La « trilogie publique » proposée par

Pascal Vipard (2007, p. 239)⁴² n'est pas complète à Chassenon, au vu des données archéologiques actuelles. Seuls les péristyles, dont les plans pourraient correspondre aux caractéristiques des *domus* de taille moyenne à modeste, soit d'une surface comprise entre 1 000 et 2 000 m² (Vipard 2007, p. 240-241), sont ici attestés.

L'édifice du Grand Villard recèle par ailleurs de nombreux éléments de confort et des aménagements traduisant les moyens financiers mis en œuvre lors de sa conception. Ainsi, l'existence d'un réseau d'assainissement et de latrines participe au bien-être de ses habitants. La qualité des sols et des seuils (fig. 13) atteste de l'emploi d'ouvriers qualifiés, rompus aux « préceptes vitruviens ». Les sols sont ainsi de belle facture, systématiquement composés d'un *statumen*, d'un *rudus* et d'un *nucleus*. Certains ont même accueilli une dernière couche de finition (un lait de chaux ?) presque intégralement disparue. La qualité de la mise en œuvre de ces niveaux de circulation (confection, esthétique...) est perceptible dans les entrées et passages entre les différents espaces du bâtiment. Il en ressort pour les seuils un schéma

40. D'après les céramiques découvertes en 2012 dans un dépotoir, scellant une fosse de conservation de la chaux utilisée dans le cadre de ces travaux (Rocque *et al.* 2014, vol. 2, p. 200).

41. Par exemple à Limoges, la maison des Nones de Mars déjà citée, ou les maisons des Dieux Océan (Vipard 2007, p. 233, fig. 3) et, à Saint-Romain-en-Gal (Rhône), sous le Lycée (Leglay 1971, p. 245, fig. 22).

42. La « trilogie publique » se compose du péristyle (le plus symbolique), de l'espace d'entrée (le plus important) et d'une ou plusieurs salles de réception (probablement le plus compliqué à étudier car le moins évident à identifier lors de la fouille).

commun qui associe systématiquement deux blocs d'impactite se faisant face, accueillant une crapaudine (à une exception près) et une saignée longitudinale, celles-ci recevant respectivement le gond de la porte et son encadrement. Les portes étaient à deux battants et le seuil n'était pas nécessairement marqué au sol. Seul un seuil monolithique se distingue : long de 2,38 m et encadré par deux blocs, il présente un pas légèrement plus étroit que sa feuillure (0,26 contre 0,31 m) et une marche haute de 0,10 à 0,12 m⁴³.

La mise en œuvre de ces niveaux de circulation et systèmes d'entrée appartient de toute évidence à un programme commun qui inclut une décoration de qualité à base de stucs et d'enduits⁴⁴. Une certaine richesse se dégage donc de cet édifice et invite à privilégier l'hypothèse d'une *domus*⁴⁵.

Le mobilier, essentiellement découvert dans les couches remaniées liées à l'abandon du bâtiment, est malheureusement trop indigent pour conforter ou infirmer cette interprétation. L'*instrumentum* en métal est ainsi très peu abondant sur le site en raison des nettoyages successifs. Il comprend notamment de petits instruments (cuillères-sondes, stylet à écrire, etc.) et un couvercle de cruche (type Eggers 128).

Dans le mobilier métallique, des déchets liés au travail du métal provenant pour partie de zones d'activités de post-réduction ont également été relevés. Néanmoins, aucune structure associée n'est encore connue. Il pourrait s'agir d'activités de production d'un atelier temporaire mis en place pour les besoins d'un chantier de construction, mais aussi d'épandages de matériaux drainant des espaces de circulation.

Quant aux céramiques, des productions et des formes nouvelles apparaissent à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C., notamment dans la sigillée avec les services de La Graufesenque, et dans la vaisselle à parois fines, avec les gobelets engobés saintongeais et lézoviens. Au cours du 1^{er} s. apr. J.-C., les productions sigillées des ateliers de Lezoux remplacent celles de La Graufesenque et de Montans (Tarn). Les catégories sont les mêmes qu'à la période précédente avec, cependant, des productions communes grises prépondérantes et présentant une typologie plus variée.

À partir de la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. et au 1^{er} s., quelques vases à surface métallescente provenant de Lezoux parviennent à Chassenon. Des productions à engobe brun rouge à reflets métallescents, très probablement régionales, alimentent l'agglomération en gobelets à lèvre ourlée avec un décor de bandes de guillochis, ainsi qu'en marmites tripodes à lèvre en collerette. Le revêtement micacé est réservé aux vases à liquide. Les céramiques à engobe rouge orangé se rapprochent de la typologie des formes dites « à l'éponge ». Parmi les amphores, enfin, des tessons d'amphores « carotte » Camulodunum 189 et Kingsholm 117, ayant contenu probablement des fruits pour l'une et du vin pour l'autre, indiquent l'importation de produits du Levant. Ces productions sont datables respectivement de la fin du 1^{er} au 1^{er} s. apr. J.-C. et du début du 1^{er} au début du 1^{er} s.



Fig. 13 – A, sols et seuils entre trois pièces du deuxième corps de bâtiment du Grand Villard (cliché : N. Morelle) ; B, seuil à pas étroit (cliché : M. Grall).

43. Ce type de seuil sépare un espace intérieur de l'extérieur (Bouet 1994, p. 184). Il se retrouve jusque dans des édifices publics, comme au théâtre de la Garde à Barzan (Charente-Maritime) (Tendron *et al.* 2013, vol. 1, p. 26-28).

44. D'après les premières observations issues de l'étude en cours.

45. Pour une discussion plus approfondie sur la fonction de ce bâtiment, voir Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 185-188.

Concernant la faune, les espèces de la triade sont toujours prépondérantes à cette période (tabl. I). Le bœuf, le porc et les caprinés sont représentés dans des proportions relativement équivalentes en nombre de restes. Cependant, d'après la masse



Fig. 14 – Trois ensembles anatomiques de daim provenant du quartier du Grand Villard et présentant des traces de découpe (clichés : C. Genies, Éveha).

recueillie, une légère baisse de la consommation du porc et des caprinés est observée, au profit du bœuf. La taille restreinte du corpus ne permet toutefois pas de savoir si cette évolution traduit un phénomène ponctuel ou bien un véritable changement dans le régime alimentaire. Les animaux abattus à maturité pondérale sont toujours privilégiés malgré la présence de quelques infantiles et juvéniles chez le porc et les caprinés. On note que la part des jeunes animaux est proportionnellement supérieure à celle de la phase précédente – passant de 29 à 35 % –, mais les quantités considérées restent trop faibles pour que cela soit significatif.

La répartition anatomique des restes du porc et du bœuf montre que les déchets sont en majorité des rejets de préparation et de consommation des morceaux⁴⁶. Les pièces anatomiques à fort rendement en viande, telles que les ceintures et les os des membres, sont en effet les plus représentées. Les parties éliminées lors des premières étapes de la découpe ne sont pas absentes, mais proportionnellement moins importantes. À l'inverse, la répartition anatomique et les traces de découpe observées sur les restes de caprinés semblent renvoyer plutôt aux premières étapes de la découpe, avec une prédominance des éléments du crâne et des bas de patte. Quelques oiseaux, dont le coq, le pigeon, la perdrix et la bécasse des bois, et des gibiers à poils tels que le lièvre et le cerf viennent compléter le régime carné.

Des restes de daims ont également été découverts dans les niveaux du Grand Villard associés à cette phase (fig. 14).

46. La répartition a été obtenue en comparant les proportions des parties anatomiques à celles d'individus de référence afin de mettre en évidence les morceaux sous-représentés ou à l'inverse ceux sur-représentés. Les proportions des squelettes de référence proviennent de Oueslati 2002, p. 38.

N'étant pas endémiques de nos régions, leur présence sur le site a conduit à réaliser plusieurs analyses afin de déterminer la provenance de ces animaux. Ces études ont été menées par les chercheurs de l'université de Nottingham dans le cadre du « *Dama International - Fallow deer Project* »⁴⁷, au sein duquel des comparaisons ostéométriques ont été réalisées à partir des mesures d'ossements de daims provenant de plusieurs pays. Les résultats révèlent que les individus de Chassenon n'ont pas été importés directement de leur région d'origine, admise jusqu'à présent comme étant l'Anatolie, ni même qu'ils ont appartenu à une première génération d'animaux introduits, mais qu'ils proviennent d'un « élevage » établi très loin de leur milieu naturel. Le rapport entre les carbones 12 et 13 obtenus grâce aux analyses isotopiques confirme que les daims ont consommé des plantes ayant pu pousser dans la région. Quant au taux élevé du rapport entre les azotes 14 et 15, il suggère que ces plantes provenaient de sols argileux de bord de rivière, à l'instar de ceux du bord de la Vienne ou de champs fertilisés.

Ces données permettent de suggérer que ces ossements ne sont pas issus de pièces de viande importées sous forme de venaison comme cela est souvent proposé pour les découvertes faites en Gaule et en Grande-Bretagne (Sykes 2004, p. 81). Il s'agit vraisemblablement de daims maintenus à proximité de Chassenon, possiblement le long des berges de la Vienne (située à 2 km au nord de l'agglomération). L'existence de parcs à gibier est par ailleurs attestée par les textes à la période romaine, notamment par Columelle qui détaille les règles à suivre pour leur bon fonctionnement (*De l'Agriculture*, IX). Les analyses génétiques ont aussi apporté des informations importantes sur la diffusion de cet animal. Contrairement à ce qui était admis jusqu'à récemment, les daims importés à l'époque romaine en Europe de l'Ouest et à Chassenon ne proviennent pas de populations originaires d'Anatolie (Turquie actuelle), mais des Balkans. Les daims provenant d'Anatolie n'apparaissent en Europe de l'Ouest qu'à partir de la période médiévale⁴⁸. Les mutations génétiques mises en évidence grâce à ces analyses indiquent que les individus introduits à Chassenon sont probablement issus de populations élevées en Sardaigne et en Sicile, ce qui atteste des relations entre l'agglomération et le monde méditerranéen (Genies à paraître).

L'urbanisation de ce quartier avec, notamment, cette demeure présentant des similitudes avec des *domus* limougeaude témoigne du développement de l'habitat parallèlement à celui de la parure monumentale, habitat qui adopte alors des formes existantes dans le chef-lieu de cité⁴⁹. Ce constat prouve les liens unissant *Cassinomagus* à *Augustoritum* en constituant un bel exemple du dialogue entre ces deux pôles urbains lémovices (Doulan *et al.* 2014, p. 329-335).

47. Analyses réalisées par Naomi Sykes et Holly Miller du département d'archéologie de l'université de Nottingham (UK). Les résultats, inédits, seront publiés prochainement (Baker *et al.* à paraître).

48. Données inédites (Baker *et al.* à paraître).

49. Sur ce sujet, voir les travaux de Cécile Hartz qui est à l'origine de la mise en évidence de ce phénomène (Hartz 2015).

LES DIEUX DANS L'AGGLOMÉRATION

La fin du 1^{er} s. apr. J.-C., ou le début du siècle suivant, marque donc pour le site de Chassenon un temps fort de son histoire avec la monumentalisation de ses aménagements. Cette réorganisation majeure du site devait concerner de la même manière les deux communautés de *Cassinomagus*, celle des dieux et celle des hommes. La scénographie globale du site témoigne de la place essentielle des dieux dans la restructuration de l'espace urbain. Le lieu de culte des Chenevières constitue en effet le point focal de cette nouvelle organisation, sa position topographique en hauteur étant confortée par l'aménagement d'une terrasse artificielle. Le temple lui-même, installé sur un *podium* haut de 2,61 m, devait présenter une élévation importante estimée à une vingtaine de mètres⁵⁰. Le pouvoir symbolique de domination territoriale du sanctuaire des Chenevières était ainsi particulièrement accentué⁵¹.

Cependant, le paysage religieux de *Cassinomagus* reste mal connu. Les quelques données à notre disposition concernent tout d'abord une statuette d'un « dieu assis », en tailleur, découverte en 1895 dans un puits situé à l'entrée de la ferme du Maine, au sud-ouest du bourg de Chassenon⁵². Il est néanmoins difficile d'identifier clairement ce personnage privé de sa tête et de ses attributs, tout comme il est impossible de savoir si cette représentation trouvée en position secondaire appartenait bien à un sanctuaire.

Un hypothétique lieu de culte aurait été reconnu par prospections aériennes et géophysiques au niveau du Cimetière Nouveau⁵³. Il s'agit d'un enclos quadrangulaire (50 x 35 m), ouvert possiblement au nord et renfermant plusieurs bâtiments, dont un grand constitué de deux cercles concentriques, avec des murs rayonnants disposés en périphérie. Implantés le long de la voie bordant au sud le sanctuaire des Chenevières, ces vestiges pourraient correspondre à un temple à plan centré dans son enceinte sacrée. Toutefois l'interprétation n'est pas certaine, l'hypothèse d'un *macellum* pouvant également être proposée.

Enfin, deux petits édifices jumeaux, localisés à l'est de l'ensemble monumental, sont identifiés depuis le XIX^e s. comme deux temples. Leur interprétation comme lieux de culte est principalement fondée sur leur plan concentrique, composé de deux octogones emboîtés⁵⁴ et leur mode de mise en œuvre relativement soigné, avec des traces d'enduits peints dans ce qui est interprété comme la *cella*.

Malgré l'indigence du corpus, la position stratégique des deux pôles sacrés que constituent le sanctuaire des Chenevières et les hypothétiques temples jumeaux de Longeas, enserrant de part et d'autre l'ensemble monumental et implantés sur des

terrasses hautes, est à relever. Les deux petits édifices sont ainsi localisés à l'endroit où l'aqueduc devient aérien, traversant le vallon par un dispositif de mur bahut et d'arches. Une telle localisation, outre le fait qu'elle semble attester la protection divine assurée pour la conduite à son point d'entrée dans l'agglomération⁵⁵, pourrait-elle traduire l'importance symbolique de l'eau sur le site ? Rappelons ici le rôle de l'aqueduc comme marqueur topographique majeur de l'espace urbain, séparant nettement le centre monumental des quartiers d'habitations et d'artisanat au sud, ainsi que la place des thermes de Longeas dans l'agglomération. Le complexe balnéaire, qui servait avant tout de bains d'entrée pour le sanctuaire (Doulan *et al.* 2015, p. 374-376 ; Aupert *et al.* 2016, p. 487), avait autant une fonction hygiénique que thérapeutique.

Les dernières recherches archéologiques menées sur le lieu de culte des Chenevières semblent confirmer l'importance de l'eau, notamment au niveau de la scénographie mise en place dans la partie est du monument culturel. Alors que le dispositif en arc de cercle aménagé dans le mur de péribole sert généralement d'écrin architectural au temple tourné vers le reste de la cour sacrée⁵⁶, la disposition ici diffère, le temple de Montélu étant ouvert à l'est, face à l'hémicycle. Cette configuration s'expliquerait par la découverte d'une canalisation émergeant du massif du *podium*, l'eau jaillissant du bâtiment culturel, traversant l'esplanade orientale pour se jeter, *via* un exutoire aménagé dans le mur de péribole, vers l'extérieur du sanctuaire. Le massif maçonné découvert sur son tracé, au centre de l'hémicycle, pourrait ainsi correspondre à l'emplacement d'un ou de deux autels, ce qui accentuerait le caractère singulier de l'eau dans le culte. L'historiographie sur les sanctuaires s'est depuis longtemps penchée sur l'importance de l'eau dans la religion antique⁵⁷. De très nombreux lieux de culte présentent en effet des aménagements hydrauliques particuliers dont il est parfois difficile de déterminer le rôle et la signification dans les rites. Un exemple proche est celui du sanctuaire de Sanxay (Vienne), où une source était canalisée sous les fondations du temple octogonal (Aupert 1992, p. 166). Mais, l'absence d'alimentation naturelle en eau sur le site de Chassenon le rapprocherait davantage du cas de Jublains (Mayenne), où les eaux de pluie, stockées dans l'aquifère artificiel que constitue la terrasse du sanctuaire, étaient drainées partiellement par une canalisation partant des fondations du temple pour rejoindre le mur sud du péribole (Wech 2015, p. 262-263). S'il ne s'agit pas de conclure ici à un sanctuaire des eaux, la scénographie à Chassenon souligne bien l'importance de l'élément liquide dans le lieu de culte, que ce soit pour des besoins esthétiques comme rituels. Le face-à-face relevé entre son évacuation de l'espace sacré et les thermes en contrebas ne nous semble ici pas être fortuit.

Ces nouvelles données archéologiques sont à mettre en relation avec l'inscription découverte en 2012 dans les thermes

50. P. Aupert propose même de restituer une hauteur totale de l'édifice de 35,50 m (Aupert 2006).

51. Sur ces problématiques voir Gruel, Joly 2015.

52. Pour une description détaillée de la statuette en calcaire blanc conservée sur 0,37 m de haut, voir Doulan *et al.* 2015, p. 372-374.

53. Les vestiges ont été observés par Jean-Régis Perrin et Cécilia Bobée (Laiüt *et al.* 2012, p. 270). Une récente campagne de géoradar a permis de préciser leur tracé.

54. Leur description peut cependant varier. Suite aux fouilles réalisées sur l'édifice sud en 1859 par Félix de Verneuilh, la *cella* est décrite de plan décagonal (Arbellot 1859, p. 222), puis octogonal (Arbellot 1862, p. 299). La galerie périphérique est quant à elle toujours décrite comme octogonale.

55. La présence divine dans les édifices publics et dans les lieux clés des villes (entrée, carrefour...) est classique dans les villes romaines. Voir le cas de Pompéi dans Van Andringa 2009, p. 8.

56. On peut ainsi citer pour exemple le sanctuaire de la Tour aux Fées à Allonnes, dans la Sarthe (Brouquier-Reddé *et al.* 2004) ou celui à Blicquy-Aubechies à Anderlecht (Belgique) (Gillet *et al.* 2006, p. 192, fig. 7).

57. L'utilisation de l'eau dans les sanctuaires n'a rien d'original et est même fréquente (Scheid 1992, p. 209-211). Pour un bilan sur cette question, voir aussi l'article de Pierre Wech (2015).

(*AE* 2013, 1058 ; Hourcade, Maurin 2013) (voir *supra*, p. 72). Premier texte épigraphique lapidaire découvert dans l'agglomération, il nous fournit en effet de précieuses informations sur la population des dieux appartenant à sa communauté. Il y est ainsi fait mention des *Numina* des Augustes, de Mars Grannus Victor et de la déesse Cobrandia.

Cette association de l'épiclèse Grannus à Mars rappelle une autre inscription de Limoges qui fournit des indices quant à certains rituels du culte de Grannus chez les Lémovices (*AE* 1989, 521 = *AE* 1991, 1222 ; Bost, Perrier 1990 ; Hourcade, Maurin 2013, p. 144-146). Le texte est non seulement gravé sur un élément de fontaine, mais il établit aussi la construction d'une adduction d'eau (*aqua Martia*) alimentant un sanctuaire afin de célébrer la « fête des Dix Nuits de Grannus » (*decannoctiacis*), culte de la divinité qui, comme son nom l'indique, durait dix jours et nuits et nécessitait donc une utilisation abondante de l'eau dans ce cadre rituel. Bien qu'il ne soit pas certain que le sanctuaire des Chenevières ait été dédié à Mars Grannus, la présence de ce dernier sur le territoire de l'agglomération apporte un nouvel éclairage à la lecture des aménagements sacrés.

La connexion entre *Cassinomagus* et son chef-lieu Limoges/*Augustoritum*, déjà attestée par leur proximité et leur implantation sur les deux axes de communication majeurs qu'étaient la voie d'Agrippa et la Vienne, se traduit ainsi autant par les nombreuses similitudes architecturales entre les deux sites urbains⁵⁸ que par le partage d'un panthéon commun. Le Grannus de Limoges semble avoir été associé à Mars chez les Lémovices dès l'époque julio-claudienne⁵⁹. Cette assimilation seulement esquissée dans l'inscription limougeaude paraît pleinement réalisée au II^e s. apr. J.-C., plaçant ainsi en faveur de son identification comme l'une des divinités communautaires majeures des Lémovices⁶⁰. Cette hypothèse semble confirmée par la fonction du dédicant dans l'inscription de Limoges, Postumus étant en effet un vergobret, soit le premier magistrat de la cité. Mars Grannus, dieu propre aux Lémovices, serait donc devenu le dieu tutélaire de la cité.

Son association dans l'inscription de Chassenon avec Cobrandia, une divinité autochtone sans équivalent, pourrait quant à elle traduire la position frontalière de *Cassinomagus* dans la cité lémovice. En effet, l'étymologie du nom de cette parèdre locale en fait une divinité des confins, chargée de veiller aux limites du territoire civique proche⁶¹.

Cette inscription nous livre donc un instantané du panthéon de l'agglomération : Mars Grannus, une divinité tutélaire de la

58. Outre les parallèles évidents déjà évoqués entre la *domus* du Grand Villard et certaines demeures fouillées à Limoges (voir *supra*, p. 74), rappelons que les thermes de la place des Jacobins à Limoges ont pu servir de modèle à l'ensemble balnéaire de Chassenon (Doulan *et al.* 2014, p. 331-333). Un *graffito* est d'ailleurs connu, découvert dans les latrines et portant la mention *ciuibus Lemo[ui]cibus* (Poirier *et al.* 2004, p. 71).

59. Et non pas à Apollon comme cela est généralement le cas (Hourcade, Maurin 2013, p. 144).

60. Sur cette hypothèse, voir Van Andringa 2008, p. 126-127 ; 2017, p. 63-65. Une autre divinité communautaire pourrait être un « dieu de *Durotinum* » mentionné sur le *graffito* d'une assiette trouvé dans le fossé du lieu de culte augustéen fouillé à Limoges.

61. Selon Joaquin Gorrochategui, Cobrandia serait un nom composé du préfixe *cob-/con-* et du déterminant *randia-/finis-* ; il serait une traduction latine de *confinalis*-confins (Hourcade, Maurin 2013, p. 148). Pour la question des limites du territoire des Lémovices, voir Desbordes 1983.

cité, que sa mention rattache au chef-lieu de la cité, associé ici à une parèdre locale veillant sur cette communauté implantée près de la frontière. Ce panthéon régional s'inscrit dans le contexte politique et religieux spécifique de l'époque en se définissant en fonction de l'autorité du pouvoir impérial divinisé, ici évoqué dès le début de la dédicace par la mention aux *Numina Augustorum* (Van Andringa 2017, p. 184-187).

L'inscription découverte dans les thermes de Longeas renouvelle l'approche du programme de monumentalisation observé sur l'ensemble de l'agglomération pour le II^e s. apr. J.-C. *Cassinomagus*, avec ses édifices publics, mais aussi le panthéon évoqué, semble en outre contribuer à matérialiser les limites du territoire des Lémovices. Le sanctuaire des Chenevières, avec sa superficie de 7 ha, devait tenir un rôle essentiel dans la vie communautaire comme espace de rassemblement, mais aussi comme lieu d'expression du pouvoir des hommes et des dieux.

LE LENT RETOUR À LA TERRE

Si les recherches ont permis de largement compléter l'évolution chronologique de l'agglomération au début du I^{er} s. apr. J.-C., peu de données viennent enrichir son histoire à partir du III^e s. apr. J.-C. Les événements situés dans cette période, à savoir l'abandon progressif des espaces urbains, le manque d'entretien des édifices publics et la récupération partielle ou totale de matériaux de construction, confortent l'hypothèse d'une lente désaffectation du site, scellée par l'incendie des thermes vers 275-280 (Hourcade *et al.* 2012, p. 146-147).

LE TOURNANT DU III^e S. APR. J.-C.

Il semblerait qu'à partir du III^e s. apr. J.-C., les bâtiments publics et la *domus* édifiée dans le quartier du Grand Villard présentent les premiers signes d'un abandon (fig. 15). Celui-ci prend la forme d'arrachements de murs, de creusements de tranchées de récupération ou de nouvelles ornières dans les rues⁶². Parallèlement, l'ensemble des caniveaux connus sur le site se comble progressivement par manque d'entretien.

La *domus* du Grand Villard est abandonnée, un véritable chantier de récupération des matériaux se met alors en place (Grall à paraître). Des tranchées et fosses de récupération, des sols de chantier, une aire de tri et plusieurs concentrations de matériaux ont notamment été identifiés. Ce démantèlement méthodique pourrait être associé à une occupation plus ou moins pérenne des lieux, probablement par les ouvriers y travaillant (Grall *et al.* 2018, vol. 1, p. 193-194).

Dans le bourg, l'habitat mis au jour en 2012 fait également l'objet d'une récupération massive des matériaux de construction (Poirier *et al.* 2018, p. 193 et suivantes).

Quant aux édifices publics, leur fréquentation semble se poursuivre, mais les indices archéologiques témoignent d'une lente désaffectation. En effet, la découverte de canalisations en bois indique que la distribution de l'eau propre, qui n'est alors plus assurée par l'aqueduc, s'appuie sur un nouveau système

62. Ces ornières témoignent du passage des charrois utilisés lors de la récupération des matériaux.

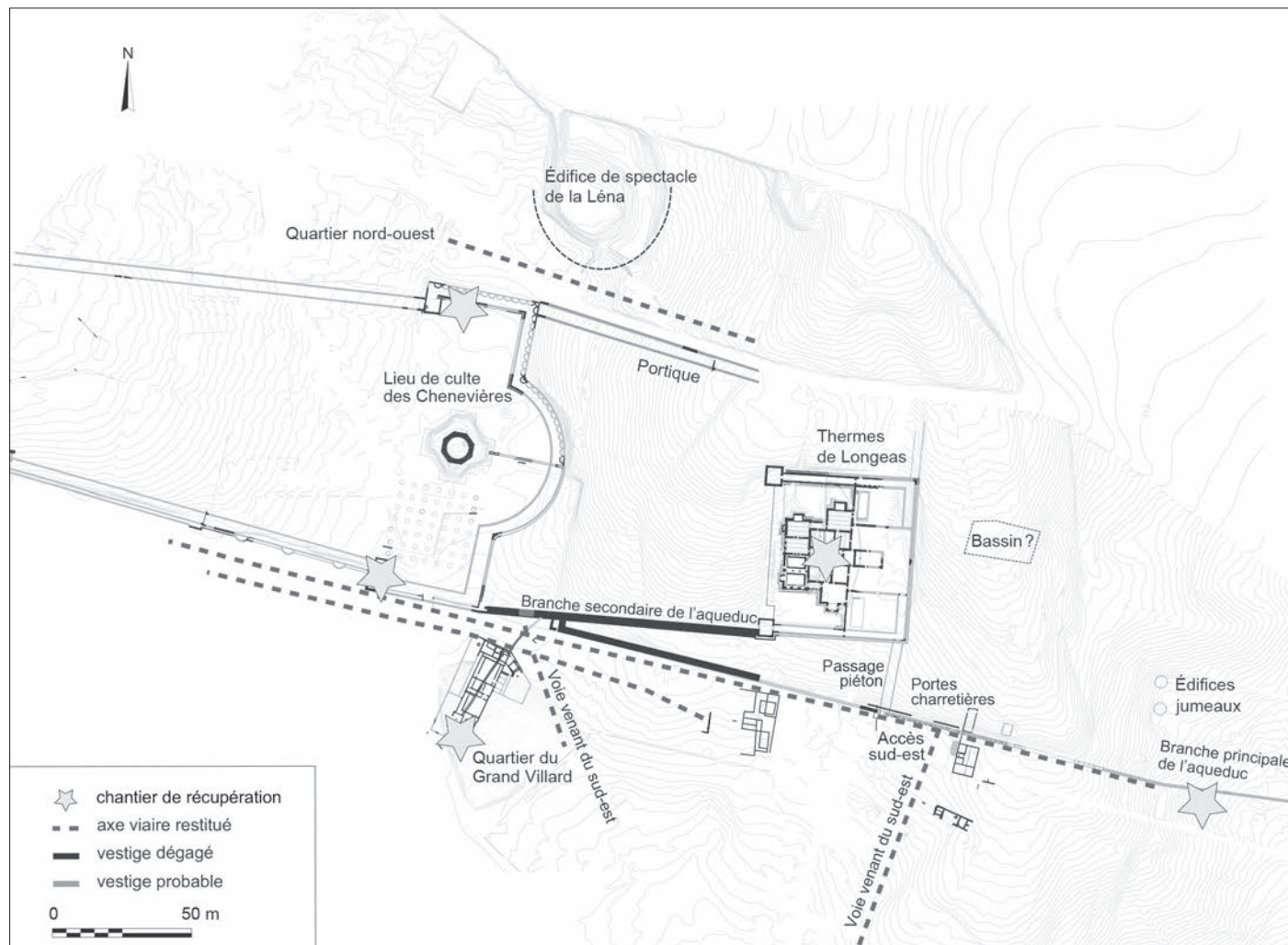


Fig. 15 – Localisation des chantiers de récupération des matériaux à l'échelle de l'ensemble monumental (DAO : N. Morelle, H. Pradier).

gravitationnel ou de mise sous pression. Dans les thermes, et plus particulièrement dans la partie sud-ouest (pièce d'angle et cour sud), des emboîtures en fer ont été observées dans des niveaux de sols, ainsi que dans le comblement des caniveaux (Hourcade *et al.* 2012). Elles dessinent ainsi deux réseaux, l'un orienté du sud vers le nord et un second d'ouest en est. Dans le sanctuaire des Chenevières, un phénomène identique est constaté : une conduite épouse l'angle du vestibule sud, mais ses points d'origine et d'arrivée sont inconnus.

Après une progressive désaffectation du complexe balnéaire, un important incendie, daté entre 275 et 280, marque la fin de son utilisation à des fins thermales. Les matériaux de l'édifice font alors l'objet de tri et de récupération, au moins jusqu'au IV^e s. apr. J.-C. (Hourcade 1999, p. 172-174 ; Hourcade, Morin 2008, p. 328 ; Hourcade *et al.* 2012, p. 147). L'abandon du sanctuaire s'effectuerait au même moment, les deux monuments étant étroitement liés dans leur fonctionnement. Des fragments d'enduits peints et de mortier ont ainsi été découverts, rejetés dans un ancien bac à chaux localisé à proximité du vestibule sud ; quant aux murs, ils sont démontés de manière systématique. L'abandon, puis le démantèlement, des grands sanctuaires civiques à la charnière des III^e-IV^e s. est un phénomène documenté sur l'ensemble de la Gaule romaine (Van Andringa *dir.* 2014). Le site du Vieil-Évreux (Eure) est particulièrement évocateur.

Tout indique en effet que le lieu de culte public est désacralisé vers 270 ; les autorités publiques procèdent en effet à sa fermeture, puis le monument est démantelé et vidé de ses fournitures. Le démontage méthodique de ses maçonneries semble s'être produit dans le courant du IV^e s. (Guyard *et al.* 2014).

La fréquentation de l'agglomération antique durant cette phase de récupération est attestée par le mobilier. Les céramiques non tournées, qui n'ont jamais réellement disparu des circuits, semblent ainsi connaître un regain vers la fin du III^e et le IV^e s. apr. J.-C. La vaisselle de service à engobe rouge provient de Lezoux, du territoire des Pictons (céramiques dites à l'éponge et reprenant des formes de sigillée d'Argonne) (Guitton *et al.* 2012) et d'ateliers régionaux. Une amphore de type Chalk 6 (Peacock 1977, p. 298) constitue l'ultime conteneur identifié sur le site (Le Bomin, Grall 2016, p. 703). Diffusée en petite quantité en Occident dans la seconde moitié du III^e et tout au long du IV^e s., elle transportait sans doute un produit à forte valeur ajoutée⁶³.

Les travaux sidérurgiques associés à ce lent abandon sont ténus. Néanmoins, les lieux de découverte des rares résidus (moins de 2,50 g) diffèrent des phases précédentes, indiquant une activité propre à cette période. Elle pourrait être associée

63. Si son origine méditerranéenne est fort probable, une production orientale est contestable (Le Bomin 2018, p. 190-191).

Tabl. III – Répartition par phase des ossements animaux mis au jour sur les thermes de Longeas
(NRD : nombre de restes déterminés ; PI : poids indéterminés ; PR : poids des restes).

N° phase	Phase	Datation	NRD	PR total	% PI
III	Abandon des thermes	250-280 apr. J.-C.	56	594	8,20
IV	Démantèlement des thermes	280-375 apr. J.-C.	1 684	9 055	8,20
IV-V	Démantèlement des thermes – réoccupation	280-525 apr. J.-C.	556	1 747	8,20
V	Réoccupation en hameau rural	375-525 apr. J.-C.	11 989	44 910	8,20
V-VI	Réoccupation en hameau rural – abandon	375-550 apr. J.-C.	3 461	12 690	8,20
VI	Abandon du site	550 apr. J.-C.	945	4 268	10,20
Total			18 732	73 264	21,20

à la récupération et au recyclage des éléments métalliques issus du démantèlement des constructions du sanctuaire.

La faune du lieu de culte, provenant du comblement des caniveaux, est constituée en majorité de restes de bœuf, composés pour 60 % de leur masse d'éléments du crâne et de mandibules (tabl. II). Cette répartition anatomique renvoie ces déchets aux premières étapes de la découpe. Outre les animaux de la triade, ont été identifiés des équidés, du chien, de la volaille – représentée par le coq, l'oie et le pigeon – et quelques restes de gibier, dont le cerf, le lièvre et une espèce du genre *Martes* sp. (fouine ou marte). Ces petits carnivores, bien que peu recensés dans les corpus antiques (Muséum national d'histoire naturelle 2003-2020)⁶⁴, sont découverts ponctuellement sur quelques sites. Aux Genêts 2, à Fontenay-le-Comte (Vendée), l'hypothèse d'une domestication de la fouine telle que pratiquée en Grèce et en Italie, dans le but de protéger les ressources végétales des attaques des rongeurs, est avancée (Germinet 2009, p. 375). Sur le sanctuaire des Chenevières, un fémur appartenant à une fouine ou une marte a ainsi été identifié, dont la tête a été sectionnée dans le but de séparer le membre postérieur. Cette trace n'est pas liée à l'enlèvement de la peau, la fourrure des petits animaux sauvages étant pourtant très prisée à l'époque romaine (Leguilloux 2004, p. 10). Si sa consommation paraît peu probable, cette trace témoigne néanmoins de l'exploitation ponctuelle de cet animal, à des fins inconnues.

Au Grand Villard, la consommation carnée s'oriente toujours sur la viande de bœuf et de porc. Ce dernier est majoritaire en nombre de restes, mais le bœuf fournit la masse d'os la plus importante (tabl. I). Les animaux sont majoritairement consommés à maturité pondérale, alors que la part des juvéniles et infantiles est immuablement plus importante pour le porc. La distribution anatomique des restes de bœuf montre des profils similaires à ceux mis en évidence en contexte de boucherie : les restes de bœufs sont constitués essentiellement de débris crâniens, bas de pattes et scapulas, portant des traces caractéristiques des premières étapes de la découpe. Cette répartition, mise en évidence rue de la Harpe à Lutèce par exemple, témoigne des nouvelles techniques de boucherie caractéristiques de la période romaine (Oueslati 2005, p. 181) et il pourrait en être de même dans le quartier du Grand Villard. Il reste à déterminer dans quelle mesure cette activité était en lien direct avec le sanctuaire des Chenevières adjacent. Le circuit des animaux

et de la viande entre le lieu de culte et l'agglomération est difficile à percevoir, notamment en raison du faible nombre de restes mis au jour. De plus, les amas d'os issus d'abattages rituels présentent souvent les mêmes caractéristiques que les dépôts de boucherie. Ce constat a par exemple été fait sur le site de la Baue, à Meaux (Seine-et-Marne), sur lequel les assemblages osseux présentent de fortes similitudes avec les dépôts de boucherie mis au jour à Arras (Pas-de-Calais) (Lepetz, Magnan 2008, p. 220). Si les indices collectés ont bien permis de supposer l'existence de rejets liés à la découpe primaire, il est pour le moment impossible de caractériser la manière dont ces activités s'articulent entre le sanctuaire et l'agglomération.

Le spectre faunique du Grand Villard se révèle assez diversifié, puisque tous les oiseaux de la basse-cour sont représentés (coq, oie, canard, pigeon), ainsi que plusieurs espèces sauvages, dont la bécasse des bois, les corvidés, le cerf et le lièvre. À noter également la présence d'une phalange d'ours, laissée lors de la préparation de la fourrure ou bien lors de son abandon. Il n'est pas possible de savoir si cette peau a été apportée sur le site déjà préparée ou bien si elle provient d'un animal chassé.

À partir du v^e s. apr. J.-C., l'agglomération antique semble pour partie délaissée, seuls les thermes font alors l'objet d'une réoccupation (fig. 4)⁶⁵ : des habitations associées à des greniers y sont aménagées. Il faut sans doute restituer aux abords proches du monument des zones de culture et d'élevage. Ainsi, l'édifice public est transformé en lieu d'occupation domestique sous la forme d'un hameau qui a perduré jusqu'au début du vi^e s., voire au vii^e s. (Hourcade, Lebreton 2001-2002 ; Hourcade, Morin 2008, p. 328-329 et fig. 15). Le mobilier en terre cuite en témoigne, avec des céramiques estampées (dérivées des sigillées paléochrétiennes [DSP]) provenant en majorité de la région bordelaise, et des productions d'origine pictonne reprenant des formes de sigillées d'Argonne. Les céramiques communes présentent des pâtes et des cuissons diversifiées. Les pâtes sont majoritairement de couleur grise, mais les cuissons ne sont pas toujours très bien maîtrisées, avec des couleurs passant du gris au marron. Les pâtes sont sableuses jusqu'à granuleuses, bien cuites voire, parfois, surcuites. La typologie comporte des assiettes dont certaines sont décorées, à l'instar des céramiques estampées, des coupes, des pots et de nombreux mortiers. La plupart de ces vases sont datables du v^e s. et quelques formes ont des caractéristiques attribuées au vi^e s. (lèvres débordantes

64. Seules neuf occurrences de fouine et sept de marte sont recensées pour la période romaine dans l'Inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle [URL : www.inpn.mnhn.fr].

65. Les fouilles préventives récentes, menées dans le bourg, attestent toutefois l'installation d'un atelier de verrier à partir du v^e s. apr. J.-C., qui perdurera jusqu'au vi^e s. apr. J.-C. (Poirier *et al.* 2018, p. 193 et p. 197).

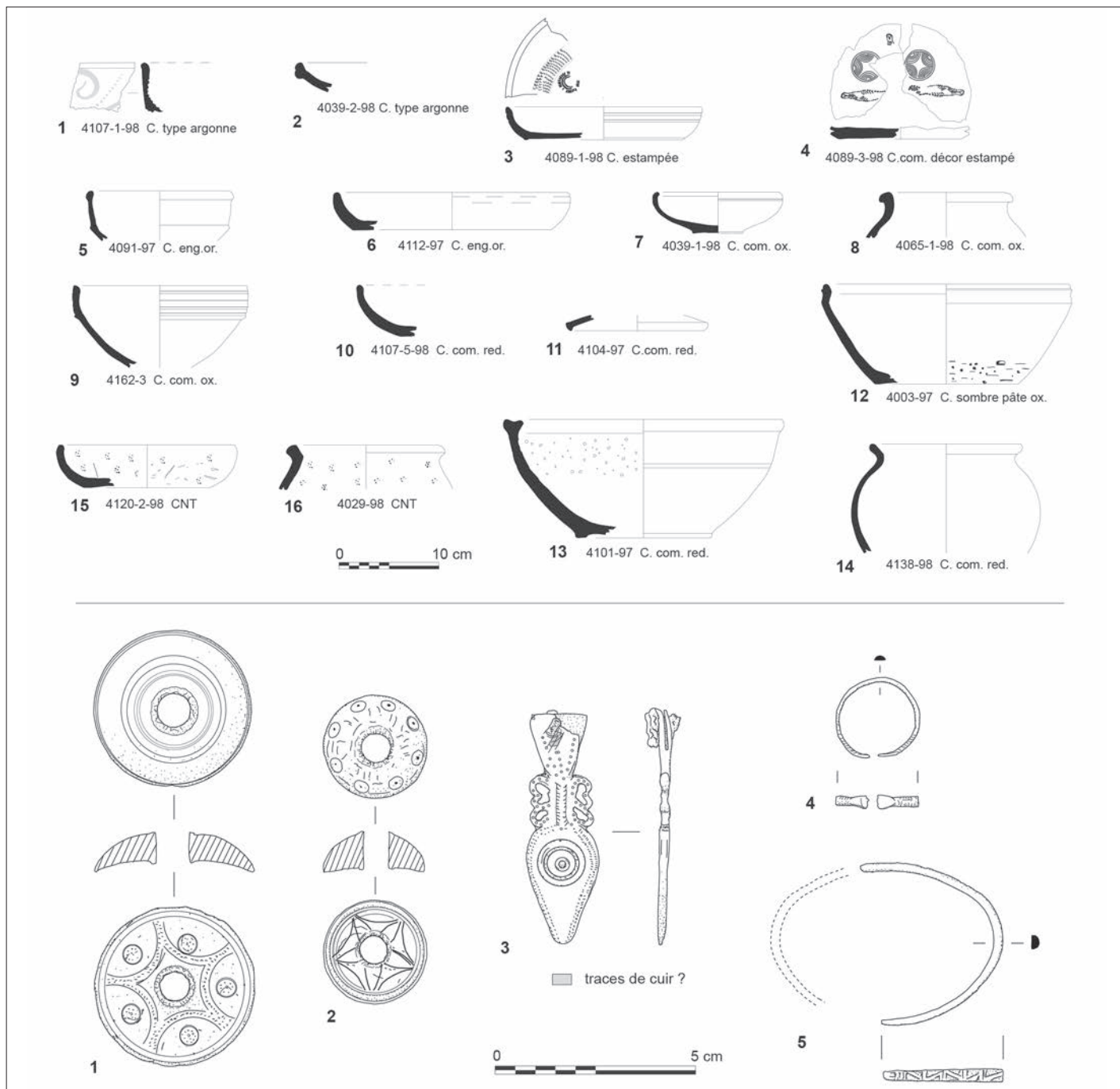


Fig. 16 – Céramiques datables du IV^e-V^e et VI^e s. provenant des habitations installées dans les thermes : **1-2**, céramique engobée du type sigillée d'Argonne ; **3**, céramique estampée (DSP) assiette Rigoir 4, production bordelaise ; **4**, céramique commune à décor estampé, fond d'assiette ; **5-6**, céramique à engobe orangé, coupe et assiette ; **7-9**, céramique commune à post-cuisson oxydante, coupes et pot ; **10-14**, céramique commune à post-cuisson réductrice, assiette, couvercle, jatte, mortier, pot ; **15-16**, céramique non tournée, assiette et pot. Objets associés aux occupations tardives des thermes (V^e s.) : **1-2**, fusaïoles, bois de cerf, Us 4225 et 4624 ; **3**, pendant de ceinture, alliage cuivreux, Us 4609 ; **4**, bague, alliage cuivreux (AC), Us 4131 ; **5**, bracelet, AC, Us 4238 (étude et dessins : S. Soulas [céramiques], I. Bertrand [objets]) ; DAO : S. Sicard, I. Bertrand).

rainurées, carènes hautes). Quelques objets personnels (parures, accessoires du vêtement) et des outils sont également associés à cette période (fig. 16).

Les niveaux liés à la réoccupation des thermes livrent également un corpus faunique riche et diversifié (tabl. III)⁶⁶.

66. Le corpus faunique est en cours d'étude par C. Genies ; seuls l'enregistrement et la détermination ont été effectués.

Les ossements, particulièrement abondants, appartiennent à plus de 33 espèces dont des mammifères domestiques, des oiseaux de basse-cour, du gibier à poils et à plumes, des poissons et des mollusques marins (tabl. IV). Le tamisage des sédiments explique la grande diversité de taxons et la présence de nombreuses petites espèces.

La volaille est très bien représentée dans l'alimentation, comme en attestent les très nombreux restes de coq, qui

Tabl. IV – Liste de faune liée à la réoccupation des thermes de Longeas aux IV^e-VI^e s. apr. J.-C.
(NR : nombre de restes ; NRD : nombre de restes déterminés ; PR : poids des restes).

Famille/taxon		NR	NRD (%)	PR	PR (%)
Bœuf	<i>Bos taurus</i>	409	3,80	10 748	30,70
Caprinés		426	3,90	1 584	4,50
Mouton	<i>Ovis aries</i>	11	0,10	231	0,70
Chèvre	<i>Capra hircus</i>	8	0,10	83	0,20
Porc	<i>Sus scrofa domesticus</i>	7 970	73,60	20 777	59,40
Équidés sp.		1	0,01	14	0
Chien	<i>Canis familiaris</i>	17	0,20	60	0,20
Chat	<i>Felis sp.</i>	4	0,04	4	0,01
Coq	<i>Gallus gallus domesticus</i>	1 868	17,20	979	2,80
Canard	<i>Anas platyrhynchos</i>	4	0,04	2	0
Oie	<i>Anser anser domesticus</i>	8	0,10	6	0,02
Pigeon	<i>Columba sp.</i>	18	0,20	16	0,05
Cerf	<i>Cervus elaphus</i>	9	0,10	688	2
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	3	0,03	41	0,10
Sanglier	<i>Sus scrofa scrofa</i>	2	0,02	17	0,05
Ours	<i>Ursus actos</i>	1	0,01	4	0,01
Léporidés sp. (lièvre et lapin)		5	0,05	2	0,01
Perdrix	<i>Perdix perdix</i>	1	0,01	0	0
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	1	0,01	1	0
Grive	<i>Turdus sp.</i>	1	0,01	1	0
Corvidés sp.		58	0,50	10	0,03
Brochet	<i>Esox lucius</i>	2	0,02	0	0
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	1	0,01	1	0
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	1	0,01	0	0
Chevenne	<i>Squalius cephalus</i>	1	0,01	1	0
Ablette	<i>Alburnus alburnus ?</i>	1	0,01	1	0
Maquereau	<i>Scomber scombrus</i>	1	0,01	1	0
Salmonidés sp.		2	0,02	1	0
Cyprinidés sp.		12	0,10	6	0,02
Triglidae ou carangidae		1	0,01	0	0
Huître	<i>Ostrea edulis</i>	5	0,05	11	0,03
Mollusque marin		3	0,03	2	0,01
Total restes déterminés		10 836	100	34 978	100
Carnivore sp.		9	–	7	–
Oiseau sp.		610	–	116	–
Poisson sp.		44	–	10	–
Batracien sp.		25	–	24	–
Rongeur et insectivores sp.		444	–	24	–
Coquillage sp.		9	–	4	–
Escargot sp.		11	–	5	–
Total		11 988	–	35 168	–

composent 17,20 % des restes déterminés. Les espèces d'oiseaux sauvages sont inféodées à des milieux diversifiés, des prairies cultivées (perdrix) aux zones plus boisées ou de bocages (bécasse des bois, grive). Bien que quantitativement minoritaire, le gibier est diversifié avec quelques restes de sanglier, de cerf, de chevreuil, de léporidé, ainsi que d'ours, représenté par une phalange distale. Enfin, les poissons identifiés corres-

pondent essentiellement à des espèces d'eau douce de la famille des cyprinidés, auxquelles est associé un poisson marin, le maquereau, peut-être issu d'une saumure. Les échanges avec le littoral sont également confirmés par la présence de mollusques marins tels que l'huître.

Le porc domine largement l'assemblage avec près de 7 970 restes sur les 10 836 déterminés, soit 73,60 % du corpus.

Avec 21 kg d'os, il compose environ 60 % de la masse des restes déterminés. Il est consommé très jeune, puisque la majorité des individus semble abattue avant un an et 32 % avant leur maturité pondérale. La présence très importante de restes de périnataux et fœtus – 785, soit 15 % des os de porc déterminés – atteste sans aucun doute l'élevage du porc dans l'espace des thermes. La distribution des parties anatomiques montre que l'abattage, la préparation et la consommation des carcasses se faisaient également *in situ*.

UNE PAROISSE PRIMITIVE IMPORTANTE

Si aucune occupation n'est avérée après le VII^e s. dans l'ensemble monumental de l'époque antique, plusieurs traces de fréquentation ont été documentées sur le site.

Dans le sanctuaire, des cheminements en fragments de terres cuites sont à situer dans cette période (Doulan *et al.* 2004 ; Sicard 2005). En effet, ils empiètent sur les murs qui sont alors arasés, témoignage d'une destruction quasi totale de cet espace. L'accès sud du lieu de culte semble, quant à lui, avoir été conservé à l'époque médiévale comme passage vers le bourg. Il est emprunté par l'actuelle route de Champonger, autrefois appelée « chemin du bourg à la Brousse », et se trouve au niveau d'une pièce de terre nommée, dans l'arpentement de 1756⁶⁷ et dans l'état de section du cadastre « napoléonien » en 1833-1834⁶⁸, « Villard de la Porte », peut-être en référence au passage lui-même.

Au Grand Villard, une ornière orientée est-ouest apporte également la preuve d'une circulation dans ce secteur méridional, qui serait peut-être à mettre en lien avec un ancien « chemin de Chassenon à Longeas » mentionné en 1756. Celui-ci n'apparaît sur le cadastre « napoléonien » que sous la forme de l'appendice linéaire d'une parcelle.

En tout état de cause, des vestiges ont perduré malgré tout dans le paysage et la toponymie. Le temple antique s'est ainsi transformé en « Montélu » (au sens de « petit mont »), tandis que l'édifice de spectacle est devenu « la Léna » (« l'arène »). De même, à Longeas, les thermes ont été nommés « le Vieux Chateau » ou « les Vieilles Cuisines », et une « muraille ancienne de Colonge » ou de « Collont » pourrait correspondre à l'aqueduc (Guéguen 2011 ; 2014).

L'occupation semble alors s'être regroupée autour d'un nouveau pôle religieux. D'après Michel Aubrun, la dimension importante de la commune actuelle, sa forme simple et la dédicace de l'église à saint Jean-Baptiste⁶⁹ semblent en effet indiquer une paroisse précoce (Aubrun 1981, p. 226 et p. 295-296). Cette dédicace pourrait peut-être même rappeler l'existence du baptistère d'un groupe paroissial primitif érigé par l'évêque de Limoges⁷⁰, bien que ce soit une hypothèse à considérer avec prudence (Bourgeois *et al.* 2006).

67. Archives départementales de la Charente [désormais AD16] : 86 E-DEPOT CC/1, parcelle n° 877.

68. AD16 : 3 PPROV 91/2, section E, parcelle n° 62. « Villard » est ici orthographié « viler ».

69. Attestée dès le XI^e s. (De Sainte-Marthe 1720, col. 194-195).

70. Selon Maurice Chaume, dans chaque groupe paroissial devait se trouver une église titrée de saint Pierre (Chaume 1937-1938, p. 61 ; Aubrun 1981, p. 248).

Un vaste espace sépulcral daté du haut Moyen Âge est par ailleurs connu sur la commune de Chassenon (fig. 4). Jusqu'à la fin du XIX^e s., le mur délimitant le cimetière était en effet constitué d'une superposition de très nombreux sarcophages taillés dans l'impactite⁷¹. Des fragments ont également été réemployés dans l'église du bourg, dont la partie la plus ancienne daterait des X^e-XI^e s. (Bourgeois *et al.* 2006). Différentes parcelles voisines de l'église ou du cimetière ont révélé plusieurs sarcophages encore en place. Une de ces sépultures, localisée à 50 m au nord-ouest du cimetière, a ainsi pu être datée du VII^e s. (Bourgeois, Lambert 2007). La récente fouille préventive réalisée dans un jardin situé à 100 m au sud-est de l'église, bien qu'elle n'ait pas livré de sarcophage, a mis au jour plusieurs inhumations, dont la plus ancienne est datée de la fin du VII^e ou du VIII^e s. (Poirier *et al.* 2018, p. 197, p. 200-201 et p. 281-289). Ce sont autant d'indices confirmant l'existence d'une vaste nécropole⁷² et, par conséquent, l'importance de la population de Chassenon durant le haut Moyen Âge.

Au moins deux pôles religieux pourraient ainsi avoir coexisté de part et d'autre de la Vienne à cette époque : Chassenon sur la rive sud et Saint-Junien sur la rive nord, 10 km à l'est⁷³. La dévotion au saint éponyme a attiré à *Comodoliacum* des pèlerins de Tours dès le VI^e s. (Grégoire de Tours, *De la gloire des confesseurs*, p. 106). Mais, près de Chassenon, d'autres paroisses seraient également très anciennes. Les trois églises de Vayres, au sud-est, pourraient ainsi avoir constitué un groupe paroissial, avec un possible baptistère (Aubrun 1981, p. 249)⁷⁴.

Le fait que Chassenon soit très vraisemblablement citée en 838 dans un diplôme de Pépin I^{er} d'Aquitaine (*Recueil des actes de Pépin I^{er} et Pépin II rois d'Aquitaine (814-848)*, n° 29) n'est pas nécessairement l'indice d'une importance administrative.

La trace d'un tel édifice se retrouve peut-être dans l'autel de l'église consacré à cet apôtre et attesté en 1495. Un second autel, avéré en 1482, est voué à saint Michel. Au bord du cimetière, une chapelle était dédiée à « notre dame de pitié » (AD16 : 86 E-DEPOT CC/1, 1756, n° 63) ; attestée en 1474, elle a été détruite en l'an XI du calendrier républicain car ruinée (AD16 : 86 E-DEPOT 1D/1, p. 163). Ces fondations de vicairie datées du XV^e s. (Leclerc 1903, p. 201) pourraient porter sur des autels et chapelle préexistants. Les recherches archivistiques permettent de documenter dans ou près de chaque château de Chassenon une chapelle vraisemblablement privée : à la Brousse (AD16 : 1 QPROV 1/85, 1793, la Brousse, p. 4, n° 9), au Maine (AD16 : 2 E 816, 23 janvier 1700), à la Grange (AD16 : 86 E-DEPOT CC/1, 1756, n° 1225), à Salles (n° 963), et au lieu noble des Dauges (n° 1522). Mais les titres éventuels de ces chapelles nous sont inconnus.

71. La production locale de sarcophages semble même s'être exportée, un exemplaire daté au plus tard du IX^e s. ayant été découvert à Limoges (Raynaud 2005, p. 22).

72. Des travaux auraient également dégagé dans les années 1970-1980 des sarcophages dans la parcelle dite « du Cimetière Nouveau », à 600 m au sud-ouest de l'église (Doulan *et al.* 2012, p. 277).

73. Si la destruction du « monastère » de Saint-Junien par les Normands avant 880 (De Sainte-Marthe 1720, col. 552-553) paraît n'être qu'un poncif des historiens des XVII^e-XVIII^e s., l'événement n'étant mentionné par aucune source ancienne, son existence vers l'an 848 ne semble pas remise en cause (par exemple, Gross 2006, p. 215).

74. Michel Aubrun émet également l'hypothèse d'une grande paroisse primitive dédiée à saint Pierre, située à l'ouest et au nord de Chassenon, qui, par découpage ultérieur, aurait donné, entre autres, Chabanais et Étagnac (Aubrun 1981, p. 250). De plus, d'après leurs vocables et leurs dimensions, Saint-Martin de Pressignac – au sud (p. 285) –, Saint-Julien-de-Brioude de Biennac (p. 265) et Saint-Saturnin de Chaillac (p. 269) – à l'est – feraient également partie des paroisses les plus anciennes du diocèse.

Le diplôme est donné *in Caseno*⁷⁵ ; l'absence d'autre qualificatif pourrait indiquer qu'il s'agissait uniquement d'une halte lors d'un déplacement du roi (Gravel 2010, p. 502, n. 7).

En revanche, Chassenon était encore le lieu éponyme d'une vicairie (ou viguerie) carolingienne au milieu du x^e s. Les cartulaires de Saint-Pierre d'Angoulême (Nanglard 1900, p. 30)⁷⁶ et de Saint-Étienne de Limoges (De Font-Réaulx 1919, p. 44) la mentionnent, respectivement *in pago lemovicensis* et *in urbe lemovicino*, c'est-à-dire sur le territoire de la cité carolingienne de Limoges, qui se confond alors avec celui du diocèse. La viguerie étant bien plus vaste que la paroisse (Boyer 2018), il est loin d'être certain que le « *mansum de Loriaco* » cité par la charte de Saint-Pierre d'Angoulême soit le village de Laurière. Plusieurs toponymes de la charte de Saint-Étienne de Limoges se retrouvent d'ailleurs vers Lesterps, à 15 km au nord du bourg de Chassenon (Sicard 2016, p. 32-34)⁷⁷.

UN BOURG DOMINÉ PAR SES VOISINS

Pour les périodes médiévale et moderne, les études actuelles sur Chassenon se limitent au volet archivistique. Parmi les centaines de pièces d'archives photographiées, les plus anciennes datant du xiii^e s., la majorité est relative à des pièces de terre agricole. Rares sont celles qui fournissent une description des bâtiments ou des terrains qu'elles concernent, mais la mouvance est souvent indiquée. Portant d'abord sur le paysage de l'ensemble de la paroisse (Guéguen 2011 ; 2014 ; Sicard, Rocque 2014, p. 65-92), les recherches se sont ensuite restreintes à la zone autour du bourg et de l'ensemble monumental⁷⁸ (Guéguen 2018 ; Sicard 2018, p. 62-129 et annexes) pour tenter d'y étudier la répartition géographique des fiefs.

Dans les chartes de donation à l'abbaye de Lesterps apparaît, au xi^e s., la première citation directe de la paroisse Saint-Jean de Chassenon (De Sainte-Marthe 1720, col. 194-195). Elle fait alors partie de la vicairie de Chabonais, ce qui, à cette époque, signifie qu'elle dépend du château correspondant (Debord 1984) : la seigneurie de Chabonais s'est alors substituée à la vicairie de Chassenon comme entité administrative.

75. Copie du xi^e s. aux archives départementales de Seine-Maritime (AD76) : (9 H 24) [URL : <http://www.archivesdepartementales76.net>, consulté le 25/07/2021].

76. Archives départementales de la Charente : G 330 /1 fol. 19.

77. « *Visuracus* », « *Frigidam villam majorem* » et « *Pauliagus* » sont voisins ; « *Exartus inversus* » (« essart retourné ») et « *a Mansiones* », qui ne sont pas *in alio loco* (« dans un autre lieu »), en sont vraisemblablement peu éloignés. Sur la carte de Cassini, au sud de Lesterps, dont le nom signifie d'ailleurs « essart », un hameau de Frègeville touche celui de Pauliac, non loin d'un troisième appelé « le Mas ». « *Pauliagus* » ne serait pas le Pauliac de Saint-Quentin de Chabonais auquel on l'identifie traditionnellement. « *a Mansiones* » pourrait aussi être Mazouin, également proche de Lesterps et peut-être préférable à « le Mas » pour des raisons onomastiques (Boyer 2018, p. 574). La première identification de ces lieux-dits ou d'une partie d'entre eux est due à Jacqueline Boin (Boyer 1995, p. 32).

78. J.-H. Michon définit un « périmètre des terrains occupés par les débris de *Cassinomagus* » (Michon 1844, p. 177), qui est dans le cadre de cette étude prolongé vers le sud et l'est pour prendre en compte des terres appartenant au domaine de Longeas, et vers l'ouest pour d'autres dépendant de celui du Maine.

Sous l'Ancien Régime, la paroisse était un peu plus étendue que la commune actuelle⁷⁹ (fig. 17). Jusqu'en 1833, Chassenon empiétait ainsi sur l'actuelle commune d'Étagnac au nord de la Vienne, avec les lieux-dits Beaulieu et Pilas. Cette extension a sans doute été liée, à l'origine, au pont antique⁸⁰ qui enjambait la rivière. D'après les archives de la celle de Grandmont dite d'Étricor, sur Étagnac⁸¹, ce pont était déjà détruit au début du xiii^e s.

Par ailleurs, d'après les dîmes déclarées au roi en 1655 par le prince de Chabonais⁸², la paroisse débordait sur les actuelles communes de Pressignac au sud et de Saillat au nord-est. Vers l'est, elle a peut-être inclus aussi au xiii^e s. une partie de celle de Rochechouart⁸³. Enfin, vers l'ouest, la paroisse Saint-Michel de Chabonais a été une annexe de Saint-Jean-Baptiste de Chassenon⁸⁴.

Deux seigneuries, dont l'existence est attestée autour de l'an Mil, se sont partagé la paroisse à une date inconnue : l'ouest dépendait de la châtelainie de Chabonais, en Angoumois ; l'est relevait de la vicomté de Rochechouart, enclave du Poitou. La limite correspondante, précisée par les aveux respectifs du vicomte de Rochechouart et du prince de Chabonais⁸⁵ au roi de France au xvii^e s. (respectivement, archives départementales de la Vienne : P 337 et AN : P//571/2⁸⁶), suivait approximativement une direction nord-est - sud-ouest, et passait à moins de 1 km à l'est des thermes (fig. 17).

Dans les documents d'archives, les hameaux de Beaulieu, Pilas, Épenèdre et vraisemblablement le moulin de Saillat (fig. 17) apparaissent dès le xiii^e s. ; la Brousse, Londeix, la Péladie et Salles au xiv^e s. ; la Montre, Villegoueix, Machat et Nouaillais au xv^e s. (Guéguen 2011 ; 2014). Les autres lieux-dits de Chassenon, situés pour la plupart en Angoumois, semblent plus tardifs, mais cette différence ne reflète probablement que l'écart entre la richesse du fonds ancien de Rochechouart aux archives départementales de Haute-Vienne⁸⁷ et la rareté des archives médiévales de Chabonais, dispersées dès 1569⁸⁸.

79. Cette différence renforce l'argument de Michel Aubrun selon lequel, vu la dimension importante de la commune, Chassenon serait une paroisse ancienne. Elle questionne toutefois son autre argument relatif à la régularité de sa forme (Aubrun 1981, p. 226-227 et p. 295-296).

80. Une fouille préventive a confirmé qu'il s'agissait bien d'un ouvrage d'époque romaine (Sicard 2012).

81. Archives départementales de la Haute-Vienne (désormais AD87) : sous-série 5 H.

82. Archives nationales (désormais AN) : P//571/2.

83. Au chapitre de Saint-Junien, le bayle de Rochechouart percevait vers 1262 les rentes et dîmes dues aux chanoines *in manso de la Chonsolia sito prope Rupechavardum in parochia de Chassanon* (« au "mas" de la *Chonsolia* situé près de Rochechouart dans la paroisse de Chassenon » : Arbellot 1847, p. 90). Il pourrait s'agir de l'actuel hameau des Chausseilles sur Rochechouart.

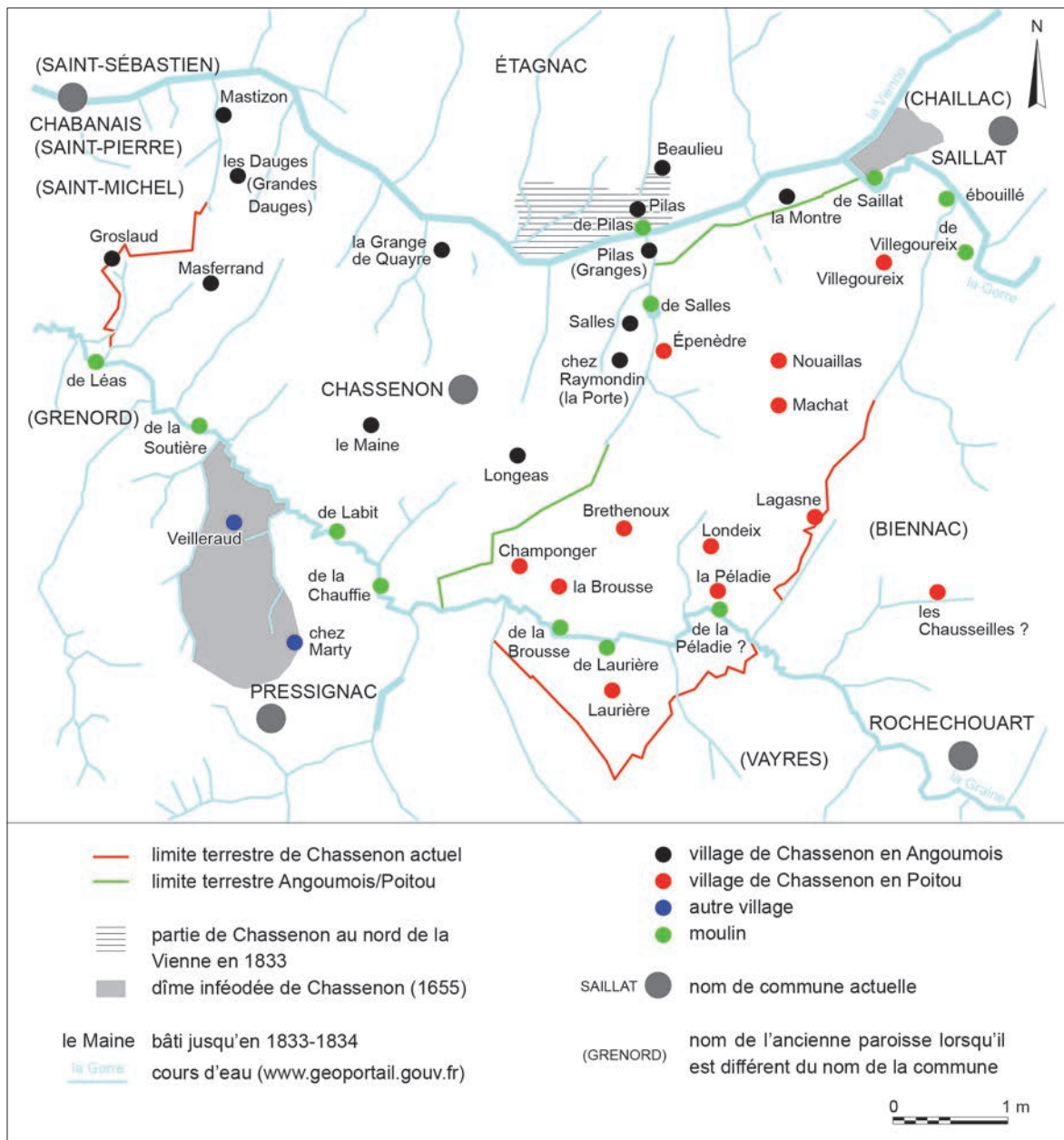
84. Par exemple, AD87 : I G 431, 14 mai 1555. D'après Michel Aubrun, le culte de saint Michel ne s'est répandu en Gaule qu'au viii^e s. (Aubrun 1981, p. 332). Saint-Michel de Chabonais ne pourrait donc pas avoir fait partie d'un groupe paroissial primitif dont le baptistère aurait été à Chassenon.

85. Les seigneurs de Chabonais ne semblent pas avoir porté le titre de prince avant la fin du xv^e s.

86. Respectivement, archives départementales de la Vienne (désormais AD86) : C 337 (1625) et AN : P//571/2 (1655). Le document J 2038 des archives départementales de la Charente est une transcription partielle par M. Augustin de ce dernier aveu.

87. AD87 : sous-série 1 E 3.

88. AN : H//3018, n° 509.



Dans l'arpentement de 1756 pour la partie angoumoisine, comme sur le cadastre « napoléonien » pour l'ensemble de Chassenon, à l'exception d'une maison à l'ouest de la zone du sanctuaire⁸⁹, les seuls bâtiments isolés sont les moulins (à eau)⁹⁰.

Les plus anciens seigneurs locaux semblent être ceux de Salles, occupant le nord-est de Chassenon, ceux de la Brousse et ceux de la Chauffie au sud-est et au centre, le long de la Graine. Ils détenaient à la fois des cens en Angoumois et en Poitou, mais les seigneurs de la Brousse semblent avoir délaissé leur fief mouvant de Chabonais avant 1655. Plus à l'ouest, le long de

la Graine, un autre fief (de Pressac ou des Singareaux), peut-être aussi d'origine ancienne⁹¹, semble mordre sur Chassenon⁹². Du côté poitevin, les cens de Nouaillas, Machat et Épenèdre passèrent en 1585 des seigneurs de Lavauguyon au vicomte de Rochechouart⁹³, mais il est possible que ces seigneurs lointains les aient acquis des sieurs de la Brousse ou de la Chauffie, qui détenaient également la mouvance de francs-fiefs dans cette zone⁹⁴. Enfin, un seigneur de la Monnède, fief ancien de Chabonais, avait en 1609 la mouvance de l'important franc-fief

89. Parcelle 635 de la section A du cadastre « napoléonien », ou 506 de l'arpentement de 1756. L'existence de cette maison est attestée en 1710 (AD16 : 2 E 17729. 27 février).

90. Dans la partie orientale, l'un d'eux, disparu au XIX^e s., est signalé en 1625 à la Péladié (AD86 : CP 337) ; un autre, proche de Villegoureix, a laissé sa trace sur le cadastre « napoléonien » dans le nom des parcelles qu'il occupait (« Moulin ébouillé »).

91. AN : P//571/2 fol. 122. Le prince de Chabonais détenait en 1655 d'« anciens » dénombrements de l'ensemble composé des fiefs de « Pressac, la Rivière, la Forge, le Mas Chaumont et les Singareaux », sans qu'il soit possible de savoir si cela était le cas de chacune de ses composantes.

92. AD16 : J 876.

93. AD86 : C 337.

94. AN : P//773/38/B ; AD16 : E 371.

des Maumaignons, s'étendant en plusieurs parties du nord-ouest de Chassenon jusqu'à Longeas⁹⁵.

Certaines mouvances ecclésiastiques sont également anciennes, comme celle de l'abbaye de Lesterps (sans doute le fief dit de « la Vauzelle » dans le dénombrement de Chabonais en 1655). Salles et la maison de la Casandière dans le bourg⁹⁶ en relevaient déjà à la fin du XIV^e s. Le fief du chapitre de Saint-Junien, situé principalement au sud de Chassenon vers la Graine, est vraisemblablement lui aussi d'époque médiévale. Mouvant de Chabonais, il provenait de la succession d'Enoch Seguin, peut-être chanoine⁹⁷. La même hypothèse d'ancienneté vaut pour les petits fiefs du curé de Chassenon et du prieur de Saint-Pierre de Chabonais (dépendance de Lesterps).

En revanche, les mouvances alentours semblent plus récentes, comme celle de Château Arnaud⁹⁸, dont l'origine pourrait être la vente du grand fief du mas des Coutis au sud-ouest du bourg, en 1584, par un seigneur de la Brousse à un roturier sieur du Maine⁹⁹. La Grange (ou Grange Nesmond) n'a été érigée en fief qu'en 1613 ; le fief des Duges « alias de Château-Grenier » anobli seulement en 1619¹⁰⁰.

Au total, dans la zone autour du bourg et de l'ensemble monumental où les mouvances ont été étudiées, entièrement localisée dans la principauté de Chabonais, 19 fiefs différents ont été recensés. Les mouvances de Chabonais et de Salles sont de loin les plus fréquemment rencontrées. En tentant de placer les fiefs sur une carte (Sicard 2018, annexe B), celui de Salles semble prédominant. Ce constat pourrait être seulement dû à la difficulté de localiser les terrains mouvants de Chabonais, le dénombrement de 1655 ne mentionnant pas de confrontations.

Surtout, la répartition géographique des fiefs ne semble pas présenter de cohérence à l'échelle des parcelles. Une sorte de « patchwork » se dessine, sur lequel aucun grand domaine continu n'est visible. Les fiefs de Chabonais et de Salles paraissent particulièrement imbriqués, comme si le seigneur de Chabonais avait concédé à celui de Salles la moitié de ses mouvances près du bourg et de l'ensemble monumental antique.

Les pièces d'archives concernant la zone de Longeas et du temple de Montélu (Sicard 2018, p. 89-99) révèlent en particulier que certaines terres relevaient de Chabonais, d'autres de Salles, et d'autres encore, avec la maison « de Coulonges » (à Longeas), du fief des Maumaignons¹⁰¹. Les plus anciens propriétaires connus sont Léonard Quocquette pour les « Vieilles Cuisines » (les thermes), et Jean et Pierre Comtes avec Pierre Bouyer pour la « terre réduite en vigne de Monerat » (Montélu), correspondant sans doute au temple. À noter que, leurs baillettes ayant été perdues par le prince de Chabonais en 1569, ces tenanciers pourraient avoir vécu bien avant cette date. Par la suite, une seule famille, les Reynaud, a détenu l'ensemble du domaine,

du début du XVII^e s. au premier tiers du XVIII^e s. En raison de sa part du fief des Maumaignons, l'un des Reynaud a pu porter le titre de « sieur de Longeas », au moins de 1711 à 1725. En 1742, toute la « métairie de Longeas » est vendue par des membres de la famille Guerguigne à Nicolas Payens, le possesseur identifié dans l'arpentement de 1756. Ses héritiers semblent encore la détenir en 1793. Après un mystérieux « Mr de Castelnaud », propriétaire des thermes qui les fait visiter en 1823 (Moreau 1979, p. 2 ; Moreau 1988, p. 14), cet ensemble est finalement détenu en 1833-1834 par Georges Rambaud. Cette stabilité des propriétés explique la rareté des actes concernant ce domaine.

Le procès-verbal réalisé à l'occasion de la vente par les Guerguigne à Payens en 1742, dont la référence est connue, ne semble pas avoir été conservé par le notaire. De fait, seules deux pièces d'archives fournissent des informations sur l'aspect extérieur des bâtiments anciens à Chassenon¹⁰² : une sentence descriptive du présidial d'Angoumois en faveur de Montjon, propriétaire du logis de la Grange, contre ses maçons qui devaient lui construire une tour¹⁰³ ; un procès-verbal du logis du Maine, fort décrépit en 1700, avec tour et chapelle¹⁰⁴.

Dans le bourg, la maison de la Casandière, appartenant aux sieurs de Salles et située dans la mouvance de l'abbaye de Lesterps dès 1399, pourrait avoir été repérée. Une partie de son terrain a en effet été vendue au voisin en 1770¹⁰⁵. Face à l'îlot situé immédiatement au nord de l'église, occupé en 1756 par le « villard des sieurs de Salles », elle serait localisée au bord du chemin reliant Chabonais à Rochechouart en passant au nord du cimetière et de l'édifice de spectacle (Sicard 2018, annexe B, p. 246-248 et p. 252-255)¹⁰⁶.

Ce chemin semble avoir eu, dans l'arpentement de 1756, la même importance que celui passant au sud, devenu depuis l'unique route de Rochechouart. Plusieurs autres voies identifiées dans les documents d'archives ont disparu ou périclité (fig. 18) : c'est le cas, par exemple, du chemin de Chassenon à Longeas, cité plus haut ; mais aussi du chemin de Chabonais à la Grange du Quayre qui, en 1756, devait longer la Vienne ; de celui qui marquait en 1655 la limite entre l'Angoumois et le Poitou au sud-est de Longeas ; du chemin de Chassenon à Laurière traversant les terres de la Brousse en 1793 ; du grand chemin de Chabonais à Limoges qui quittait Chassenon vers l'est, au nord de la Gasne, en 1625¹⁰⁷.

Inversement, même l'arpentement de 1756 ne permet pas de confirmer l'existence avant le XIX^e s. du chemin qui montait encore récemment à Longeas, à travers les thermes, depuis l'actuelle route de Rochechouart.

Ce registre d'arpentement daté de 1756 ne concerne que la partie occidentale de Chassenon, située en Angoumois. Faisant partie d'une série réalisée par la généralité de Limoges, il n'a pas eu d'équivalent en Poitou. Il n'indique pas les mouvances, que

95. AN : P//773/38/B.

96. AD16 : E 536.

97. AN : P//571/2.

98. AN : P//571/2 ; AD16 : 2 E 17732. 20 décembre 1719.

99. AN : P//773/38/B.

100. AN : P//571/2, respectivement fol. 121 et 124v.

101. En 1642, le domaine de Longeas était également mouvant du chapitre de Saint-Junien, de la Grange Nesmond et du curé de Chassenon, pour des terrains plus éloignés de Longeas, mais dont ils dépendaient néanmoins.

102. Tous les actes des notaires de Chabonais détenus par les AD16 n'ont pas été vus, mais il s'avère déjà que de nombreuses références, bien que datant du XVIII^e s., n'ont pas été conservées.

103. AD16 : 1 B 504, 9 août 1581.

104. AD16 : 2 E 816, 23 janvier.

105. AD16 : 2 E 26347, 10 avril.

106. Parcelles 445 à 447 de la section A du cadastre « napoléonien », n° 40 de l'arpentement de 1756. Le Villard est quant à lui au n° 39 (parcelle 467 de la section A).

107. Sur ce sujet, une étude régressive a déjà été réalisée (Lacourarie 2006).

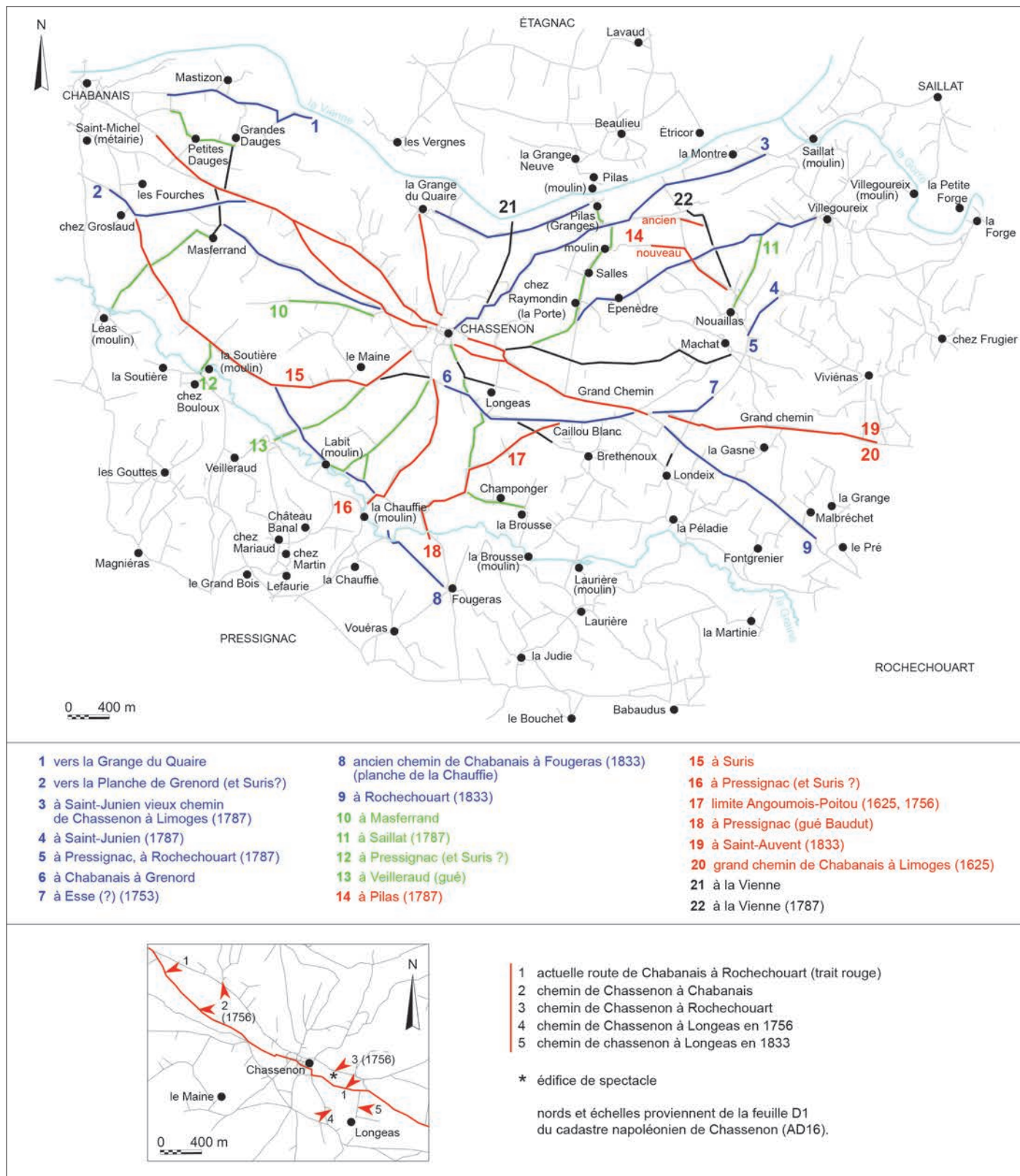


Fig. 18 – Chemins de Chassenon. En couleur : les chemins nommés dans les documents consultés. Lorsque la date n'est pas indiquée, le document est l'arpentement de 1756 (AD16) ; en noir : les chemins publics ou de servitude, les parcelles en forme de chemin et les zones bâties, et à autour de Chassenon, sur les feuilles des cadastres « napoléoniens » de Chassenon, Chabanais, Étagnac, Pressignac (AD16), Chaillac et Rochechouart (AD87) (DAO : J.-F. Guéguen).

les tenanciers ont refusé de déclarer à l'arpenteur. Outre le cimetière, l'église, 104 bâtiments et 33 jardins du bourg et, dans les villages, 33 parcelles bâties et 6 jardins, il décrit 1 433 terrains qui ont pu être approximativement localisés par

comparaison avec les noms des parcelles du cadastre « napoléonien » (Guéguen 2014). Un affinement de la localisation des terrains et bâtiments de la zone d'étude comprenant le bourg et la zone monumentale a pu être proposé ensuite par comparaison

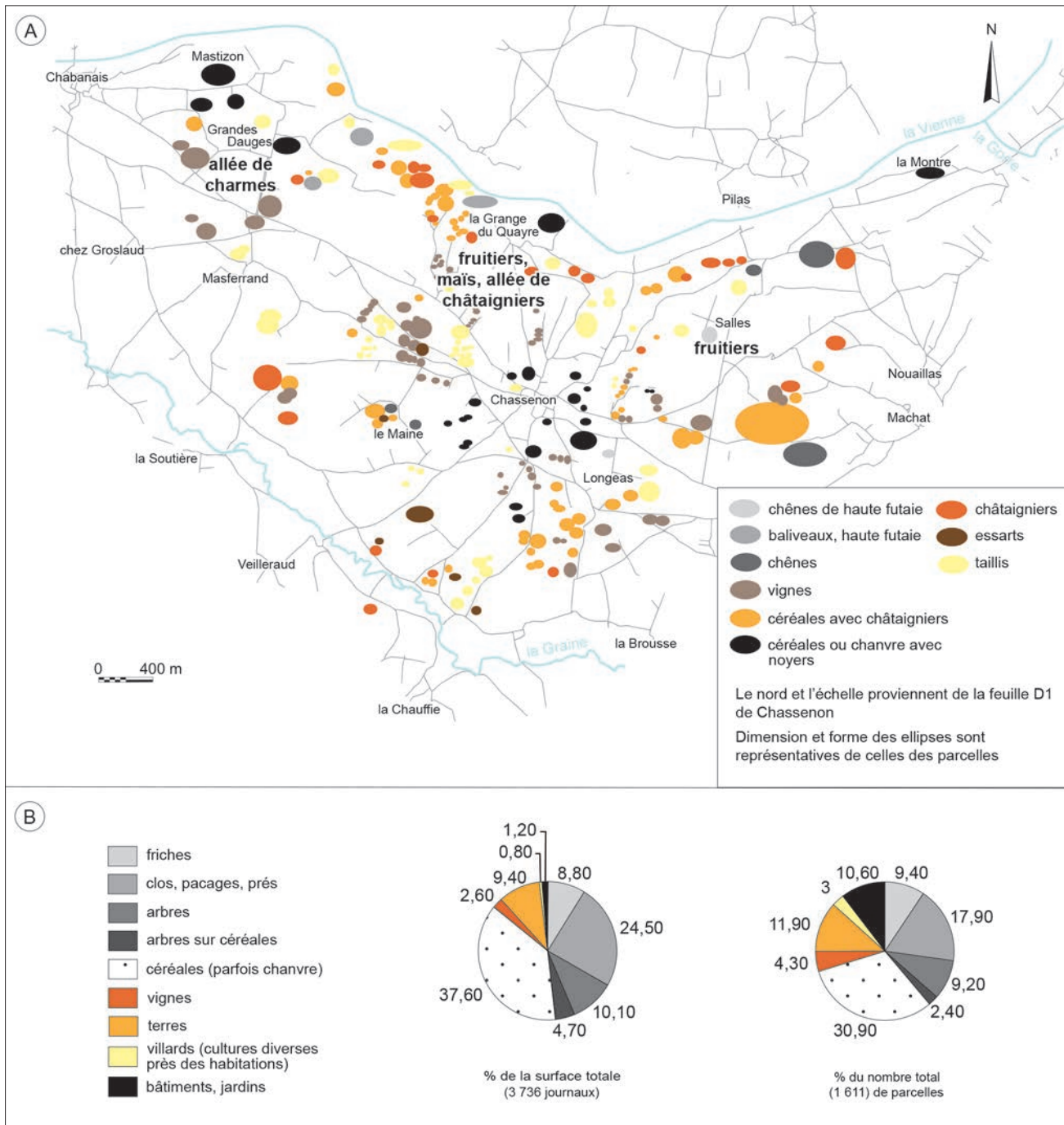


Fig. 19 – Répartition des zones de cultures de la partie occidentale de Chassenon en 1756. **A**, localisation des arbres et de la vigne (d'après *Arpentement de l'ouest de Chassenon - AD16 86 E-DEPOT CC/1, 1756*) ; **B**, diagrammes sectoriels des types d'occupation de parcelle, en fonction de la surface (gauche) et du nombre de parcelles (droite) (DAO : J.-F. Guéguen ; fond : chemins, d'après un montage de plans des cadastres « napoléoniens » de Chassenon, Chabanais, Étagnac, Pressignac [AD16] et Chaillac [AD87]).

des surfaces et des noms de propriétaires. Pour cela, il a été nécessaire de comprendre le cheminement de l'arpenteur au sein du bourg (Sicard 2018, p. 71-78 et annexe A). Les propriétaires antérieurs à la Révolution étant localisés, des documents plus anciens ont pu être utilisés. Un dénombrement rendu par le seigneur de Salles à celui de Chabanais en 1753 a permis par exemple, par comparaison des cens, d'identifier certains terrains d'une reconnaissance similaire en 1539¹⁰⁸.

L'arpentement fournit également des informations sur l'environnement paysager. En 1756 (fig. 19), la moitié de la surface de l'ouest de Chassenon était cultivée (froment, seigle, plantes textiles, quelques vignes¹⁰⁹ et une parcelle de maïs). Un quart était consacré à l'élevage. Presque 10 % était en friche. Surtout, il semble qu'il y avait beaucoup moins d'arbres que de nos jours : moins de 12 % des parcelles portaient au moins un arbre (15 %

108. AD16 : E 536.

109. Le dénombrement de Salles en 1753 signale beaucoup de terres « autrefois en vigne ».

de la surface) et tous, principalement des châtaigniers, parfois des fruitiers, des chênes et des noyers, étaient le produit de l'activité humaine. De nombreux taillis fournissaient également du bois de chauffage. Seuls deux terrains de la partie occidentale de Chassenon portaient des chênes de haute futaie : la parcelle des thermes et une autre près de Salles.

De son côté, le dénombrement rendu par le seigneur de Salles en 1753 indique qu'une tenue dite « des Barataux », dont l'emplacement fait actuellement face au temple, de l'autre côté de la route de Champonger, avait « autrefois » été en partie composée de bâtiments et maisons¹¹⁰.

Peu après, à la Révolution, les propriétés des seigneurs émigrés de Salles et de la Brousse ont été démembrées lors de leur vente comme biens nationaux¹¹¹. Toutefois, d'autres domaines sont demeurés intacts, comme celui des Dauges, resté dans la même famille noble que sous l'Ancien Régime, ou celui de Longeas.

En 1833¹¹², la partie de la commune située au nord de la Vienne (Beaulieu et Pilas) a été rattachée à celle d'Étagnac. Quelques mois après, sur le tableau d'assemblage du cadastre « napoléonien », Chassenon revêt ses limites actuelles.

*
* *

Les récents travaux menés à Chassenon, en précisant les modalités de son évolution, trahissent également son statut particulier. Implanté dans une zone géologique atypique – à la jonction entre les brèches d'impact issues de la chute d'une météorite, les granites du socle hercynien limousin et le calcaire de l'Angoumois –, sur un plateau d'interfluve bordé au nord par la Vienne navigable, le site a révélé, dès l'âge du Fer, les premières traces d'installations humaines sur plusieurs hectares, sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit des vestiges d'une simple occupation rurale ou des prémices d'une agglomération.

Le début du 1^{er} s. apr. J.-C. voit la mise en place d'une série de structures fossoyées. Sans pouvoir encore déterminer précisément la nature de ces aménagements précoces, le mobilier associé traduit dès cette époque la bonne intégration du site dans les réseaux commerciaux. Chassenon dispose en effet d'une place stratégique, localisée sur le tracé aquitain de la *via Agrippa*, au croisement avec au moins deux autres axes perpendiculaires.

Son occupation prend une certaine ampleur durant la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. Avant même la mise en place du groupe de monuments publics, les conditions semblent réunies pour conférer à l'agglomération antique la forme d'une zone urbanisée, développée essentiellement sur le plateau sud du site. Cette structuration est nette dans le quartier du Grand Villard où l'habitat se densifie, organisé en fonction d'un réseau viaire bien établi. Ce développement s'accompagne d'une diversification des activités artisanales présentes sur le site, traduisant peut-être une organisation fonctionnelle des quartiers, voire correspondant aux premiers chantiers d'ampleur.

L'emplacement spécifique du site, aux confins occidentaux du territoire civique des Lémovices tel qu'il est défini dès Auguste, confère à l'agglomération non seulement une valeur

de marqueur structurant le territoire par sa position de frontière, mais également une fonction de « vitrine avancée » de la cité (Doulan *et al.* 2014, p. 337-339), rôle d'autant plus prégnant lors de sa monumentalisation au 1^{er} s. apr. J.-C. Cette dernière s'accompagne en effet d'une réorganisation du tissu urbain, avec la mise en place d'un ensemble monumental (lieux de culte, thermes et édifice de spectacle) disposé selon un axe majeur est-ouest, l'aqueduc jouant le rôle de colonne vertébrale en tant que marqueur topographique fort. L'habitat luxueux est alors implanté directement à sa périphérie, configuration urbaine par ailleurs bien documentée dans la littérature archéologique, notamment pour les chefs-lieux voisins que sont Périgueux et Limoges¹¹³. La mise en place du lieu de culte des Chenevières semble couronner cette réorganisation, constituant un centre politique et communautaire important de la cité, associant harmonieusement la population des hommes à celle des dieux. L'évocation, dans le centre monumental de l'agglomération, d'un dieu tutélaire des Lémovices (Mars Grannus), associé aux *Numina Augustorum* et à une divinité locale des confins (Dea Cobrandia), documente ainsi par l'épigraphie l'idée selon laquelle l'édification de l'ensemble monumental constituait une confirmation de la structuration communautaire de la cité au 1^{er} s. apr. J.-C. Les confins se trouvent donc être ici à la fois conservateurs des cultures autochtones et fondements de l'identité de la cité, tout en constituant par ailleurs un véritable lieu d'intégration à la romanité (Doulan *et al.* 2014).

Cassinomagus révèle toutefois les premiers signes d'une désaffectation dès le 1^{er} s. apr. J.-C. Les fouilles ne livrent pas d'indices d'un arrêt brutal de l'occupation du site, malgré l'incendie des thermes en 275-280. L'ensemble monumental semble toujours être investi alors, notamment par des chantiers de récupération. Des habitations associées à des greniers sont même installées dans les ruines du complexe balnéaire durant les 5^e et 6^e s. L'archéologie ne révèle néanmoins plus aucune trace d'occupation anthropique au niveau de l'ensemble monumental après le 7^e s. Ce constat pourrait traduire le transfert des installations humaines vers un nouveau pôle, alors que les vestiges devaient rester visibles comme en témoigne la toponymie.

Ce pôle, possiblement implanté sous le village actuel, serait alors devenu une importante paroisse primitive, peut-être baptismale, avec une population nombreuse au vu de la vaste nécropole mérovingienne. Il eut à l'époque carolingienne une certaine importance administrative dans la cité de Limoges, avant d'être relégué après l'an Mil au rang de simple paroisse, à cheval sur l'Angoumois et le Poitou.

Plus que de documenter ces mutations territoriales à l'aune des forces politiques et administratives en présence, notamment par le biais de l'étude des fiefs, les travaux menés sur les sources archivistiques disponibles à partir du 13^e s. fournissent des pistes de réflexion quant à la nature des occupations sur la commune de Chassenon qui reste toujours caractérisée par sa position frontalière.

110. AD16 : E 536.
111. AD16 : 1 QPROV 1/85.
112. AD16 : 1 M 81.
113. À Périgueux sont documentées au voisinage du *forum* et de la tour de Vésone plusieurs riches demeures, parmi lesquelles la *domus* des Bouquets ou la *domus* de Campniac (Groupe de recherches sur Périgueux 2004). À Limoges, le sanctuaire augustéen localisé dans un îlot au sud-ouest du *forum (insula V)* est rapidement remplacé par une série d'habitations privées (Loustaud 2000). Sur ces questions, voir notamment les remarques de W. Van Andringa (2017) et les travaux de C. Hartz (2015).

Lucie CARPENTIER : ArkeMine SARL, 2160 chemin de la Plaine, F-26760 Beaumont-lès-Valence. Courriel : lucie.carpentier@arkemine.fr
 Sandra SICARD : Département de la Charente, Longeas, F-16150 Chassenon. Courriel : sandrasicard0@gmail.com
 Christelle BELINGARD : UMR 6042 GEOLAB, CNRS, université de Limoges, 39E rue Camille-Guérin, F-87000 Limoges. Courriel : christelle.belingard@orange.fr
 Isabelle BERTRAND : HeRMA, université de Poitiers ; UMR 5140 ASM, CNRS, équipe TP2C, Montpellier ; Directrice du service des Musées, Ville de Chauvigny, 3 rue Saint-Pierre, BP 90064, F-86300 Chauvigny. Courriel : isabelle.bertrand@chauvigny-patrimoine.fr
 Sophie BUJARD : Toichographe. Courriel : sbujard@bluewin.ch
 Arnaud COUTELAS : ArkeMine SARL, UMR 8546 AOOrOc, CNRS-ENS, 2160 Chemin de la Plaine, F-26760 Beaumont-lès-Valence. Courriel : coutelas@gmail.com
 Cécile DOULAN : Service Recherche et Monuments historiques du département de la Mayenne ; UMR 5607 Ausonius, CNRS, université Bordeaux-Montaigne. Courriel : cecile.doulan@lamayenne.fr
 Chloé GENIES : Éveha, 13 rue des Granges-Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : chloe.genies@eveha.fr
 Morgan GRALL : Éveha, 13 rue des Granges-Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : morgan.grall@eveha.fr
 Stéphanie GUÉDON : EA 4270-CRIHAM, université de Limoges. Courriel : stephanie.guedon@unilim.fr
 Jean-François GUÉGUEN : Paléographe, 10 place Saint-Pierre, F-16000 Angoulême. Courriel : jf_gueguen@yahoo.fr
 David HOURCADE : UMR 5607 Ausonius, CNRS, université Bordeaux-Montaigne. Courriel : davidhourcade@yahoo.fr
 Joachim LE BOMIN : UMR 5140 ASM, Montpellier et UMR 5189 HiSoMA, Lyon, CNRS. Courriel : lebomin.joachim@gmail.com
 Christophe LOISEAU : UMR 8546 AOOrOc, CNRS-ENS ; attaché scientifique – Centre-Val de Loire, Éveha, 13 rue des Granges-Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : christophe.loiseau@eveha.fr
 Gabriel ROCQUE : UMR 6575 CITERES, CNRS ; Service d'archéologie préventive du département de l'Allier, Hôtel du Département, 1 avenue Victor Hugo, BP 1669, F-03016 Moulins Cedex. Courriel : rocque.g@allier.fr
 Florian SARRESTE : Éveha ; EA 3811 HeRMA, université de Poitiers, 31 rue Soyouz, Parc Ester Technopole, F-87068 Limoges Cedex. Courriel : florian.sarreste@eveha.fr
 Sylvie SOULAS : Céramologue. Courriel : sylvie-soulas@wanadoo.fr
 Graziella TENDRON : Éveha, Agence de Poitiers, ZI Larnay, 46 rue de la Tardiverie, F-86580 Biard. Courriel : graziella.tendron@eveha.fr
 Carole VISSAC : GéoArchÉon, 30 rue de la Victoire, F-55210 Viéville-sous-les-Côtes. Courriel : carole.vissac@wanadoo.fr

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AD16	Archives départementales de la Charente.
AD76	Archives départementales de Seine-Maritime.
AD86	Archives départementales de la Vienne.
AD87	Archives départementales de la Haute-Vienne.
AE	<i>L'Année Épigraphique.</i>
AFAEF	Association française pour l'étude de l'âge du Fer.
AN	Archives nationales.
APC	Association des publications chauvinoises.
BAR	British Archaeological Report.
BM	<i>Bulletin monumental.</i>
BSAHC	<i>Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.</i>
BSAHL	<i>Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.</i>
DFS	Document final de synthèse.
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles.
EFR	École française de Rome.
MEFRA	<i>Mélanges de l'École française de Rome.</i>
PCR	Projet collectif de recherche.
RHCO	<i>Revue historique du Centre-Ouest.</i>
SRA	Service régional de l'archéologie.
TAL	<i>Travaux d'archéologie limousine.</i>

SOURCES ANCIENNES

- Caton** : *De l'Agriculture*, éd. et trad. R. Goujard, Paris, Les Belles Lettres (coll. des universités de France, série latine, 220), 1975.
- Columelle** : *De l'Agriculture*, Livre IX, Paris, Errance, 2002.
- Grégoire de Tours** : *Les livres des miracles et autres opuscules – III – De la gloire des confesseurs*, éd. et trad. H.-L. Bordier, Paris, Renouard – Société de l'Histoire de France, 1862.
- Recueil des actes de Pépin I^{er} et Pépin II rois d'Aquitaine (814-848)**, éd. par L. Levillain sous la dir. de M. Prou, Paris, Imprimerie nationale (coll. Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 1926.

RÉFÉRENCES

- Arbellot F. 1847** : *Chronique de Maleu chanoine de Saint-Junien mort en 1322 publiée pour la première fois avec des notes explicatives et suivie de documents historiques sur la ville de Saint-Junien*, Saint-Junien, Barret, 264 p.
- Arbellot F. 1859** : Notes sur les fouilles de Chassenon, *BSAHC*, 4, p. 222-226.
- Arbellot F. 1862** : Fouilles de Chassenon (Charente), *BM*, 28, p. 297-311.
- Arramond J.-C., Requi C. 2012** : Arboriculture ou viticulture ? Le cas de la villa gallo-romaine du Quiou, *Archéopages*, 34, p. 6-9.
- Aubrun M. 1981** : *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du x^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal (coll. Publications de l'Institut d'Études du Massif central, 21), 468 p.
- Aupert P. 1992** : Sanxay (Vienne), in Maurin L. (dir.), *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule, Histoire et archéologie, II^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Bordeaux, Aquitania (coll. Suppl. à Aquitania, 6), p. 163-166.
- Aupert P. 2006** : Le temple octogonal de Chassenon, *Aquitania*, 22, p. 131-169.
- Aupert P. 2014** : Les spectacles à Chassenon : amphithéâtre(s) ? et théâtre (?), in Boube E., Bouet A., Colleoni F. (dir.), *De Rome à Lugdunum des Convènes. Hommages à Robert Sablayrolles*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 35), p. 89-120.
- Aupert P., Doulan C., Hourcade D., Sicard S. 2016** : *Cassinomagus* (Chassenon, Charente), l'exemple de monumentalisation hors norme d'une agglomération secondaire, in Bouet A. (dir.), *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire*, Aquitania (coll. Suppl. à Aquitania, 37-2), p. 487-509.
- Bertrand I. (dir.) 2018** : *Le sanctuaire du Gué-de-Sciaux à Antigny (Vienne, FR) : genèse et évolution d'un lieu de culte picton (I^{er} s. av. - IV^e s. ap. J.-C.)*, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, 50-1), 498 p.
- Bost J.-P., Perrier J. 1990** : Un vergobret à Limoges sous le Haut-Empire romain, *TAL*, 10, p. 27-32.
- Bouet A. 1994** : Seuils de pierre en Gaule méridionale : l'exemple d'Olbia (Hyères, Var), *Revue archéologique de Narbonnaise*, 27-28, p. 9-39.
- Bouet A. 2018** : Des thermes thérapeutiques dans les cités de la Gaule ?, in Pösche H., Binsfeld A., Hoss S. (dir.), *Thermae in context: The Roman Bath in Town and in Life, Actes du colloque international, Dalheim, Luxembourg, 21-24 février 2013*, Luxembourg, Musée d'art et d'histoire (coll. Archaeologia Mosellana, 10), p. 267-289.
- Bouet A. à paraître** : Vite construit, vite inauguré ? Sur la construction des thermes symétriques, in *Hommages à J.-Cl. Golvin*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires).
- Bourgeois L., Andrault-Schmitt C., Berland A. 2006** : Étude d'archéologie monumentale de la modeste église paroissiale d'un site prestigieux : Saint-Jean-Baptiste de Chassenon (Charente), *RHCO*, 5, p. 231-255.
- Bourgeois L., avec la collab. de Lambert N. 2007** : Le cimetière médiéval de Chassenon (Charente) : un état des lieux, *TAL*, 27, p. 167-182.
- Boyer J.-F. 1995** : Contribution à l'étude des circonscriptions civiles carolingiennes du Limousin, *BSAHL*, 122, p. 23-45.
- Boyer J.-F. 2018** : *Pouvoirs et territoires en Aquitaine du VI^e au X^e siècle : enquête sur l'administration locale*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 967 p.
- Brouquier-Reddé V., Cornier S., Gruel K., Lefevre C. 2004** : Essai de restitution du sanctuaire de Mars Mullo à Allonnes (Sarthe), *Aquitania*, 20, p. 105-122.
- Cambou D. 2010** : Principales caractéristiques de l'élevage et de l'alimentation carnée entre le I^{er} s. av. et le IV^e s. ap. J.-C. en Bourgogne, *Sciences Humaines Combinées : Revue électronique des écoles doctorales ED LISIT et ED LETS*, université de Bourgogne, Maison des sciences de l'Homme de Dijon [URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/shc/index.php?id=201>], mis en ligne le 12/12/2017].
- Chaume M. 1937-1938** : Le mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens, *Revue Mabillon*, 27, p. 61-70 et 28, p. 1-9.
- Coutelas A. 2012** : Les mortiers de chaux et de sable : produits d'un artisanat et témoins du chantier de construction, in Doulan C. et al. (dir.) 2012, p. 171-178.
- Coutelas A., Monier F. 2012** : Ni stuc, ni peinture : un traitement illusionniste des enduits, in Boislève J., Jardel K., Tendron G. (dir.), *Décor des édifices publics civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité, I^{er}-IV^e siècle : peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique, Actes du colloque de Caen, 7-8 avril 2011*, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, 45), p. 191-206.
- Coutelas A., Hourcade D. 2016** : Les techniques et les étapes de la construction des salles de soutènement des thermes de Longeas (Chassenon, France), in Camporeale S., Delaine J., Pizzo A. (dir.), *Arqueología de la construcción V, 5th International Workshop on the Archaeology of Roman Construction, Man-made materials, engineering and infrastructure*, 2015, Oxford, Madrid, Consejo superior de investigaciones científica (coll. Anejos de Archivo Español de Arqueología, 77), p. 251-274.
- Baker K., Miller H., Daujat J., Doherty S., Madgwick R., Lamb A., Liddiard R., Gray H., Valenzuela A., Ameen C., Tardio K., Trantalidou K., Carden R. F., De Cupere B., Gál E., Kunst G. K., Evans J., Hoelzel A. R., Sykes N. à paraître** : *Combined biomolecular and humanities research re-writes the bio-cultural history of two fallow deer species (Dama dama and Dama mesopotamica) with implications for modern wildlife management*.
- Debord A. 1984** : *La société laïque dans les pays de la Charente (X^e-XIV^e s.)*, Paris, Picard, 585 p.
- De Font-Réaulx J. 1919** : Sancti stephani lemovicensis cartularium, *BSAHL*, 68, p. 5-258.
- Del Corso M., Leguilloux M. 2003** : La faune du secteur thermal, in Bouet A. (dir.), *Thermae Gallicae : les thermes*

- du Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises. Bordeaux, Ausonius/Aquitania (coll. Mémoires, 10 ; coll. Suppl. à Aquitania, 11), p. 251-278.
- Denis J., Peyne N., Guittou D., Soulas S., Coutelas A., Driard C. 2012** : Habitat et circulation à partir du milieu du I^{er} s. p.C., in Doulan C. et al. (dir.) 2012, p. 225-246.
- Dechezleprêtre T., Gruel K., Joly M. (dir.) 2015** : Agglomérations et sanctuaires : réflexions à partir de l'exemple de Grand, Actes du colloque de Grand, 20-23 octobre 2011, Épinal, Conseil départemental des Vosges, 459 p.
- De Sainte-Marthe D. 1720** : Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa ; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque dittonum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authenticis Instrumentis ad calcem appositis. Tomus secundus, Paris, Imprimerie royale (coll. Gallia Christiana, 2), 1152 p.
- Desbordes J.-M. 1983** : Les limites des Lémovices, Aquitania, 1, p. 37-48.
- Doulan C. 2016** : Quarante-neuf fosses pour un bois sacré ? Relecture des vestiges de Cassinomagus (Chassenon, Charente), in Scheid J., Cazanove O. de (dir.) 2016.
- Doulan C., Bost J.-P., Coutelas A., Morin T., Sicard S., Soulas S. 2004** : Longeas, commune de Chassenon (Charente), Programme scientifique « TherMoNat » (2003-2006) : fouille programmée annuelle, Système hydraulique entre temple et thermes du complexe monumental, Rapport de fouilles, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 162 p.
- Doulan C., Laüt L., Coutelas A., Hourcade D., Rocque G., Sicard S. (dir.) 2012** : Dossier Cassinomagus : l'agglomération et les thermes, résultats des recherches récentes (2003-2010) à Chassenon (Charente), Aquitania, 28, p. 99-298.
- Doulan C., Rocque G., Sicard S. 2012** : À l'origine : l'aqueduc, in Doulan et al. (dir.) 2012, p. 123-130.
- Doulan C., Guédon S., Hourcade D., Laüt L., Rocque G., Sicard S. 2014** : Cassinomagus (Chassenon, Charente) : une « agglomération de confins » chez les Lémovices ?, in Bedon R. (dir.), Confinia. Confins et périphéries dans l'Occident romain, Limoges, Presses universitaires de Limoges (coll. Caesarodunum, 45-46), p. 311-343.
- Doulan C., Hourcade D., Laüt L., Rocque G. 2015** : Du sanctuaire rural à l'agglomération : relecture des vestiges de Cassinomagus (Chassenon, Charente), in Dechezleprêtre T. et al. (dir.) 2015, p. 365-386.
- Dubois-Pèlerin E. 2007** : Décors de parois précieux en Italie au I^{er} siècle ap. J.-C., Sources littéraires et données archéologiques, MEFRA, 119-1, p. 103-124.
- Dubois-Pèlerin E. 2011** : Décors luxueux de schistes incrustés en Gaule, in Balmelle C., Eristov H., Monier F. (dir.), Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge, mosaïque, peinture, stuc, Actes du colloque de Toulouse, 9-12 octobre 2008, Bordeaux, Aquitania (coll. Suppl. à Aquitania, 20), p. 499-508.
- Fant J. C. 1988** : The Roman Emperors in the marble business: capitalists, middlemen or philanthropists?, in Herz N., Waelkens M. (dir.), Classical marble: Geochemistry, Technology, Trade, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers (coll. NATO ASI Series, Series E: Applied Sciences, 153), p. 147-158.
- Genies C. à paraître** : Y a-t-il eu un élevage de daims dans les campagnes de Chassenon (Charente) durant l'époque romaine ?, in Guizard F., Beck C. (dir.), Actes des Rencontres interdisciplinaires et internationales autour de Robert Delort, Les animaux... l'histoire continue, 28-29 novembre 2019, Université polytechnique des Hauts-de-France, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes (coll. « Animalités »).
- Germinet D. 2009** : Homme et animal dans les fermes du Poitou à la transition de l'âge du Fer à la période romaine, Thèse de doctorat, Tours, université François-Rabelais, 2 vol., 887 p.
- Gillet E., Paridaens N., Demarez L. 2006** : Le sanctuaire de Blicquy – « Ville d'Anderlecht » (Prov. Hainaut, Belgique). Itinéraire d'une topographie religieuse dans la cité des Nerviens, in Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T. (dir.), Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain, Bruxelles, Le Livre Timperman, p. 181-215.
- Gillet E., Fechner K., Fercocq-du-Leslay G. (dir.) 2018** : Sacrée science ! Apports des études environnementales à la connaissance des sanctuaires celtes et romains du nord-ouest européen. Environmental studies of celtic and roman sanctuaries in north western Europe, Actes du colloque d'Amiens, 6-7 juin 2013, Senlis, Revue archéologique de Picardie (coll. Revue archéologique de Picardie, n° spécial, 32), 368 p.
- Gomez de Soto J., Rocque G. 2012** : Avant les constructions gallo-romaines : une occupation du second âge du Fer, in Doulan C. et al. (dir.) 2012, p. 195-208.
- Grall M., avec la collab. de Belingard C., Berthelon A., Corrochano A., Desguez S., Genies C., Le Bomin J., Le Martret A., Loiseau C., Morelle N., Soulas S., Vissac C. 2016** : L'agglomération antique de Cassinomagus : le quartier de Grand Villard. Rapport intermédiaire de fouille programmée au sein du projet collectif de recherche « Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques (2015-2017) », Rapport intermédiaire 2016, Poitiers, Département de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 2 vol., 485 p.
- Grall M., avec la collab. de Berthelon A., Bertrand I., Coutelas A., Desguez S., Genies C., Le Bomin J., Loiseau C., Morelle N., Pradier H., Soulas S., Vissac C. 2018** : L'agglomération antique de Cassinomagus : le quartier de Grand Villard. Rapport de synthèse triennal au sein du projet collectif de recherche « Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques (2015-2017) », Rapport intermédiaire 2018, Poitiers, Département de la Charente, SRA DRAC Nouvelle-Aquitaine, 3 vol., 659 p.
- Grall M. à paraître** : Une occupation tardive à Cassinomagus (Chassenon, Charente) : le chantier de récupération des matériaux de la domus du Grand Villard (III^e-V^e s.), Bulletin de l'Association des archéologues de Poitou et des Charentes.
- Gravel M. 2010** : Distances, rencontres, communications. Les défis de la concorde dans l'Empire carolingien, Thèse de Ph.D. de l'université de Montréal et Thèse de doctorat de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 720 p.
- Groupe de recherches sur Périgueux 2004** : La Tour de Vésone à Périgueux (Dordogne) : nouvelle lecture, Aquitania, 20, p. 13-52.
- Gross F. 2006** : Abbés, religieux et monastères dans le royaume de Charles le Chauve, Thèse de doctorat, université Paris-IV Sorbonne, 729 p.
- Gruel K., Joly M. 2015** : Sanctuaires et territoires, in Dechezleprêtre T. et al. (dir.) 2015, p. 115-127.
- Guéguen J.-F. 2011** : Projet collectif de recherche « Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques (2011-2013) » : recherche de documents d'archives sur la paroisse de Chassenon. Archives départementales de la Charente et de la Haute-Vienne, Rapport d'activité, Poitiers, Conseil général de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 415 p.
- Guéguen J.-F. 2014** : Projet collectif de recherche « Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques (2011-2013) » : recherche et exploitation de documents d'archives sur la paroisse de Chassenon en 2012 et 2013. Archives départementales de la Charente, de la Vienne et de la Haute-Vienne, Rapport d'activité, Poitiers, Département de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 3 vol., 686 p.

- Guéguen J.-F. 2018** : *Projet collectif de recherche « Cassinomagus (Chassenon, Charente), 2015-2017. L'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques » : recherche et exploitation de documents d'archives sur la paroisse de Chassenon en 2015. Archives départementales de la Charente, Archives nationales et Bibliothèque nationale de France, Poitiers, Département de la Charente, DRAC Nouvelle-Aquitaine (site de Poitiers), 561 p.*
- Guibert P., Urbanova P., Dufresne P., Lanos P., Ney C. 2013** : État d'avancement du programme de datations aux thermes de Chassenon, décembre 2013, in Hourcade D. (dir.), *Étapes, techniques et organisation du chantier de construction des thermes de Longeas (Axe n° 2 du PCR Cassinomagus). Fouilles programmées 2013*, Rapport de fouilles, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, p. 181-206.
- Guitton D., Soulas S., Rocque G., Driard C., Jégouzo A. 2012** : Structures artisanales et domestiques de l'époque romaine précoce, in Doulan C. et al. (dir.) 2012, p. 209-224.
- Guyard L., Bertaudière S., Cormier S., Fontaine C. 2014** : Démantèlement d'un grand sanctuaire civique de la cité des Aulerques Éburovices au III^e s. apr. J.-C., in Van Andringa W. (dir.) 2014, p. 39-50.
- Hartz C. 2015** : *Le Vieil-Évreux et les « grands sanctuaires » dans les cités des Trois Gaules : réflexions sur la dynamique de l'habitat*, Thèse de doctorat, université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 988 p.
- Hourcade D. 1999** : Les thermes de Chassenon (Charente), l'apport des fouilles récentes, *Aquitania*, 16, p. 153-181.
- Hourcade D., Lebreton S. 2001-2002** : Les thermes de Chassenon (Charente) : transformation et réoccupation (IV^e-VI^e s. p.C.), *Aquitania*, 18, p. 111-135.
- Hourcade D., Morin T. 2008** : Le gymnase nord des thermes de Chassenon (Charente). Architecture et histoire : bilan 2003-2006, in Bouet A. (dir.), *D'Orient et d'Occident. Mélanges offerts à Pierre Aupert*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 19), p. 313-332.
- Hourcade D., Doulan C., Perrot X., Bobée C., Soulas S. 2012** : Plan et chronologie des thermes : nouveau bilan, in Doulan C. et al. (dir.) 2012, p. 131-148.
- Hourcade D., Maurin L. 2013** : Mars Grannus à Cassinomagus (Chassenon, Charente), *Aquitania*, 29, p. 137-153.
- Hourcade D., Doulan C., Laüt L., Rocque G., Sicard S. 2014** : À l'ouest d'Augustoritum, du nouveau sur Cassinomagus (Chassenon), in Guédon S., Pichon B. (dir.), Dossier : Les Lémovices et leur territoire, de l'âge du Fer au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Limoges, avril 2012, *Siècles*, 33-34 [URL : <http://siecles.revues.org/777>, mis en ligne le 25/06/2014].
- Lacourarie A. 2006** : *Étude régressive des voies de communication autour de Chassenon (Charente)*, Mémoire de master 1, université de Poitiers, 2 vol., 173 p.
- Laüt L., Bombeeck P., Rocque G., Sicard S. 2012** : Conclusion. L'agglomération de Cassinomagus. Éléments de synthèse et perspectives de recherche, in Doulan C. et al. (dir.) 2012, p. 263-288.
- Le Bomin J. 2018** : *De la Méditerranée vers l'Atlantique : les importations de céramiques méditerranéennes dans l'Ouest des Gaules durant l'Antiquité tardive (du milieu du III^e au début du VII^e s. de n. è.)*, Thèse de doctorat, université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, 547 p.
- Le Bomin J., Grall M. 2016** : Les amphores de Chassenon/Cassinomagus (Charente), in *Société française d'étude de la céramique antique en Gaule, Actes du Congrès d'Autun, 5-8 mai 2016*, Marseille, Société française d'étude de la céramique antique en Gaule, p. 695-704.
- Lecler A. 1903** : Pouillé historique du diocèse de Limoges. Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (1775), *BSAHL*, 53, 841 p.
- Leglay M. 1971** : Informations archéologiques. Circonscription de Rhône-Alpes, *Gallia*, 29-2, p. 407-445.
- Leguilloux M. 2004** : *Le cuir et la pelleterie à l'époque romaine*, Paris, Errance, 185 p.
- Lemaître S., Sanchez C. 2009** : Importations italiques dans le Centre-Ouest de la Gaule à l'époque laténienne, in Bertrand I., Duval A., Gomez de Soto J., Maguer P. (dir.), *Les Gaulois entre Loire et Dordogne, Actes du XXXI^e colloque international de l'AFEAF, Chauvigny (Vienne), 17-20 mai 2007*, Chauvigny, APC (coll. Mémoires, 34), p. 341-370.
- Lepetz S., Magnan D. 2008** : Sanctuaire et activités de boucherie sur le site de La Bauve à Meaux, in Lepetz S., Van Andringa W. (dir.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, Monique Mergoïl, p. 215-224.
- Loustaud J.-P. 2000** : *Limoges antique*, Limoges, Association des Antiquités historiques du Limousin (coll. Suppl. TAL, 5), 387 p.
- Masfrand A. 1900** : Compte rendu des fouilles faites dans les ruines gallo-romaines de Chassenon, *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart*, 10-5, p. 116-117.
- Michon J.-H. 1844** : Chassenon, in Michon J.-H., *Statistique Monumentale de la Charente*, Paris, Angoulême, chez Derache, p. 175-192.
- Moreau J.-H. 1979** : *Compte-rendu des fouilles et recherches effectuées en 1979 à Chassenon (Charente)*, Chassenon, Société des amis de Chassenon, SRA Poitou-Charentes, 14 p.
- Moreau J.-H. 1988** : Cassinomagus, *Chassenon en Charente. Description sommaire et essai d'explication d'un ensemble gallo-romain unique en France*, Chassenon, Société des amis de Chassenon, 16 p.
- Muséum national d'histoire naturelle 2003-2020** : *Inventaire national du patrimoine naturel* [URL : <https://inpn.mnhn.fr>, consulté le 05/12/2020].
- Nanglard J. 1900** : *Cartulaire de l'église d'Angoulême*, Angoulême, G. Chasseignac, 218 p.
- Oueslati T. 2002** : *Approche archéozoologique des modes d'acquisition, de transformation et de consommation des ressources animales dans le contexte urbain gallo-romain de Lutèce (Paris, France)*, Thèse de doctorat, Muséum national d'histoire naturelle, 2 vol., 511 p.
- Oueslati T. 2005** : Les ossements animaux, l'archéozoologie et les professions de l'alimentation dans le Nord de la Gaule romaine : le cas de la boucherie bovine, *Revue du Nord*, 363, p. 175-183.
- Peacock D. P. S. 1977** : Late Roman amphorae from Chalk near Gravesend, Kent, in Dore J. N., *Roman Pottery Studies in Britain and Beyond*, Oxford, Archaeopress (coll. BAR Supplementary series, 30), p. 295-300.
- Pensabene P. 1992** : Transport, diffusion et commerce des marbres, *Dossiers d'archéologie*, 173, p. 86-92.
- Pensabene P., Bruno M. 1998** : *Il marmo e il colore. Guida fotografica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 16 p.
- Poirier P., Aupert P., Bujard S., Coutelas A., Morin T., Sicard S., Soulas S. 2004** : *Thermes de Longeas (Chassenon). Fouille programmée annuelle de la zone I secteur 10 : Latrines, extrémité ouest de la galerie nord et mur de clôture*, DFS, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 138 p.
- Poirier P., avec la collab. de Bertrand I., Canal S., Geneviève V., Guitton D., Landrau G., Morin V., Souquet-Leroy L., Yandi F. 2018** : *Poitou-Charentes, Charente, Chassenon, le Bourg*, Rapport de fouille archéologique, Poitiers, Inrap Grand Sud-Ouest, 574 p.
- Poux M. 2004** : *L'Âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Protohistoire européenne, 8), 637 p.
- Raynaud N. 2005** : Chassenon centre producteur de sarcophages et de pierres tumulaires au Moyen Âge, *TAL*, 25, p. 17-26.
- Rocque G., Grall M., avec la collab. de Belingard C., Bertin R., Bertrand I., Bleuze T., Bost J.-P., Coutelas A., Daverat L., Genies C., Gouzon G.,**

- Loiseau C., Soulas S., Tendron G., Vissac C. 2014** : *L'agglomération antique de Cassinomagus : relations entre l'ensemble monumental et les occupations situées en périphérie. Rapport de fouilles programmées au sein du PCR « Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques »*, Rapport de fouille programmée 2012, Poitiers, Département de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 3 vol., 506 p.
- Santrot M.-H., Santrot J. 1979** : *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, Paris, Éditions du CNRS, 270 p.
- Scheid J. 1991** : Sanctuaires et thermes sous l'Empire, in *Les thermes romains, Actes de la table ronde de Rome, 11-12 novembre 1988*, Rome, EFR (coll. de EFR, 142), p. 205-216.
- Scheid J. 1992** : Épigraphe et sanctuaires guérisseurs en Gaule, *MEFRA*, 104, p. 25-40.
- Scheid J. 1993** : *Lucus, nemus*. Qu'est-ce qu'un bois sacré ?, in Cazanove O. de, Scheid J. (dir.), *Les bois sacrés. Actes du colloque international de Naples, Centre Jean-Bérard, 1989*, Naples (coll. du Centre Jean-Bérard, 10), p. 13-22.
- Scheid J. 1998** : *La religion des Romains*, Paris, Armand Colin (coll. *Cursus*, série « histoire de l'Antiquité »), 176 p.
- Scheid J. 2016** : Introduction, in Scheid J., Cazanove O. de 2016.
- Scheid J., Cazanove O. de 2016** : *Les bois sacrés, vingt ans après, Séminaire du Collège de France, Chaire Religion, Institutions et Société de la Rome antique, Paris, 29 février* [URL : <https://www.college-de-france.fr/site/john-scheid/symposium-2016-02-29-11h45.htm>, consulté le 27/04/2021].
- Sicard S., avec la collab. de Bost J.-P., Coutelas A., Morin T., Soulas S. 2005** : *Programme « TherMoNat » (2003-2006) : fouille programmée annuelle. Système hydraulique entre temple et thermes du complexe monumental*, DFS, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, Département de la Charente, 180 p.
- Sicard S., avec la collab. de Rocque G., Soulas S. 2010** : *Chassenon (Charente), Le Bourg. Aménagement de l'entrée est du bourg de Chassenon. Opération de sondage*, Rapport de sondage, Poitiers, Département de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 109 p.
- Sicard S., avec la collab. de Mariotti J.-F., Rocque G. 2012** : *Étagnac et Chassenon, Pilas (Charente, 16)*, Rapport final d'opération de diagnostic d'archéologie préventive, Poitiers, Département de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 124 p.
- Sicard S., Rocque G., avec la collab. de Belingard C., Bertrand I., Bujard S., Coutelas A., Doulan C., Genies C., Grall M., Guédon S., Guéguen J.-F., Hourcade D., Le Bomin J., Loiseau C., Méaudre J.-C., Soulas S., Turner S., Vissac C., Webster J. 2014** : *Projet collectif de recherche Cassinomagus, l'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques*, Rapport de l'année complémentaire 2014 et rapport de synthèse triennal 2011-2013, Poitiers, Département de la Charente, SRA Poitou-Charentes, 245 p.
- Sicard S., avec la collab. de Belingard C., Bertrand I., Bujard S., Coutelas A., Doulan C., Genies C., Grall M., Guéguen J.-F., Le Bomin J., Loiseau C., Soulas S., Tendron G., Vissac C. 2016** : *Projet collectif de recherche Cassinomagus, 2015-2017. L'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques*, Rapport de l'année 2016, Poitiers, Département de la Charente, DRAC Nouvelle-Aquitaine (site de Poitiers), 112 p.
- Sicard S., avec la collab. de Belingard C., Bertrand I., Bujard S., Coutelas A., Doulan C., Genies C., Grall M., Guéguen J.-F., Le Bomin J., Loiseau C., Soulas S., Tendron G., Vissac C. 2018** : *Projet collectif de recherche Cassinomagus, 2015-2017. L'agglomération et son ensemble monumental : chronologie, organisation et techniques*, Rapport de l'année complémentaire 2018 et rapport de synthèse triennale 2015-2017, Poitiers, Département de la Charente, DRAC Nouvelle-Aquitaine (site de Poitiers), 1 vol., 311 p., 1 vol. d'annexes, 372 p.
- Sykes N. 2004** : The Introduction of Fallow Deer to Britain: A Zooarchaeological Perspective, *Environmental Archaeology*, 9, p. 75-83.
- Tchernia A. 1986** : *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome, EFR (coll. Bibliothèque de Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 261), 446 p.
- Tendron G., Nadeau A., Mousset J. 2013** : *Barzan-Le Fâ, « Le théâtre de la Garde » (Charente-Maritime). Rapport intermédiaire de fouille programmée triennale 2013-2015, Rapport intermédiaire 2013*, DFS, Poitiers, SRA Poitou-Charentes.
- Van Andringa W. 2007-2008** : *Silva, nemus, lucus : pratiques religieuses en milieu boisé à l'époque romaine*, *Boletín Arkeolan*, 15, p. 99-108.
- Van Andringa W. 2008** : Sanctuaires et genèse urbaine en Gaule romaine, in Castella D., Meylan Krause M.-F. (dir.), *Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes, Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006*, Bâle, Archéologie suisse (coll. Antiqua, 43), p. 121-135.
- Van Andringa W. 2009** : *Quotidien des dieux et des hommes. La vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome, École française de Rome, 24, 404 p.
- Van Andringa W. (dir.) 2014** : Dossier : La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III^e au V^e s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales), *Gallia*, 71-1, 326 p.
- Van Andringa W. 2017 (nouvelle éd.)** : *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er}-IV^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance, 383 p.
- Vipard P. 2007** : Maison à péristyle et élites urbaines en Gaule sous l'Empire, *Gallia*, 64, p. 227-277.
- Vissac C. 2002** : *Les terres rapportées dans les jardins datés du X^{VI} au X^{IX} s. – Caractérisation de l'impact anthropique à différentes échelles d'organisation du sol*, Thèse de doctorat, université d'Angers, 237 p.
- Wech P. 2015** : De la présence de l'eau dans les sanctuaires gallo-romains, in Dechezleprêtre T. et al. (dir.) 2015, p. 253-273.